

LES INDICATEURS TERRITORIAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA LORRAINE - 2015



Séance Plénière du 2 avril 2015

En partenariat avec :
Conseil Régional de Lorraine
Agence de l'eau Rhin-Meuse
DREAL Lorraine
INSEE Lorraine
SESGAR Lorraine
BPALC



PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE



Les référents Développement Durable des commissions du CESE de Lorraine

- MARION Frédéric
- BEGE Valérie
- BERGE Guy
- COMBETTES Pascale
- DEMOUY Jean-Pierre
- FEUILLATRE Patrick
- GOSSELIN Bertrand
- JOURDAN Guy
- LAGARDE Véronique
- MEYER Patrick
- PEDON-FLESCH Anne
- PETKOVA Violeta
- SARAIVA Rosa

Les partenaires de la démarche en Lorraine

- Pierre CHANDELIER pour le Service d'Etudes du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SESGAR) da préfecture Lorraine
- Dominique ESTIENNE et Bruno DESJARDIN pour la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Lorraine
- Claude GRIVEL et Jean SALQUE pour le Conseil Régional de Lorraine
- Jean-Jacques PIERRE pour l'INSEE Lorraine
- Yves SAND pour la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC)
- Christian SZACOWNY pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Coordination et suivi

- Vincent HEIN, chargé de mission
- Christine PEPPOLONI, chargée de mission

Remerciements particuliers à

- Nicolas POIREL, étudiant en Licence Sciences des Organisations Mention Sciences de la Société à l'Université de Paris Dauphine,
- Jérémy ROQUES, étudiant en Master 2 Développement et Métropolisation des Territoires (DEMETER) à l'Université Lorraine
- Et Katsiaryna TYRISOVA, étudiante en Master 2 Communication Stratégique et Relations Publiques en Europe, au Centre d'études européennes (CEU) de l'Université Lorraine

Pour leurs aide et contribution essentielle dans le cadre de leur stage au CESEL

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en séance plénière du 2 avril 2015.

Avant-propos

La démarche « indicateurs territoriaux du développement durable » en Lorraine	Page 8
Face aux limites du PIB, des indicateurs composites : l'indicateur bien-être OCDE	Page 10

LES INDICATEURS TERRITORIAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA LORRAINE

Défi 1 : Production et consommation durable	Page 15
1.1. Agriculture biologique	Page 15
1.2. Valorisation des déchets ménagers	Page 16
1.3. Prélèvements en eau	Page 17
1.4. Gros bois-très gros bois dans les forêts	Page 18
1.5. Effort de rénovation énergétique des logements	Page 19
Défi n°2 - Société de la connaissance	Page 20
2.1. Dépenses de formation des Conseils Régionaux	Page 20
2.2. Diplômés du supérieur chez les 25-34 ans	Page 21
2.3. Elèves en classes européennes et langues étudiées	Page 22
2.4. Personnes sans diplôme	Page 23
2.5. Effort de Recherche et Développement (R&D)	Page 24
2.6. Cadres des fonctions métropolitaines	Page 25
Défi n°3 - Gouvernance	Page 26
3.1. Agenda 21 de proximité	Page 26
3.2. Participation aux élections sur 5 tours	Page 27
3.3. Parité dans les conseils municipaux et chez les maires	Page 28
3.4. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	Page 29
3.5. Investissements environnementaux	Page 30
Défi n°4 - Changement climatique et énergies	Page 31
4.1. Evolution des températures hivernale	Page 31
4.2. Intensité énergétique	Page 32
4.3. Electricité renouvelable	Page 33
4.4. Méthanisation	Page 34
4.5. Vulnérabilité énergétique des ménages	Page 35

Défi n°5 - Transport et mobilités durables	Page 36
5.1. Part du rail et fluvial dans du transport de marchandises	Page 36
5.2. Actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence	Page 37
5.3. Utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail	Page 38
Défi n°6 - Conservation et gestion durables de la biodiversité et des ressources naturelles	Page 39
6.1. Aires protégées	Page 39
6.2. Artificialisation des espaces	Page 40
6.3. Traitement des eaux usées	Page 41
6.4. Peuplement piscicole	Page 42
6.5. Pesticides dans les eaux souterraines	Page 43
6.6. Populations d'oiseaux communs	Page 44
Défi n°7 - Santé publique, prévention et gestion des risques	Page 45
7.1. Espérance de vie	Page 45
7.2. Accès aux soins	Page 46
7.3. Qualité de l'air	Page 47
7.4. Mortalité prématurée	Page 48
7.5. Prévention des risques industriels	Page 49
Défi n°8 - Démographie et inclusion sociale	Page 50
8.1. Taux de pauvreté	Page 50
8.2. Taux de chômage	Page 51
8.3. Rapport inter décile des revenus : inégalités	Page 52
8.4. Dépendance	Page 53
8.5. Différences de salaire entre les hommes et les femmes	Page 54
8.6. Présence d'équipements culturels et fréquentation des musées	Page 55
Annexes : quelques définitions, glossaire et synthèse des indicateurs	Page 57

AVANT-PROPOS



La démarche

L'indicateur de bien-être OCDE

Avant-propos

La démarche « indicateurs territoriaux du développement durable » en Lorraine

La démarche des indicateurs territoriaux du développement durable en Lorraine participe de la reconnaissance des enjeux du développement durable, un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Elle s'inscrit dans la continuité des réflexions sur **les mesures de la richesse alternatives au PIB** (Produit Intérieur Brut). Depuis les rapports Meadows (1972) et Brundtland (1987), la prise de conscience des « limites de la croissance » et la nécessité d'orienter nos sociétés vers un mode de développement plus « soutenable » n'ont cessé de croître. Pour autant, les outils de mesure de la croissance n'ont pas suivi cette évolution. Des travaux menés depuis de nombreuses années ont déjà réinterrogé les concepts de richesse (« Qu'est-ce que la richesse » Dominique Méda 1999, «Reconsidérer la richesse », Patrick Viveret 2002), d'autres plus récents ont permis de replacer au cœur du débat public les notions **de qualité de la croissance, de performance économique et de progrès social, de développement humain ou encore de bien-être** (Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, Rapports du CESE de la République, Better life Index de l'OCDE...).

Le tableau ci-dessous illustre tout l'intérêt de faire évoluer les indicateurs de richesse : selon que l'on retienne l'indicateur de l'espérance de vie, le PIB en volume ou le PIB par habitant, les classements sont tout à fait différents et permettent d'identifier d'autres enjeux politiques.

Pays	Classement selon l'espérance de vie (OMS 2015)	Classement selon le PIB (FMI 2013)	Classement selon le PIB/ habitant (FMI 2013)
France	14 ^{ème}	5 ^{ème}	20 ^{ème}
Allemagne	24 ^{ème}	4 ^{ème}	18 ^{ème}
Royaume-Uni	29 ^{ème}	6 ^{ème}	23 ^{ème}
Etats-Unis	35 ^{ème}	1 ^{er}	9 ^{ème}
Chine	64 ^{ème}	2 ^{ème}	60 ^{ème}
Brésil	57 ^{ème}	7 ^{ème}	82 ^{ème}

Les spécificités de la démarche « indicateurs territoriaux du développement durable » en Lorraine



Après une 1^{ère} publication en 2013, cette nouvelle édition prend une acuité particulière en cette **année 2015**, qui doit s'achever avec la **COP 21*** de Paris et la signature d'un accord international pour limiter le réchauffement climatique à + 2° en 2100 (« l'après Kyoto »).

Au plan national, l'année 2015 est également une année de transition vers **une nouvelle organisation territoriale de la République française qui redessine la carte des régions.**

Cette deuxième édition intègre les évolutions suivantes :

- Des indicateurs construits à travers le **prisme du Nord-Est : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Lorraine** : pour mettre l'accent sur la compréhension des phénomènes plutôt que sur la compétition entre les régions et intégrer les débats sur **la réforme territoriale.**

- Une analyse enrichie par des éléments plus qualitatifs, une mise en contexte et des éléments **de cadrage par rapport aux objectifs régionaux, nationaux ou européens, en particulier sur les politiques air, énergie et climat.**

- **Une valorisation cartographique** des données sur certains indicateurs : pour une approche des phénomènes à des échelles plus fines

Prochaine étape : vers l'open data ?

Une des finalités de la démarche est de pouvoir être partagée avec un public le plus large possible. La mise en ligne de l'ensemble des données utilisées pour ce rapport reste donc un objectif, qui sera réalisé dans un second temps.

* Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (cf. Annexes pour plus d'information)

La France a **encore de nombreux efforts** à faire sur la mise en ligne des données (open data) en comparaison avec d'autres Pays. A de trop nombreuses reprises lors de ce périlleux exercice de compilation statistique, nous avons été contraints de renoncer à certains indicateurs, faute de disponibilités des données ou de centralisation nationale. En effet, des observatoires thématiques ont été mis en place en région, sur des thématiques très variées. Néanmoins, il n'est pas toujours possible de pouvoir comparer les données pour des questions de différences de périmètres d'analyse ou d'année de mesure.

Face aux limites du PIB, des indicateurs composites personnalisés : « Your Better Life Index »

En s'inspirant des travaux de la Commission « Stiglitz » (Stiglitz-Sen-Fitoussi), l'OCDE a lancé le programme «The Better Life Initiative» en 2011. Cette initiative s'appuie sur deux composantes : le rapport « Comment va la vie ? » élaboré tous les deux ans pour chaque pays et **un indicateur du « vivre mieux » : « [Your Better Life Index](#) ».**

Cet indicateur agrégé est calculé à partir de 24 critères (chacun évalué par une note de 1 à 10) regroupés en **11 thèmes, ou « dimensions » identifiées comme étant essentielles au bien-être :**

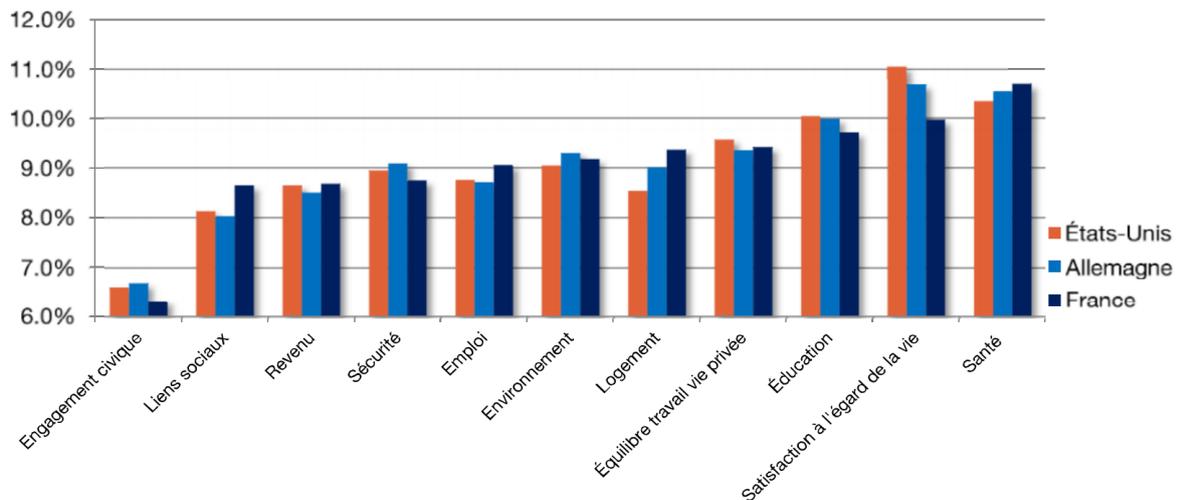
- | | |
|---------------------|---|
| - Revenus | - Gouvernance |
| - Logement | - Education |
| - Emploi | - Environnement |
| - Santé | - Sentiment de satisfaction personnelle |
| - Sécurité | - Equilibre entre vie professionnelle et vie de famille |
| - Vie en communauté | |

L'indicateur du « vivre mieux » est un **outil interactif** qui a pour objectif de **faire participer les citoyens au débat sur le bien-être**. En rendant accessible à tous l'ensemble des données, il permet à chacun de comparer les conditions du bien-être dans les 34 Pays membres de l'OCDE, la Fédération de Russie et le Brésil. Il est possible de **générer le classement à partir des 11 dimensions considérées comme équivalentes (sans pondération) ou de les hiérarchiser (pondérer)** en fonction de ce qui est le plus important pour le bien-être de chacun. Les indicateurs ainsi personnalisés sont ensuite être partagés avec d'autres **et analysés pour mettre en évidence les différences entre Pays et entre hommes et femmes**.

Depuis son lancement, le site « Your Better Life Index » a généré **plus de 4 millions de visites de presque tous les pays du monde et 65000 indicateurs personnalisés** par les utilisateurs ont été partagés avec l'OCDE.

La santé, la satisfaction à l'égard de la vie et l'éducation arrivent en tête des classements en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Classement des thèmes du bien-être en France, en Allemagne et aux États-Unis



L'indicateur du bien-être est également conçu à l'échelle régionale. Il est calculé à partir de 10 critères regroupés en 8 thèmes. Le classement ci-après a été réalisé à l'échelle du Grand quart Nord-Est et de la Grande Région.

Comme tous les indicateurs agrégés, il convient de nuancer les résultats et de compléter l'analyse afin de mieux les interpréter.

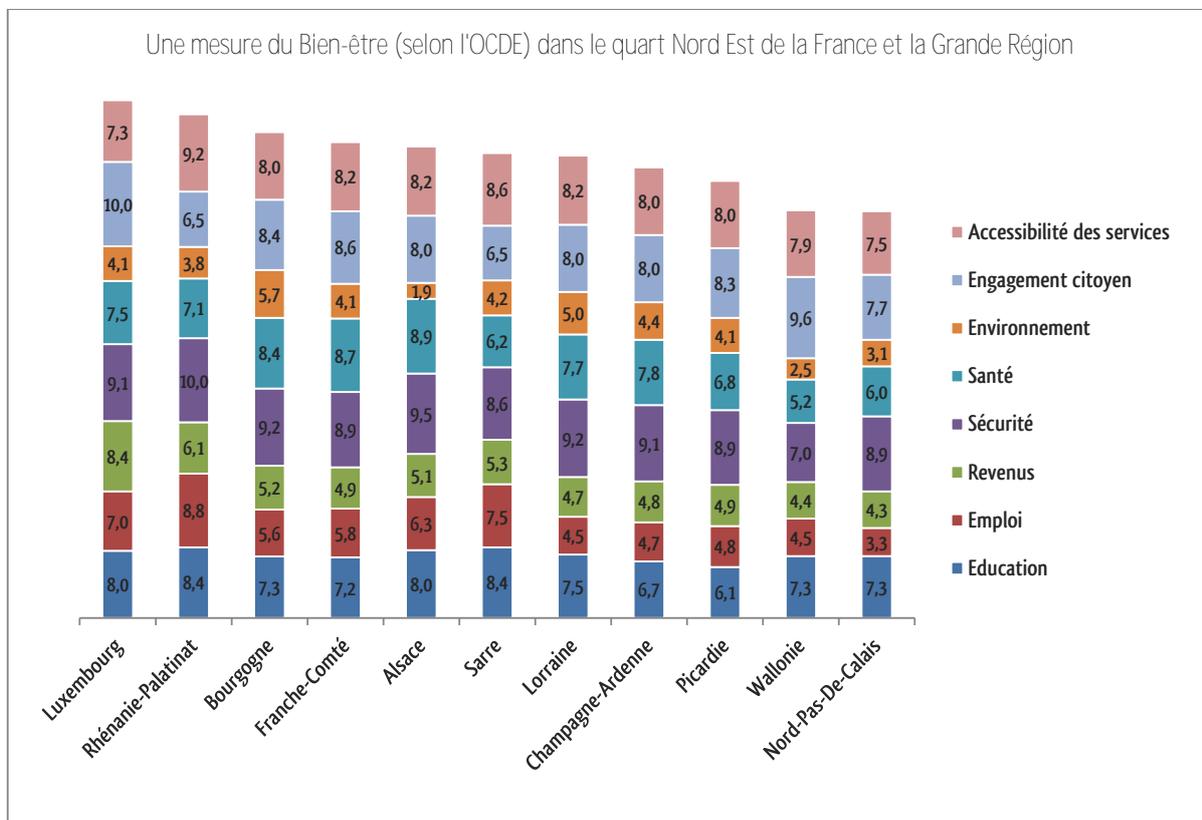
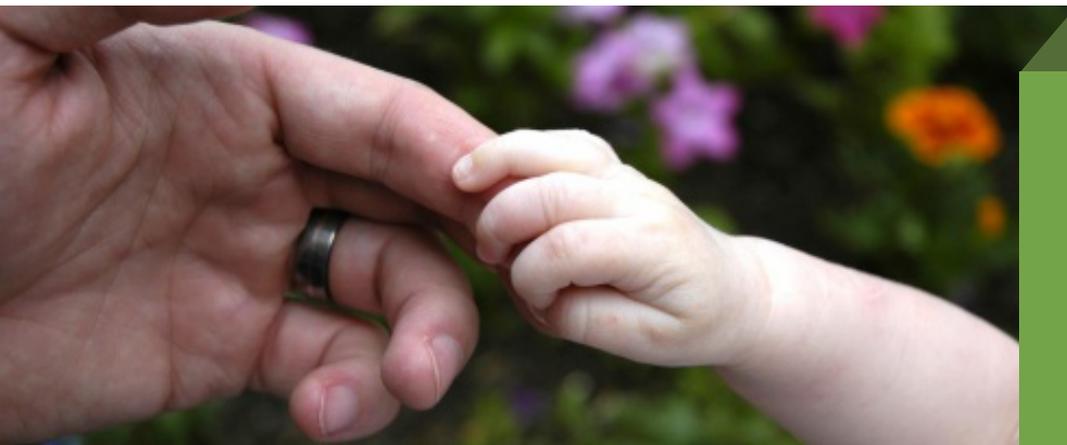


TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS TERRITORIAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**41 indicateurs
8 défis**

1.1 Agriculture biologique

Part de la Surface Agricole Utilisée (SAU) en agriculture biologique (AB) en 2013	Objectifs France :	Position de la Lorraine : 14 ^{ème} rang pour la part de l'AB	
	Lorraine : 3,21%	(6% en 2012)	Evolution 2009-2013 : +71% de surfaces en AB
	France : 3,93%	20% en 2020	Nord-Est : +56%
Nord Est : 2,3%		France : +82%	
		Sources : Agence Bio	

L'agriculture biologique (AB) garantit un mode de production respectueux de l'environnement. Cet indicateur mesure la part de la Surface Agricole Utilisée (SAU) convertie ou en cours de conversion en agriculture biologique.

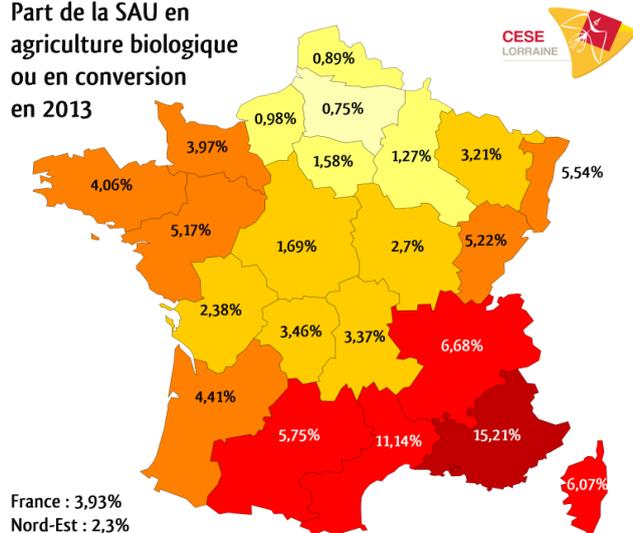
En Lorraine, 3,21% de la SAU est cultivée en bio ou en cours de conversion, ce qui la place au 14ème rang des régions. Le Nord-Est affiche une faible part du bio (2,3% pour 3,93% en France). L'Alsace et la Franche-Comté y sont les seules régions à s'approcher de l'objectif fixé par la SNDD pour l'année 2012 (6%).

Après une stagnation de la part du bio en France, comme en Lorraine, entre 2003 et 2008, on note une progression sensible à partir de 2009, avec le lancement de la 3^{ème} stratégie nationale de développement durable (SNDD).

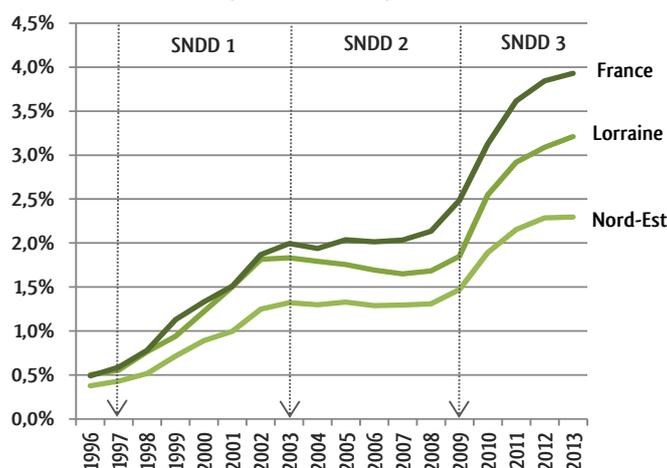
En 2009, année de lancement de la 3^{ème} SNDD, la Lorraine représentait 1,7% des exploitations certifiées ou en cours de certification AB en France (283 sur 16 325). En 2013, la part lorraine a légèrement augmenté (1,9%, 484 sur 25 467).

Entre 2009 et 2013, la surface cultivée en AB a augmenté de 71% en Lorraine, de 82% en France et de 56% dans le Nord-Est.

Part de la SAU en agriculture biologique ou en conversion en 2013



Part de la SAU en agriculture biologique ou en conversion (%)



1.2 Valorisation des déchets ménagers

Taux de valorisation (organique et matière) en 2011 Lorraine : 36% France (hors IDF): 43% Nord Est : 42%	Objectifs France : 35 % en 2012, 45% en 2015	Position de la Lorraine : 19^{ème} Evolution 2005-2011 : Lorraine : + 13 points France métropolitaine : + 9 points
	Sources : ADEME, SOeS, enquête collecte 2011 Grenelle de l'Environnement, Plan d'Action Déchets 2009	

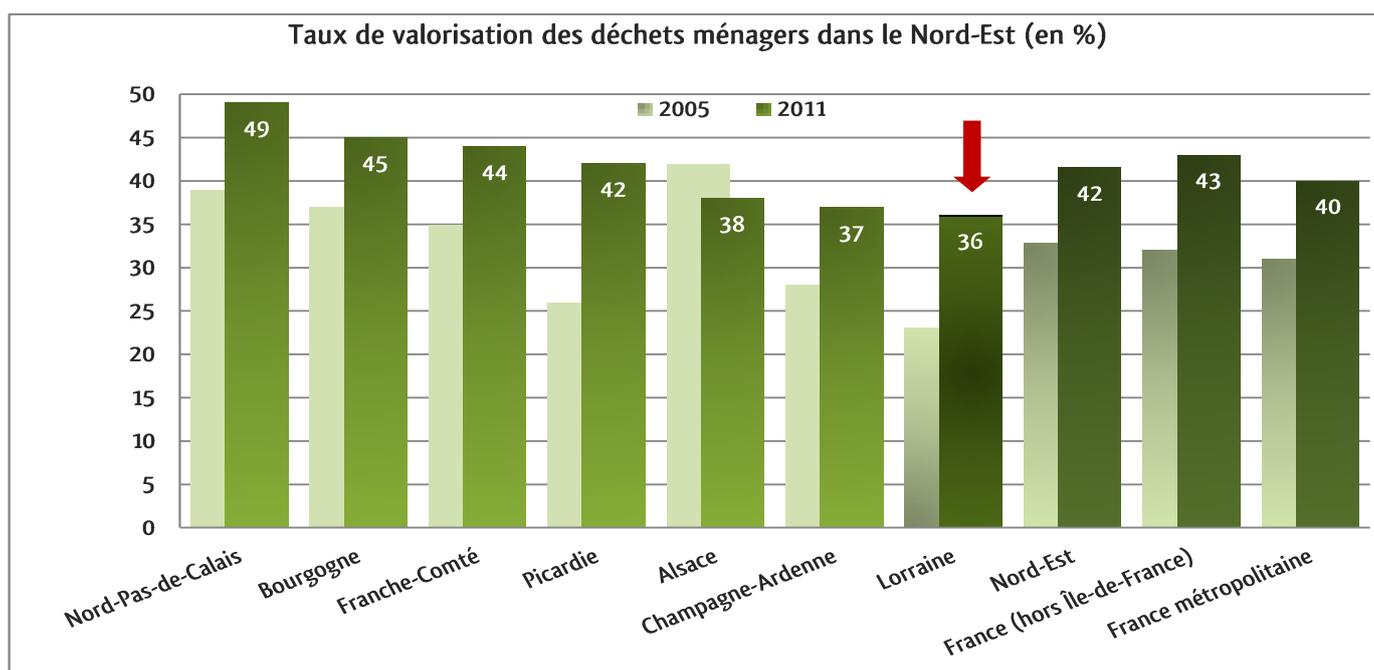
Cet indicateur est centré sur la valorisation des Déchets Ménagers ou Assimilés (DMA). Ici, **la valorisation des déchets comprend le recyclage et le réemploi** (valorisation matière), **le compostage, la méthanisation et l'épandage** (valorisation organique), conformément aux objectifs nationaux. Il n'inclut pas la valorisation énergétique (hors méthanisation) des déchets. **L'objectif national pour 2012 a été atteint en Lorraine dès 2011.**

Depuis 2005, la situation a rapidement évolué avec une hausse du taux de valorisation des DMA en France métropolitaine de 9 points, passant de 31% à 40%. En Lorraine, cette évolution était de 13 points classant la Lorraine **au 6^{ème} rang des régions pour l'augmentation**, marquant un rattrapage en cours.

Les régions Île-de-France (+2 points), Rhône-Alpes (+3) et Alsace (-4) présentent les moins bonnes évolutions.

La destination d'usage des DMA entre la France et la Lorraine varie sensiblement. Ainsi, en 2011, la Lorraine tendait à plus stocker ses déchets (34% des DMA) que la moyenne nationale (25%). La part de valorisation énergétique, organique et matière des DMA en Lorraine est inférieure à la moyenne nationale.

En Lorraine, la quantité de déchets ménagers résiduels collectée est de 274kg par habitant en 2011, contre une moyenne de 298 en France. Depuis 2005, la quantité collectée a baissé de 41%, du fait notamment d'une augmentation des dépôts en déchetterie. Néanmoins, le défi de la réduction des déchets reste important.



En Lorraine, 36 % des déchets ont été valorisés en 2011, soit 13 points de plus qu'en 2005

1.3 Prélèvements en eau

Prélèvement en Lorraine en 2011	Objectifs France : Réduction de 20 % des prélèvements en 2020	Position de la Lorraine : 12^{ème} Evolution 2008-2011 : - 6 points
Lorraine : 162 m ³ / hab.		Sources : SOeS, INSEE
France (m ^é tro): 180 m ³ / hab.		Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, 2011
Nord Est : 157 m ³ / hab.		

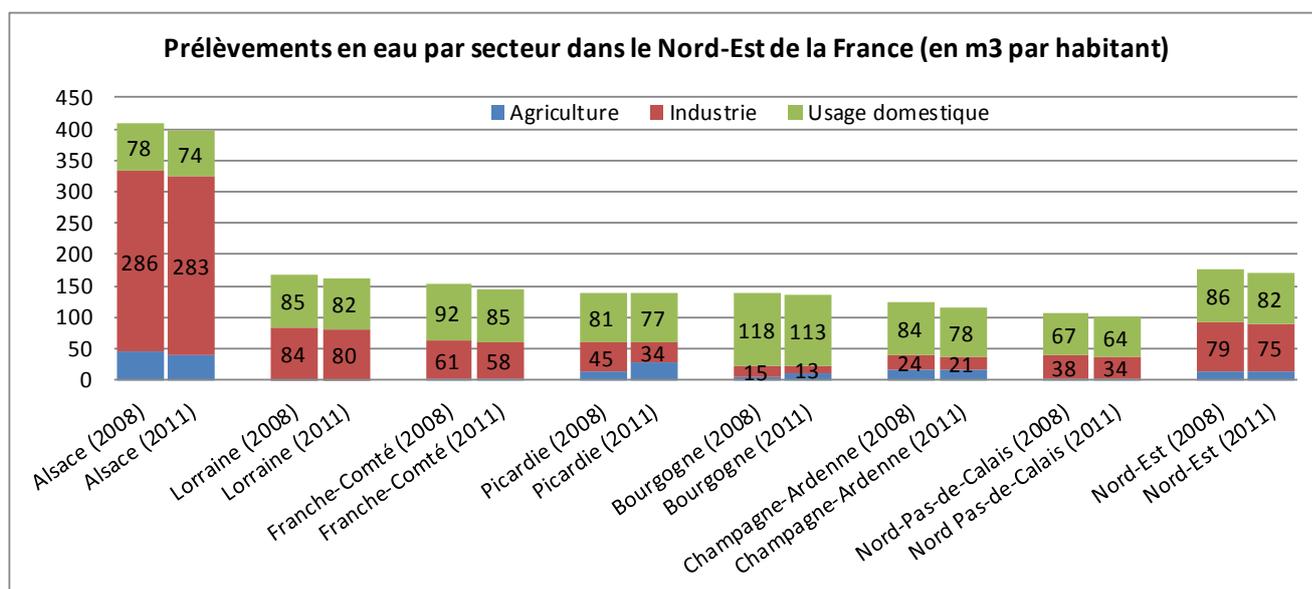
Les principaux objectifs dans le domaine sont de **diminuer le volume des prélèvements** et de garantir **un approvisionnement durable en eau de bonne qualité**. L'indicateur exclut les prélèvements du secteur de l'énergie, compte tenu de la spécificité du secteur nucléaire (besoins de refroidissement des centrales) : ce secteur représente 2/3 des prélèvements totaux à l'échelle française, mais 90% de cette eau est restituée au milieu naturel. L'intégrer minimiserait le poids des autres secteurs et rendrait toute comparaison impossible avec les régions qui n'ont pas de centrale nucléaire sur leur territoire, comme la Bourgogne.

En France, les prélèvements à usage domestique représentent 50% des besoins, l'agriculture 27% et l'industrie 24%. Cette répartition varie d'une région à l'autre en fonction des spécificités économiques (par ex. type d'industrie et de cultures agricoles) et climatiques (chauffage/climatisation). Pour la com-

paraison régionale, le ratio par habitant a été retenu.

Les régions du Nord-Est se distinguent par une part du secteur industriel, dans les prélèvements totaux, supérieure à la moyenne nationale (75 m³/ hab. vs 48). Cet écart est particulièrement **marqué en Alsace**, en raison des activités de la chimie, de l'agro-alimentaire et des brasseries.

En termes d'évolution, les prélèvements à **usage domestique sont en baisse en France** (-4%) comme en Lorraine (-3%) et dans l'ensemble du Nord Est (-5%). Dans **l'industrie**, la tendance est également **à la baisse**, en France (-4%), en Lorraine (-5%), et dans le Nord-Est (-5%). En revanche, ils sont en **hausse dans le domaine agricole** : augmentation de 15% en moyenne dans le Nord-Est, soit 1 point de moins que la tendance nationale (+16%).



En Lorraine, les prélèvements en eau représentent 162 m³ par habitant en 2011, répartis à part égale entre les usages domestiques et l'industrie

1.4 Gros bois et très gros bois (GTGB)

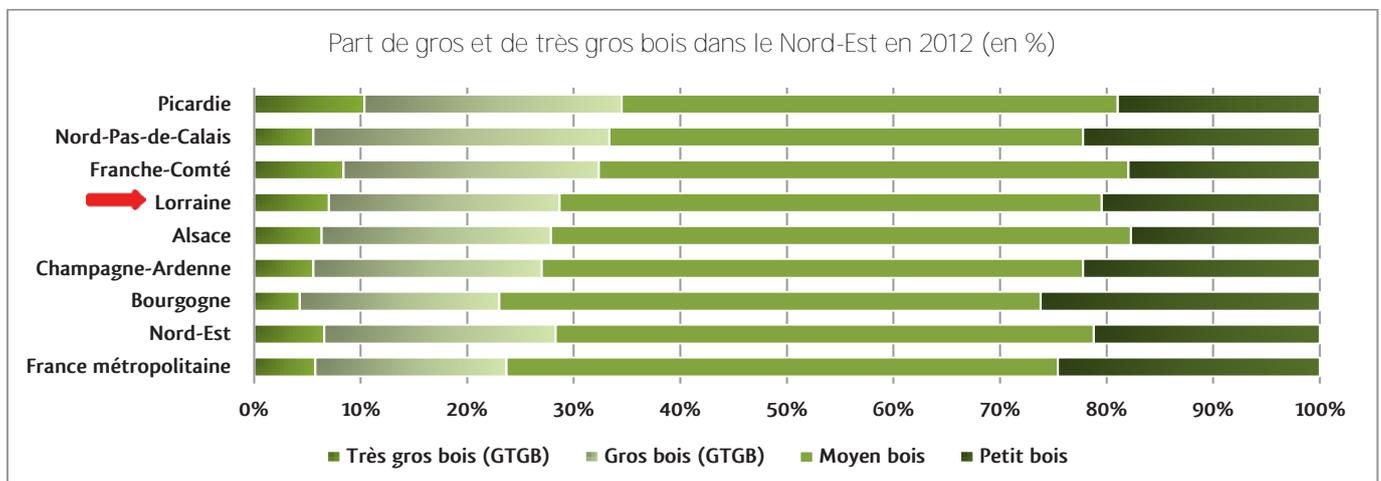
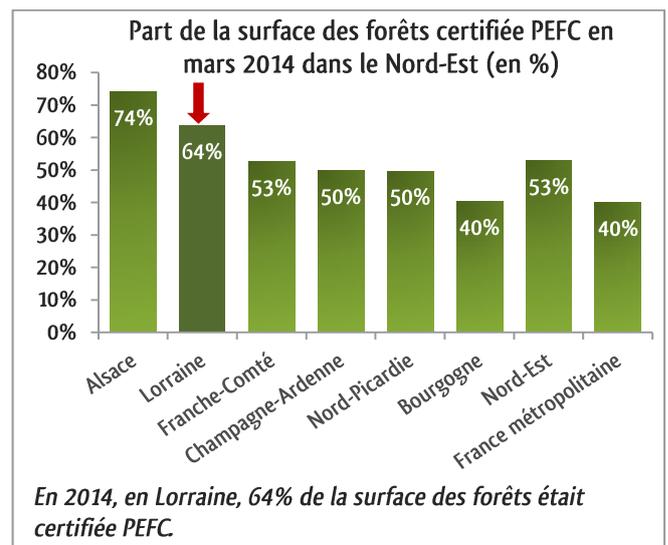
Part de gros bois et très gros bois dans les forêts en 2012	Part de la surface des forêts certifiée PEFC	Position de la Lorraine : 7 ^{ème} 2 ^{ème} pour la certification PEFC Evolution 2005-2011 : + 13 points
Lorraine : 29%	Lorraine : 64%	Source : IGN – Inventaire Forestier National (IFN) et PEFC France
France : 24%	France : 40%	
Nord Est : 28%	Nord Est : 53%	

La présence de gros bois et de très gros bois (GTGB, diamètre > 47,5 cm) revêt un **double enjeu écologique et économique**.

Les GTGB jouent un **rôle important dans l'écosystème forestier** : moindres interventions humaines, gainage naturel des tiges d'avenir, résistance au vent, habitat pour des espèces faunistiques et floristiques spécifiques.

Par leurs dimensions et propriétés, les GTGB peuvent faire l'objet d'une **valorisation économique spécifique** (charpente). La filière-bois française pourrait ainsi se démarquer au sein de la concurrence mondiale par une production à plus forte valeur ajoutée (cf. étude « Importance et rôle des gros bois et très gros bois en France » de l'association Pro Silva France). Les GTGB influent aussi sur la **productivité générale d'une forêt** : celle-ci est optimale, entre autres, lorsque la **part de GTGB atteint 40 à 50 %**.

Ce pourcentage est largement atteint dans les forêts publiques (69%). L'augmentation de la part de GTGB dans les forêts privées est un des objectifs du SRCE de la Région Lorraine. **Le label PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification) **certifie une gestion durable de la forêt**. Les critères et procédures d'attribution et de contrôles ont été renforcés pour la période 2012-2017.



En Lorraine, en 2012, les forêts publiques et privées comptent 29% de GTGB

1.5 Effort de rénovation énergétique des logements

Part des propriétaires éligibles ayant eu recours au dispositif « habiter mieux » en 2013	Objectifs SRCAE : rénovation de 30% des logements sociaux et 20% des autres avec une cible de 104Kwh/m ² /an (catégorie C)	Position de la Lorraine : 4^{ème} 1/3 des logements classés F ou G (soit 328 000) contre 25% en France (données 2008)
	Lorraine : 1,55%	Sources : ANAH, ODPE, CERECO
	France (Hors IdF) : 1,02% Nord Est : 1,15%	

Le programme « Habiter Mieux » est porté par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et l'Etat. Il permet de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de travaux de rénovation thermique des logements. Les collectivités territoriales peuvent s'associer au dispositif pour compléter les engagements de l'Anah et de l'Etat (investissements d'avenir).

Il permet également un accompagnement personnalisé pour réaliser un diagnostic énergétique, fournir une aide à l'élaboration du projet de travaux.

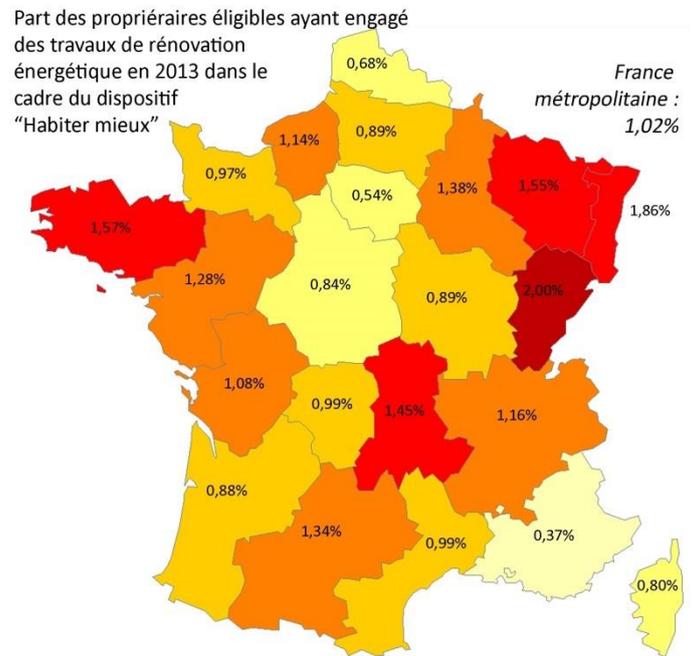
Le programme est ciblé sur les logements les plus énergivores et pour lesquels un gain minimum de 25% de consommation énergétique peut être réalisé (35% pour les propriétaires bailleurs).

L'indicateur présenté met en relation le nombre de rénovations engagées en 2013 avec le nombre de propriétaires éligibles dans chacune des 22 régions. Il mesure donc un taux d'effort pour la rénovation thermique.

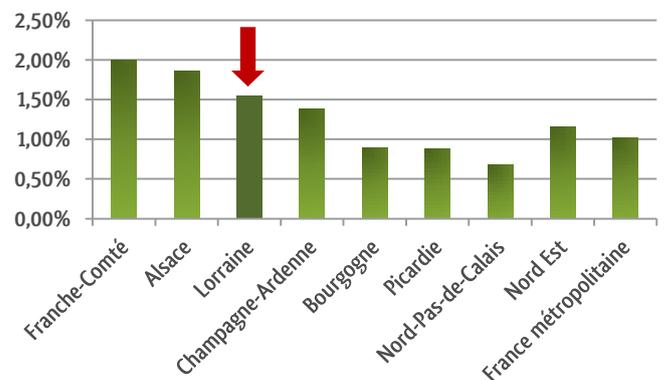
En Lorraine, l'Anah a identifié 121 595 propriétaires éligibles au programme « habiter mieux » et 3 064 000 en France métropolitaine. La région compte 1 883 chantiers de rénovation en 2013, contre 917 en 2012, attestant de la montée en charge du dispositif.

Cela représente 1,55% du potentiel, plaçant la région au 4^{ème} rang national pour l'effort de rénovation. Le Nord Est se situe au-dessus de la moyenne nationale.

D'autres indicateurs permettent de mesurer cet effort, comme le recours aux éco-prêts taux zéro, avec 1269 dossiers en Lorraine en 2013.



Part des propriétaires éligibles ayant engagé des travaux de rénovation énergétique en 2013 dans le cadre d' Habiter mieux



En Lorraine, 1,55% des propriétaires éligibles au programme Habiter mieux ont eu recours au dispositif

2.1 Dépenses de formation des Conseils régionaux

Dépenses par habitant en 2011	
Lorraine : 81,3 €	Position de la Lorraine : 12 ^{ème} Evolution 2006-2012 : +33% Source : DARES (ministère du travail)
France (hors IdF): 81,3€	
Nord Est : 82,7€	

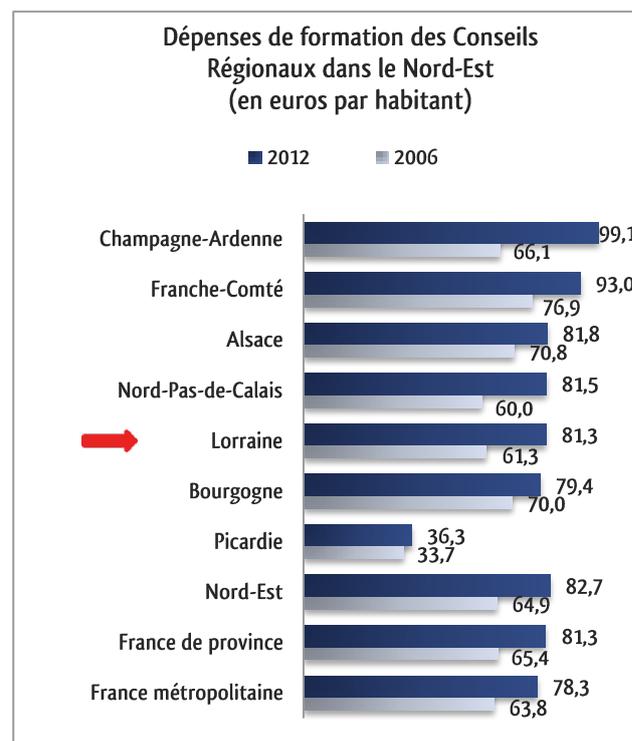
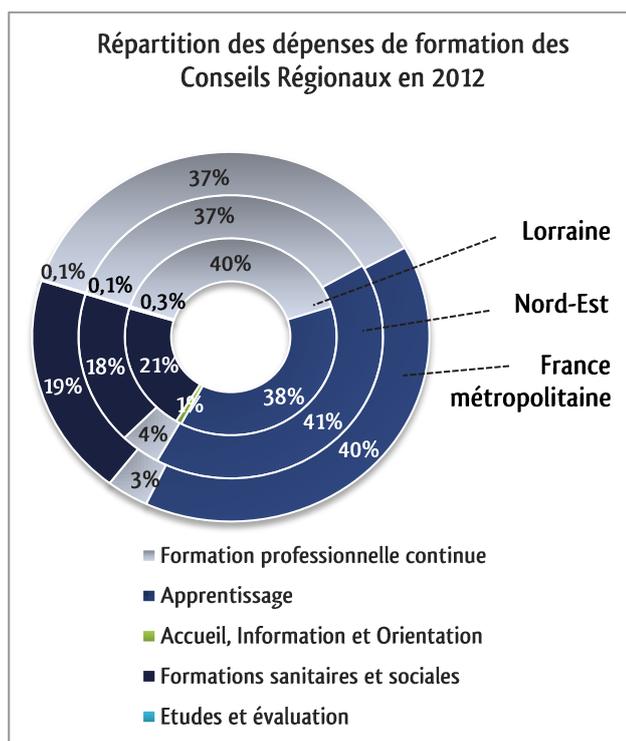
Cet indicateur mesure les dépenses des **Conseils Régionaux dans les compétences de formation** professionnelle continue ; apprentissage ; formations sanitaires, sociales et artistiques ; accueil, information et orientation ainsi que les études et évaluations. Ces chiffres sont rapportés au nombre d'habitants de chacune des régions. En 2012, le Conseil Régional de Lorraine a consacré 191 millions d'euros à la formation d'après les données consolidées par le Ministère du travail (DARES). **Avec 81€/habitant, la Lorraine se situe dans la moyenne française hors Île-de-France (12^{ème} rang des régions).**

Entre 2006 et 2012, les dépenses de formation par tête ont augmenté dans l'ensemble des régions. Cette hausse témoigne de la montée en charge des nouvelles

compétences attribuées aux Régions en 2004. La Lorraine est passée d'une dépense de 61€/habitant à 81€. **La région est au 6^{ème} rang pour l'importance de la progression** des dépenses de formation sur la période.

Néanmoins, elles sont en baisse depuis 2010 où elles atteignaient 89€/hab en Lorraine.

La structure des dépenses en Lorraine est assez proche de la structure moyenne du Nord-Est ou de la France métropolitaine. Cependant, **l'apprentissage** est légèrement **sous-représenté en Lorraine**, tandis que la formation professionnelle continue et les formations sanitaires et sociales sont des pôles de dépenses légèrement surreprésentés.



2.2 Diplômés du supérieur chez les 25-34 ans

Part des 25-34 ans diplômés du supérieur en 2011	Objectif européen : 40% des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2020	Position de la Lorraine : 15 ^{ème} , 12 ^{ème} pour les hommes, 16 ^{ème} rang pour les femmes
Lorraine : 37,4%	Traité de Lisbonne	Evolution 2009 - 2011 : Lorraine : +0,4 point France (hors IdF) : + 0,8
France (hors IdF) : 40%		
Nord Est : 37,4%		
Source : INSEE, RP 2011, exploitation principale		

L'élévation progressive du niveau d'études est un des faits marquants des transformations de la société.

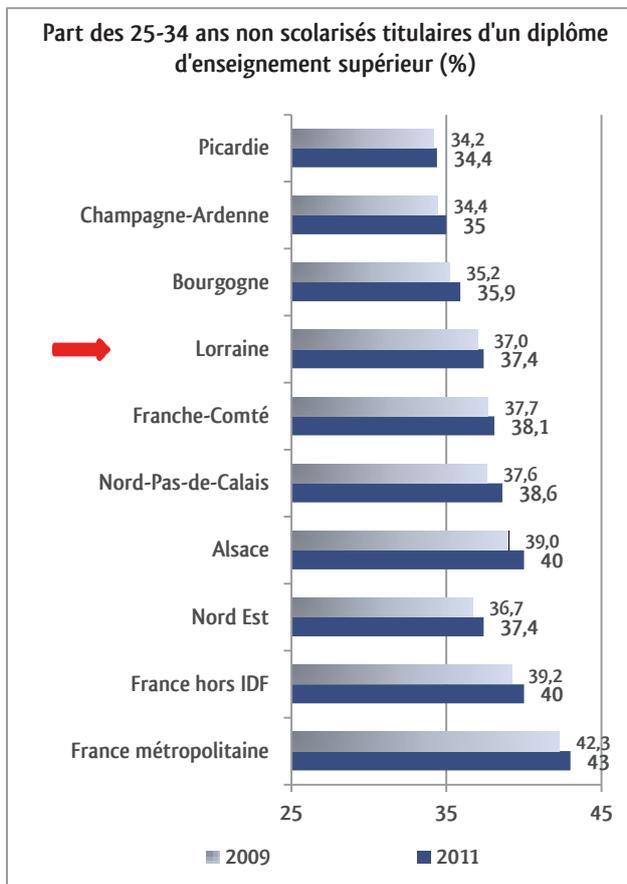
L'indicateur présenté ici mesure la part des personnes de 25 à 34 ans (non scolarisés) étant titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2009 et en 2011.

On note un très fort taux de diplômés du supérieur en Île-de-France (53,8%) contre une moyenne

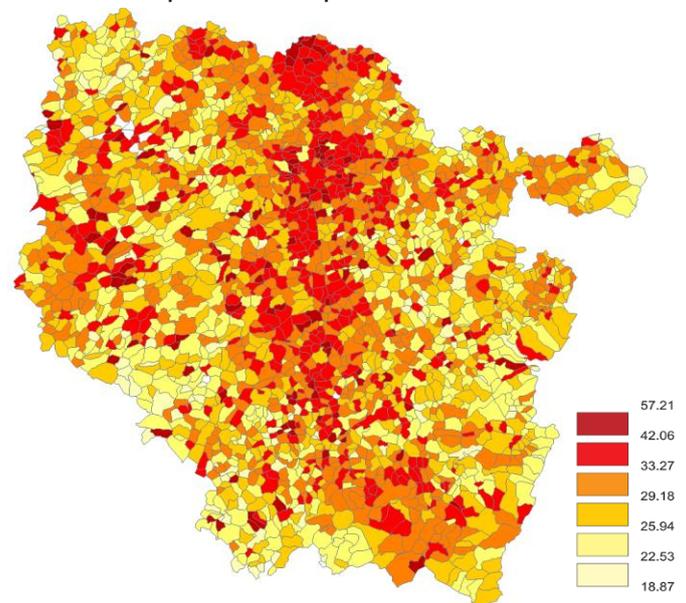
hors Île-de-France de 40%.

La Lorraine affiche un taux de diplômés inférieur à cette moyenne (37,4%) et similaire à celui observé dans le Nord-Est. Il a progressé de 0,4 point depuis 2009. Le taux de diplômés à bac +3 et au-delà est légèrement en retrait en Lorraine.

Dans la région, on constate une plus forte concentration des diplômés du supérieur dans les aires urbaines.



Part des 25-34 ans non scolarisés titulaires d'un diplôme supérieur en 2011 par commune



Les femmes sont plus diplômées que les hommes, et ce dans toutes les régions. La Lorraine compte 32% d'hommes et 42,5% de femmes titulaires d'un diplôme du supérieur en 2011.

2.3 Elèves en classes européennes et langues étudiées

Part des élèves scolarisés en « section euro » (2012)	Position de la Lorraine : 16^{ème}
Lorraine : 5,5 %	
France métro. : 6,3%	
Nord Est : 6,1%	
Sources : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	

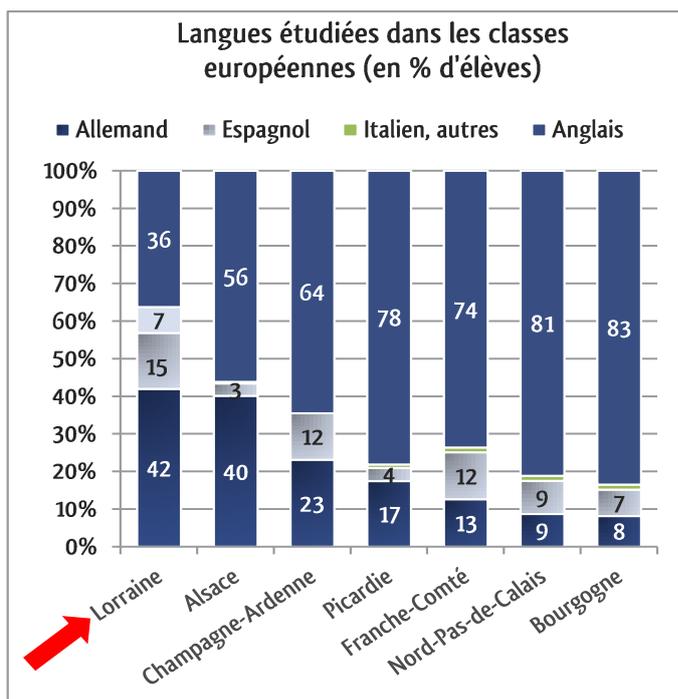
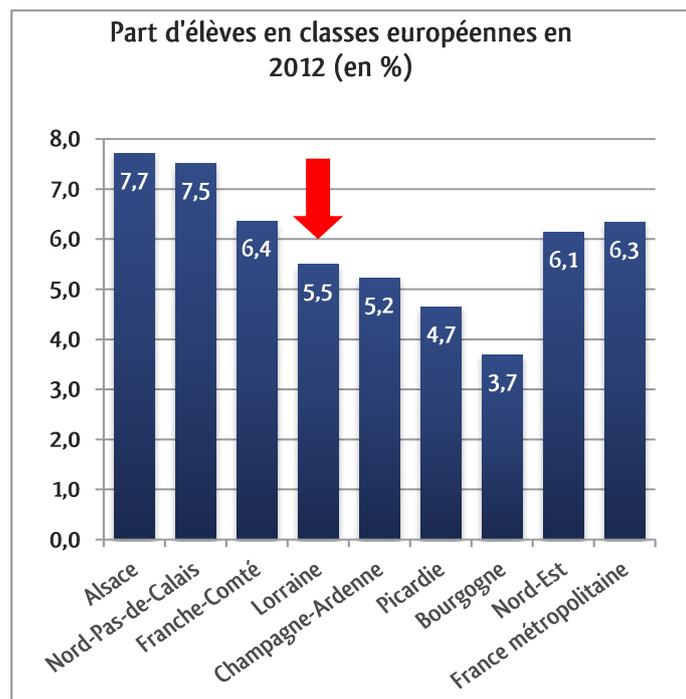
Cet indicateur vise à mesurer la part des élèves qui bénéficient d'un enseignement renforcé dans les langues ainsi que d'une ouverture facilitée aux autres cultures.

L'objectif des classes européennes, qui généralement débutent en classe de 4^{ème} pour s'achever en Terminale, visent à favoriser l'accès au bilinguisme à un nombre d'élèves le plus important possible. Les évaluations constatent régulièrement l'efficacité du dispositif, à l'origine d'une meilleure exposition aux langues étrangères pour les élèves, mais regrettent le fait que ces sections soient trop souvent réservées à une minorité d'élèves.

Malgré son ouverture européenne visible notamment sur le plan économique, la Lorraine se situe en deçà

de la moyenne du Nord-Est et de la France métropolitaine avec 5,5% d'élèves scolarisés dans les classes européennes. Au sein du Nord-Est, seules les régions Alsace et Nord-Pas-de-Calais, respectivement au 4^{ème} et au 6^{ème} rang des régions, scolarisent plus d'élèves dans les classes européennes que la moyenne nationale.

En 2012, 65% des classes européennes (63% dans le Nord-Est) ont pour langue principale l'anglais, malgré un objectif affiché de diversité culturelle des classes européennes. En revanche, la Lorraine compte 64 % des élèves en classes européennes étudiant une langue autre que l'anglais. Elle est également la région pour laquelle la proportion d'élèves étudiant l'allemand en section européenne est la plus élevée en France.



2.4 Personnes sans diplôme

Part de la population entre 15 et 64 ans non scolarisée et sans diplôme en 2011

Lorraine : 26,3%

France (métro.) : 25,1%

Nord Est : 28,2%

Position de la Lorraine : 13^{ème}

Evolution 2006 - 2011 :

Lorraine : -4,4 points

France (métro) : - 4,3

Source : INSEE, RP 2006 et 2011

Cet indicateur mesure la part de la population de 15 à 64 ans non scolarisée et ne possédant pas de diplôme, selon la définition du niveau de qualifications VI de l'INSEE : « sans diplôme ou Brevet des Collèges ». L'absence de diplôme reste l'un des principaux freins à l'accès à l'emploi. En France le taux de chômage des personnes sorties depuis moins de 3 ans du système de formation avec un Niveau VI est de 48,9% (2013, source INSEE).

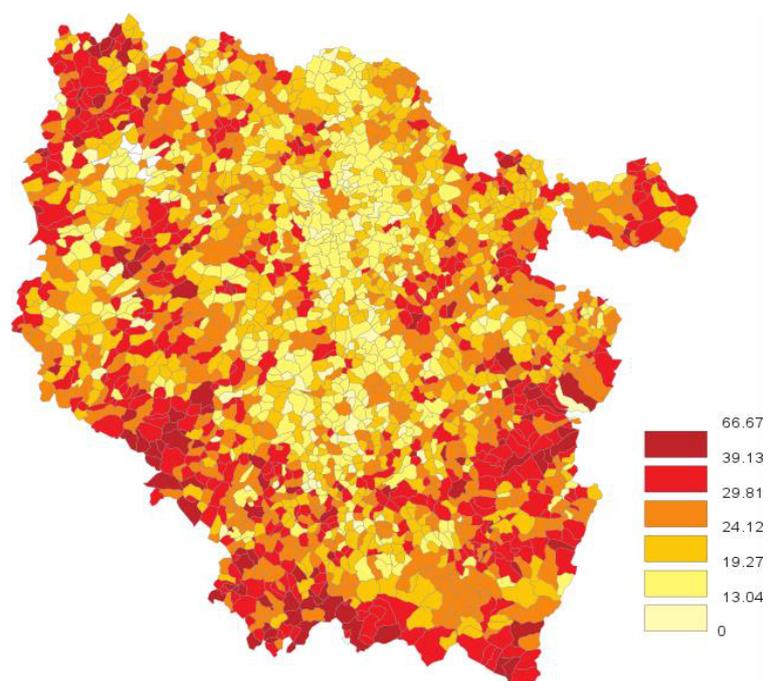
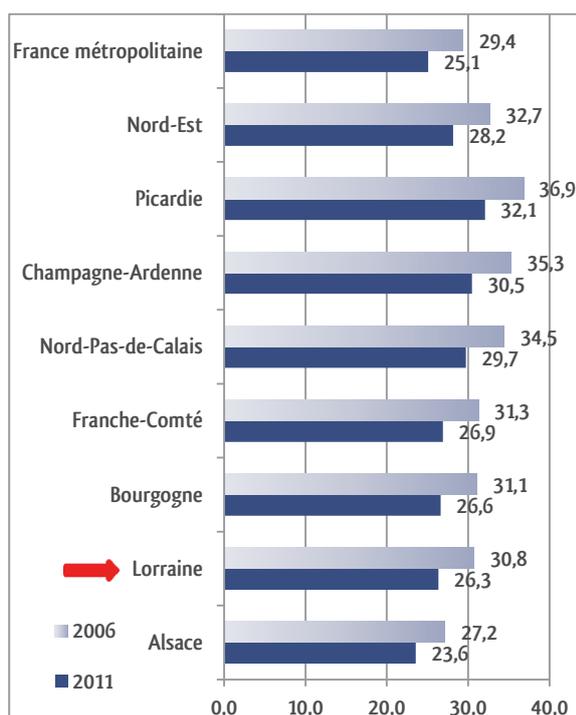
En France, la part de la population non scolarisée et non diplômée a diminué entre 2006 et 2010, passant de 29,4% à 25,1%. Dans le Nord-Est, cette proportion est passée de 32,7% à 28,2%.

Si la Lorraine possède une part de population de plus de 15 ans non scolarisée et non diplômée supérieure à la moyenne nationale, cette part est inférieure à la moyenne du Nord-Est de la France.

La part de population non scolarisée et non diplômée est sensiblement plus faible chez les 15-24 ans et les 25-34 ans, signe de la montée en compétence progressive de la population active.

Par ailleurs, on constate que la part des non diplômés est plus importante dans les territoires en dehors de l'influence des grandes aires urbaines.

Part des 15-64 ans non scolarisés sans diplôme ou titulaires du brevet des collèges (en %)



2.5 Effort de recherche et développement

Part des dépenses de Recherche et Développement (R&D) dans le PIB en Lorraine en 2011 Lorraine : 1,3% France (métro.): 2,3% France (hors IdF) : 1,4%	Objectifs européen : 3% du PIB dont 2/3 du secteur privé (stratégie de Lisbonne – Göteborg)	Position de la Lorraine : 12^{ème} Evolution 2004-2011 Lorraine : +0,2 point France : +0,2 point
Source : INSEE		

La recherche et l'augmentation des savoirs à des fins de développement sont essentielles dans le cadre d'une économie de la connaissance et participent de la compétitivité d'une région. **L'effort de R&D est égal à la somme des dépenses de R&D rapportée au PIB de chaque région.**

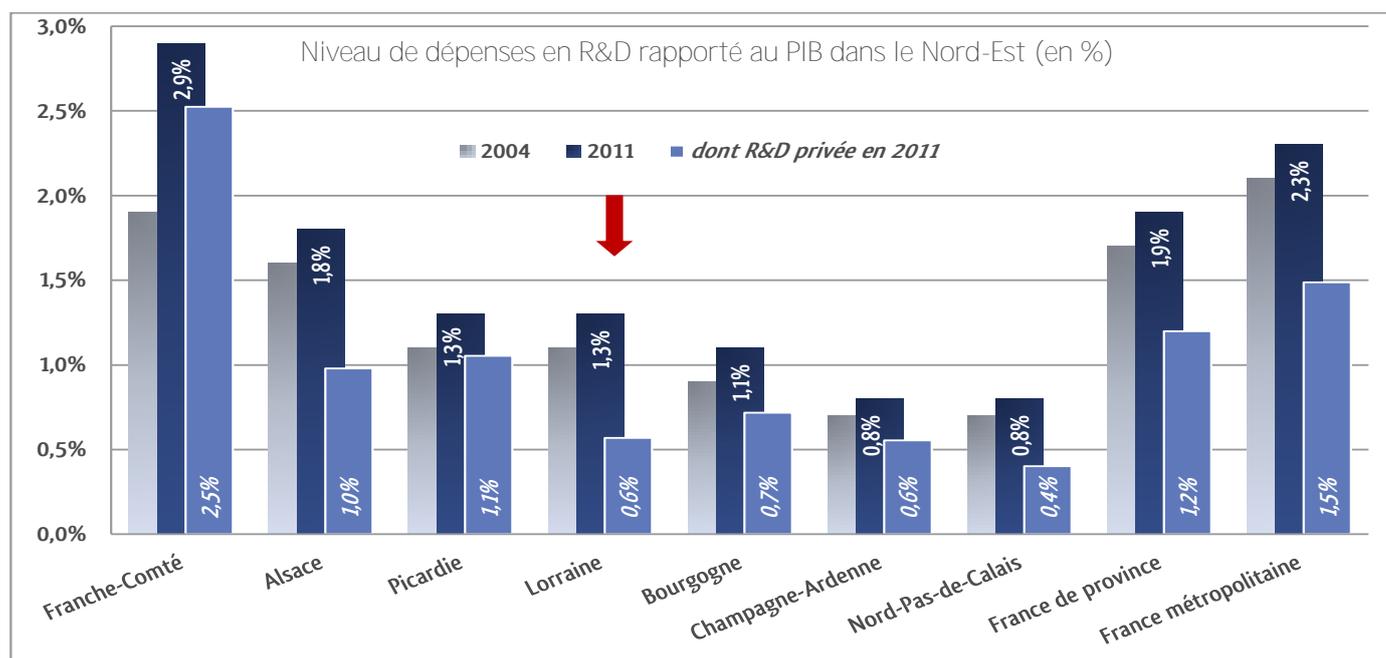
Les disparités territoriales sont importantes et les efforts sont concentrés sur quelques régions motrices. Seule la région Midi-Pyrénées (5,1%) atteint l'objectif européen en matière de dépenses de R&D rapportées au PIB, tandis que 6 régions seulement dépassent ou égalent la moyenne française de 2,3%.

Dans les régions du Nord-Est, l'effort est inférieur à la moyenne nationale, à l'exception de la Franche-Comté. Les régions Champagne-Ardenne et Nord-Pas-de-Ca-

lais ferment la marche avec un taux d'effort de 0,8%.

La Lorraine se situe au 12^{ème} rang des régions pour l'effort de R&D (1,3%), à égalité avec la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et la Picardie.

Par ailleurs, l'origine des dépenses en R&D en Lorraine est singulière. En moyenne, en France, 64,7% des dépenses de R&D rapportées au PIB viennent du secteur privé, contre seulement 43,7% en Lorraine. **Avec 56,3% de la part des dépenses en R&D venant du secteur public, la Lorraine seconde la région Languedoc-Roussillon en la matière**



2.6 Cadres des fonctions métropolitaines

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total en 2011	Position de la Lorraine : 16 ^{ème}
Lorraine : 5,6%	Evolution 2006-2011 : Lorraine : +0,5 point
France (hors IDF): 7,3%	France : +1 point - Nord-Est : +0,6
Nord Est : 6,2%	Sources : INSEE, recensement de la population

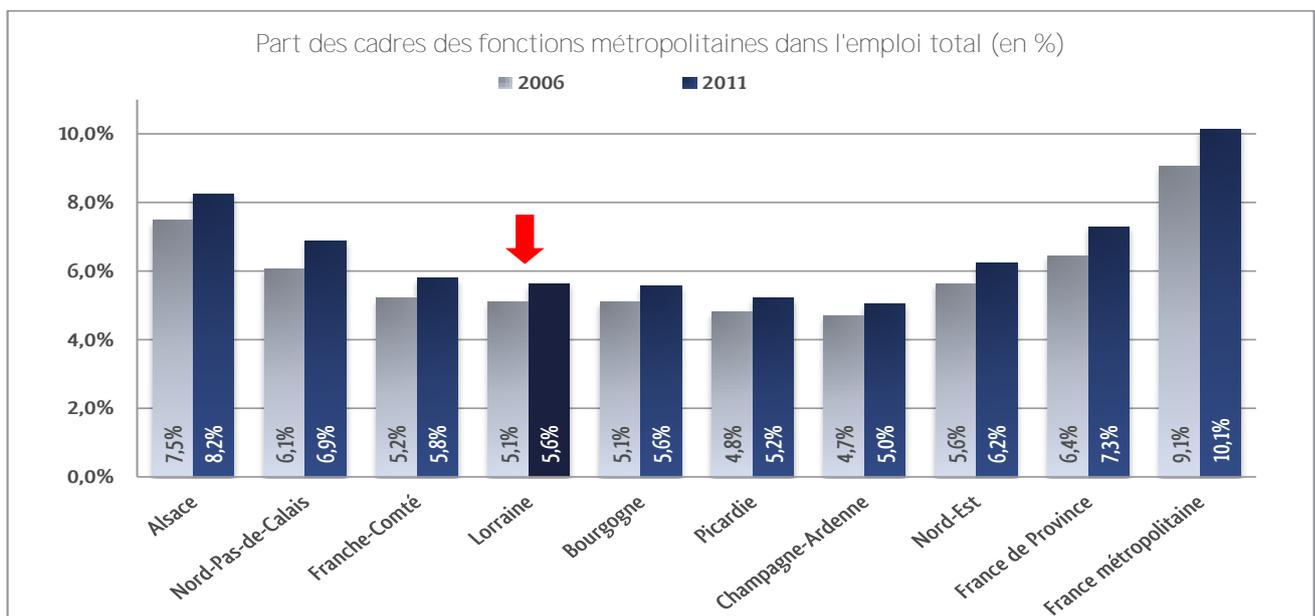
Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) se réfèrent à **des fonctions dont le contenu décisionnel est important ou à des fonctions « stratégiques » pour une ville**. Ceci inclut les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés et les cadres de cinq fonctions généralement surreprésentées dans les métropoles : conception et recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture et loisirs.

On en compte 48 250 en Lorraine, soit 5,6% de l'emploi total, ce qui la place au 16^{ème} rang des régions. Les CFM représentent 7,3% de l'emploi total dans le Nord Est et 7,3% en France (hors IDF). A elle seule, l'Île-de-France abrite concentré près de la moitié de ces emplois qui représentent 20% de l'emploi total de la région.

Depuis 2006, toutes les régions de France métró-

politaine ont vu le nombre de CFM s'accroître. En moyenne le nombre des CFM dans l'emploi total s'est accru de 13,9%, et de 15,1% en France hors Île-de-France. Il a augmenté de 9% en Lorraine et de 10,2% dans le Nord-Est. Cette faible progression reflète non-seulement une dynamique de l'emploi moins favorable, mais aussi une attractivité plus faible des espaces métropolitains du Nord-Est de la France.

Le Sud et l'Ouest de la France voient leur part de CFM croître à un rythme soutenu, ce qui est loin d'être le cas du Nord-Est. Seule l'Alsace possède une part de CFM dans l'emploi total supérieure à la moyenne de la France hors Île-de-France (8,2% contre 7,3%) et voit le nombre de ces emplois évoluer plus rapidement que la moyenne (+11,4% contre +15,1%). La métropole strasbourgeoise a une influence notable sur cette évolution.



3.1 Agenda 21 de proximité

Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 en 2013	Position de la Lorraine : 13 ^{ème}
Lorraine : 38 %	Evolution 2010-2013
France : 46%	Lorraine : +7 points
Nord-Est : 36%	France : +6 - Nord-Est : +8
	Sources : SOeS, Comité 21, CGDD/MEDDE

L'Agenda 21, ou plan d'action pour le XXI^e siècle, a été adopté lors du sommet de la Terre, à Rio en 1992. Il formule des recommandations en faveur du développement durable dans une approche très large (économique, sociale, environnementale et gouvernance). **La participation des citoyens et la déclinaison territoriale sont un des principes méthodologiques essentiels de la démarche Agenda 21.**

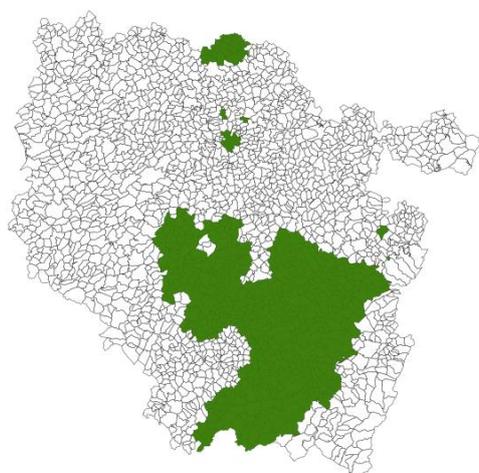
En France, les Agendas 21 locaux se sont développés depuis la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999.

En 1990, moins de 0,01% des collectivités locales était engagé dans une démarche de ce type. Malgré les limites constatées (manque d'implication des acteurs économiques et de la société civile), un Agenda 21 lo-

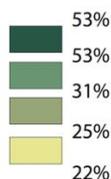
cal marque la volonté d'une collectivité de s'engager dans un nouveau mode de gouvernance des projets territoriaux en impliquant davantage la population.

En 2013, la Lorraine recense 18 Agenda 21, dont un départemental, celui des Vosges, mais toutes les communes n'en font pas partie. Un dispositif de reconnaissance nationale a été lancé afin de valoriser les meilleurs projets et d'inciter à leur développement sur les territoires de proximité. En effet, comme l'illustre la carte de la Lorraine ci-après, on constate une plus importante mise en œuvre dans les collectivités les plus peuplées.

Communes Lorraines couvertes par un Agenda 21 en 2014

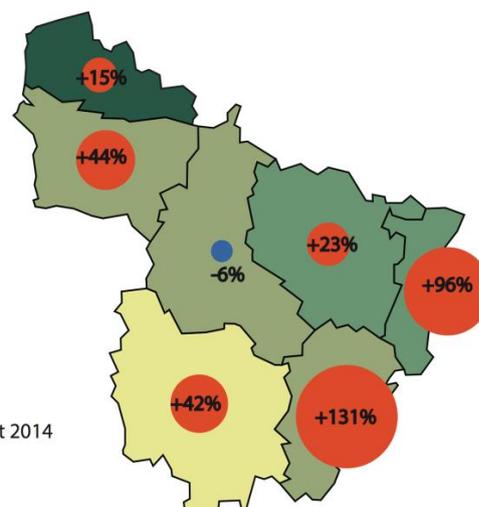


Part de la population couverte par un agenda 21 en 2014



Evolution entre 2010 et 2014

Couverture de la population par un Agenda 21 dans le Nord-Est et évolution entre 2010 et 2014 (en %)



En 2014, 38 % de la population est couverte par un Agenda 21 en Lorraine (en baisse de 23% depuis 2010). Cette part est de 53 % en Nord-Pas-De-Calais qui se distingue par un fort écart à la moyenne du Grand-Est. La baisse en Champagne-Ardenne est liée à une diminution de la démographie et non du nombre d'agendas 21.

3.2 Participation aux élections sur 5 tours

Taux de participation cumulé 2012-2014	
Lorraine : 62,11%	Position de la Lorraine : 20^{ème}
France métro. : 64,63%	
Nord Est : 63,26%	

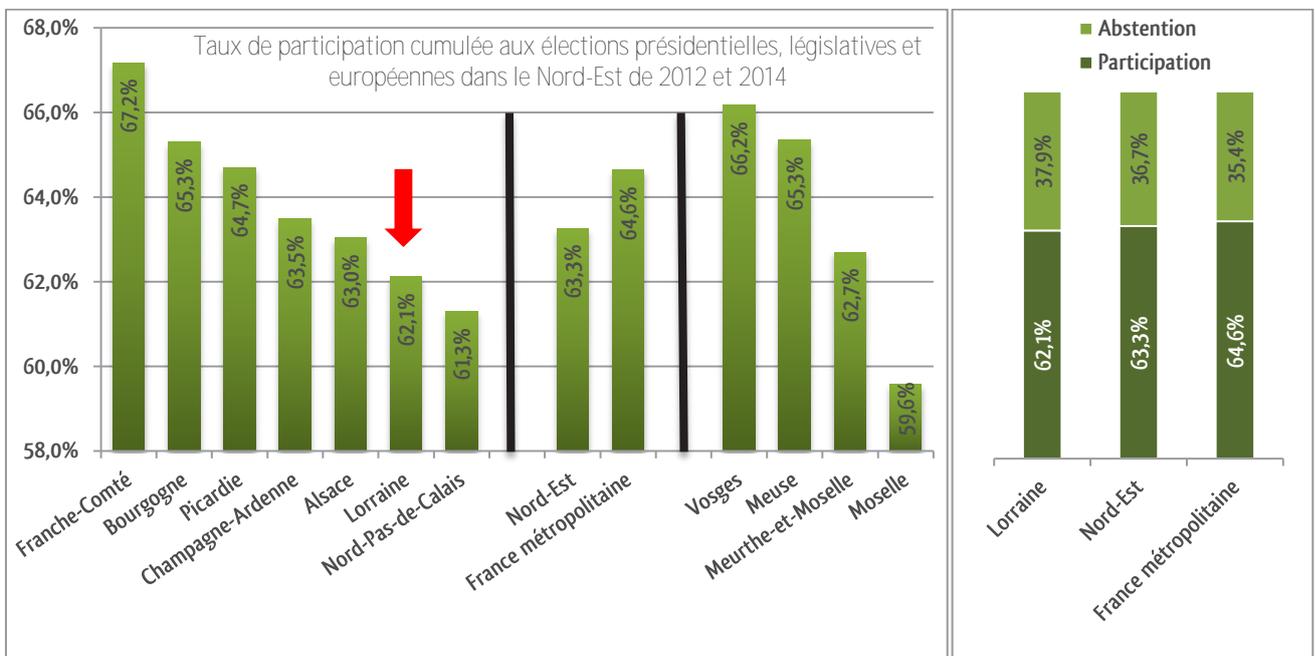
Sources : Ministère de l'intérieur

Le taux de participation cumulée est établi à partir de la somme des inscrits et des votants pour les élections présidentielles et législatives de 2012 et européennes de 2014. Cet indicateur propose donc une vision synthétique sur plusieurs élections sachant que les taux de participation varient parfois significativement. La prise en compte de plusieurs scrutins permet de renforcer la mise en exergue des disparités territoriales indépendamment de la nature de l'élection.

La carte de la participation politique pour la période met en évidence l'existence d'une fracture le long d'une ligne qui correspond approximativement à Le-Havre - Marseille. Au Nord ou à l'Est de cette ligne, la participation est plus faible

qu'au Sud ou à l'Ouest. La situation générale des régions du Nord-Est de la France est marquée par la faiblesse de la participation politique : ce sont le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine qui ont les plus faibles taux de participation (hors Corse). L'Alsace se situe au 18^{ème} rang et la Champagne-Ardenne au 17^{ème} rang.

A l'échelle départementale, les disparités territoriales sont également significatives. En Lorraine, les départements des Vosges et de la Meuse sont marqués par une participation politique plus importante que la moyenne, tandis que le département de la Moselle est lui marqué par un taux important d'abstention.



3.3 Parité dans les conseils municipaux et chez les maires

Part des femmes chez les maires en 2014	Position de la Lorraine : 19^{ème} (maires) 22^{ème} rang (conseils municipaux des communes <1 000 hab.)
Lorraine : 12,8%	
France métro. : 16,1%	
Nord Est : 14,8%	
Source : Ministère de l'intérieur	

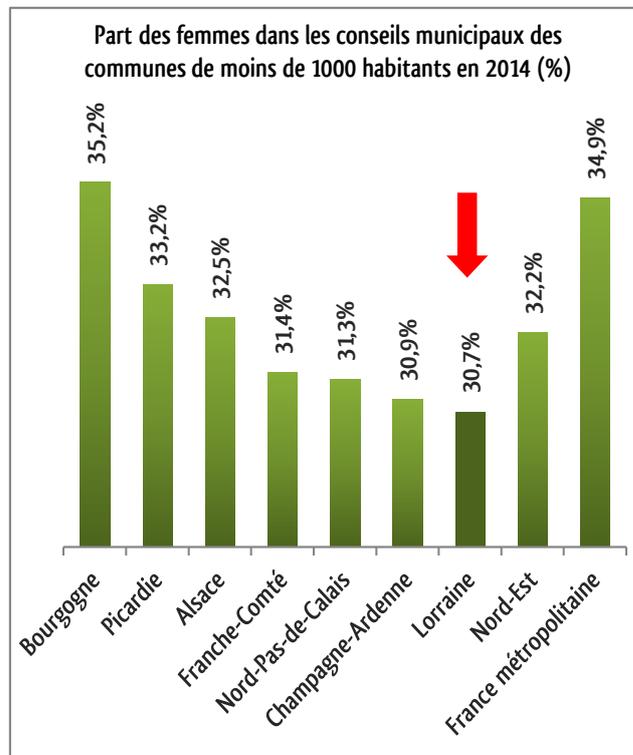
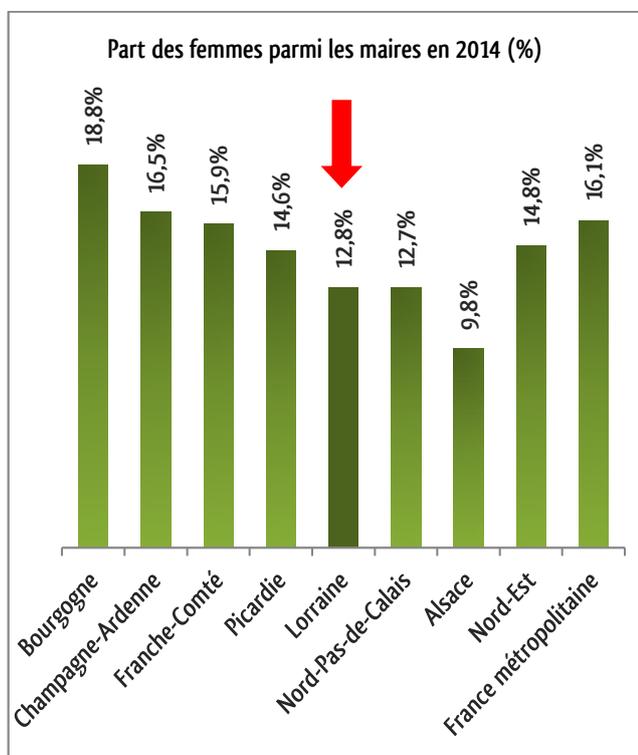
La Lorraine figure au 19^{ème} rang des régions pour la part des femmes chez les maires (12,8%). En effet, sur les 2 325 maires que compte la Lorraine, seules 297 femmes occupent cette responsabilité. Pour que la parité soit respectée, 866 hommes maires devraient « laisser leur place » à une femme.

L'Alsace, avec le taux de parité le plus faible, est la moins bonne élève des 22 régions (9,8%).

Suite à l'adoption par le Sénat le 14 mars 2014 de la loi réformant les élections locales, obligation est faite pour les communes de plus de 1000 habitants de proposer des listes paritaires, selon un système de

fonctionnement par couple. Malgré cette nouvelle règle, la parité n'est pas complètement atteinte dans les communes de plus de 1000 habitants (48,2% en moyenne en France métropolitaine). Les couples « paritaires » sont plus fréquemment à l'avantage des hommes. C'est particulièrement vrai dans le Nord-Est, dont les régions, à l'exception de la Bourgogne, figurent en bas du classement du taux de parité dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Concernant les communes de moins de 1 000 habitants, la Lorraine se situe au dernier rang des régions pour la part des femmes dans les conseils municipaux (30,7%, contre 34,9% en France métropolitaine).



3.4 Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

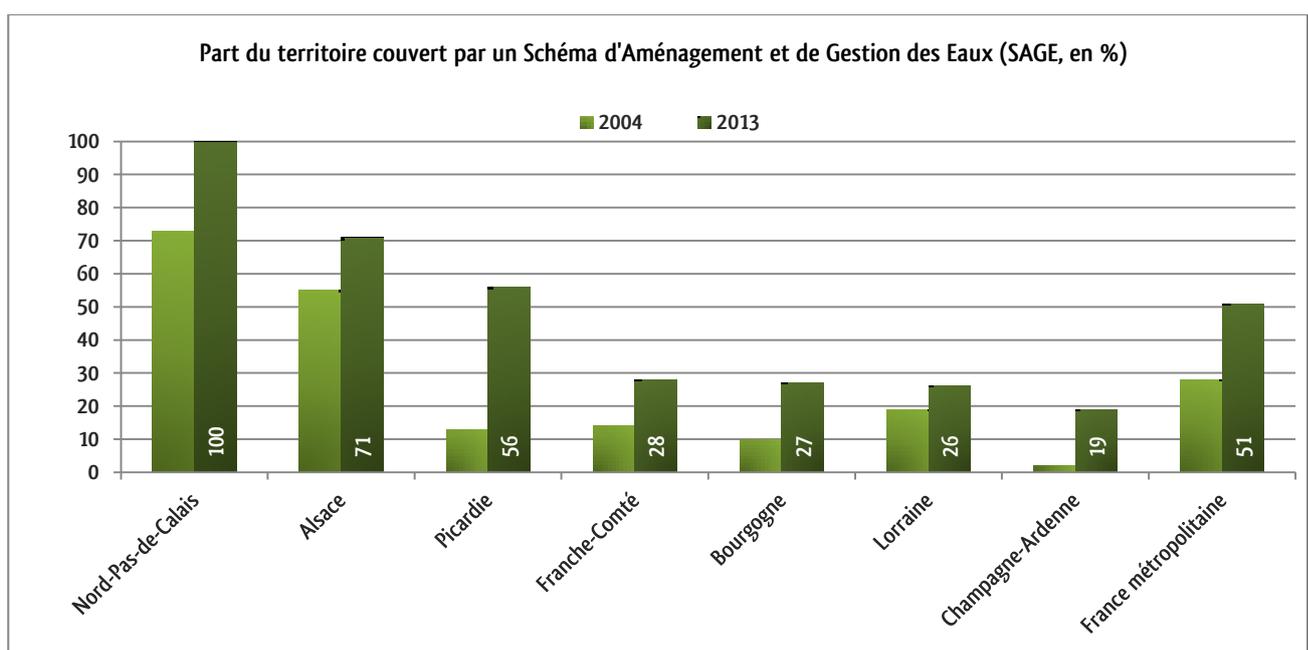
Territoire couvert par un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau en en 2013	Position de la Lorraine : 19 ^{ème}
Lorraine : 26 %	Evolution 2004-2013
France : 59 %	Lorraine : + 7 points
	France : + 23 points
	Sources : Eau France, Agences de l'eau

Cet indicateur contribue à évaluer la gouvernance dans le domaine de l'eau. **Les deux outils de planification sont élaborés en associant des représentants de l'État, des collectivités locales, des associations et des usagers.** Ces instances de concertation sont les Comités de bassins pour les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et les Commissions locales de l'eau (CLE) pour les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Les SDAGE définissent pour chaque grand bassin hydrographique les orientations pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels). **Les SAGE sont une déclinaison plus précise des SDAGE au niveau des sous-bassins.**

En Lorraine, la part du territoire couvert par un SAGE est inférieure à la moyenne nationale.

Les disparités territoriales sont grandes. L'Ouest de la France est le mieux pourvu en SAGE, tandis que le Nord-Est est marqué par de profondes inégalités. Alors que le Nord-Pas-de-Calais est intégralement couvert par différents SAGE, la région Champagne-Ardenne ne possède que 19% de son territoire couvert. La situation en Picardie s'est améliorée : en de 9 années, la part de son territoire couvert par un SAGE a quadruplé, alors que la Lorraine ne gagne que 7 points dans la même période, contre 23 points en moyenne pour la France.

Aucune démarche SAGE n'a atteint, pour le moment, la phase de mise en œuvre en Lorraine, contrairement aux régions: Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Alsace.



La part du territoire lorrain couvert par un SAGE est passée de 19% en 2004 à 26 % en 2013

3.5 Investissements environnementaux

Investissements environnementaux du secteur industriel rapportés au PIB en 2012

Lorraine : 0,15 %

France : 0,11 %

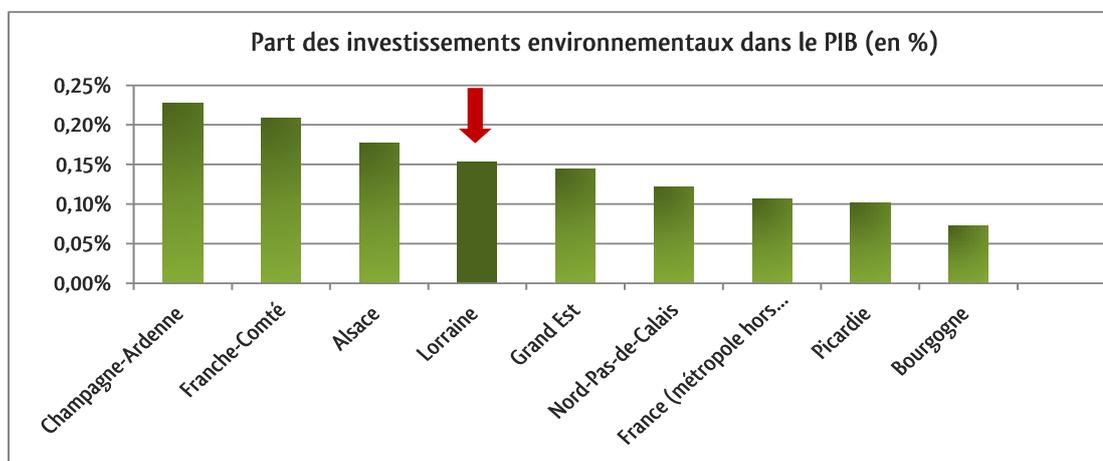
Nord-Est : 0,14 %

Position de la Lorraine : 5^{ème}

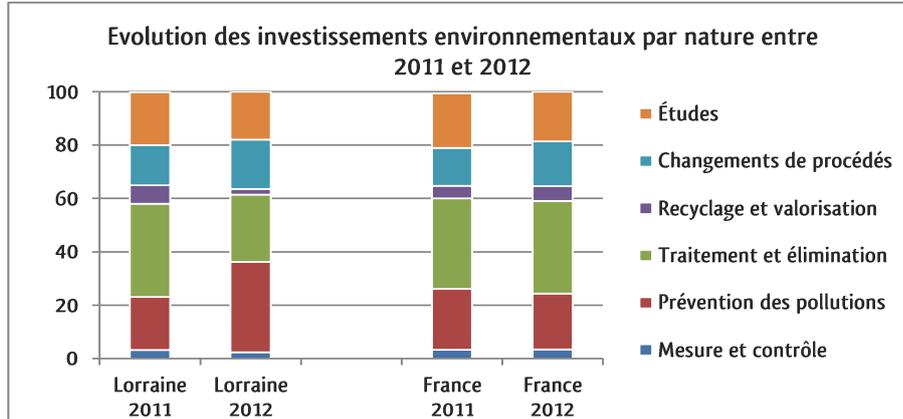
Sources : INSEE, enquête ANTIPOL

L'enquête Antipol mesure les investissements environnementaux du secteur de l'industrie depuis 1992. Elle s'inscrit dans un cadre méthodologique européen (Eurostat) et évolue régulièrement (par ex. périmètre élargi à l'artisanat commercial, au traitement des déchets et à l'énergie depuis 2012). L'étude porte sur un total de 11 000 établissements ou unités légales de plus de 20 salariés, représentant 23 000 emplois. **L'objectif est d'évaluer l'effort des industriels pour limiter les nuisances à l'environnement** (eau, air climat, déchets, bruit, sols, paysages).

Ces investissements peuvent être intégrés aux procédés et installations ou mis en œuvre spécifiquement (contrôle, mesure, recyclage, valorisation, épuration, traitement etc.). Les dépenses liées à la fabrication et la vente **d'éco-produits ou d'éco-industries ne sont pas comptabilisés**. Le ratio investissements sur PIB a été retenu pour cet indicateur afin de permettre une comparaison nationale et internationale. **La Lorraine est en 5^{ème} position dans le classement des régions avec un taux supérieur à la moyenne nationale**. La moyenne européenne est de 0,05 % du PIB en 2012.



Une comparaison de la structure de ces investissements a été réalisée sur 2011-2012 : à l'inverse de 2011, la Lorraine se distingue de la moyenne nationale, en 2012, par une part plus importante des investissements dans le secteur du recyclage et du traitement des déchets et une hausse de la prévention.



4.1 Evolution des températures hivernales

Nombre annuel de Degrés Jours Unifiés (DJU) de chauffe < 17 ° C (Moyenne 1981-2013)

Lorraine : 2 469

Position de la Lorraine : 18^{ème}

Evolution en Lorraine 1981-2013 : -246 DJU, -9,2%

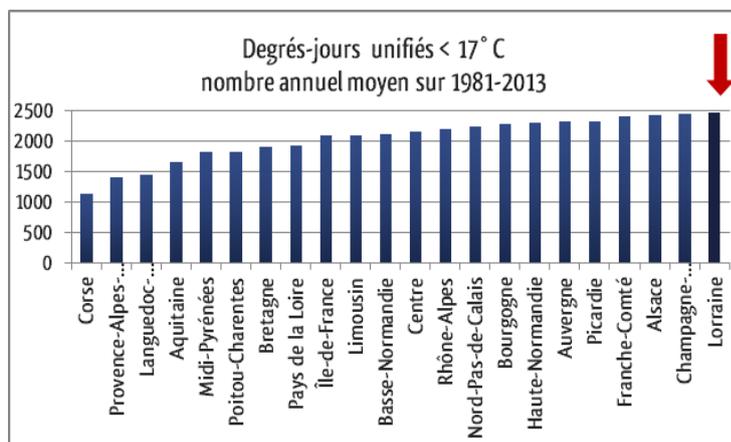
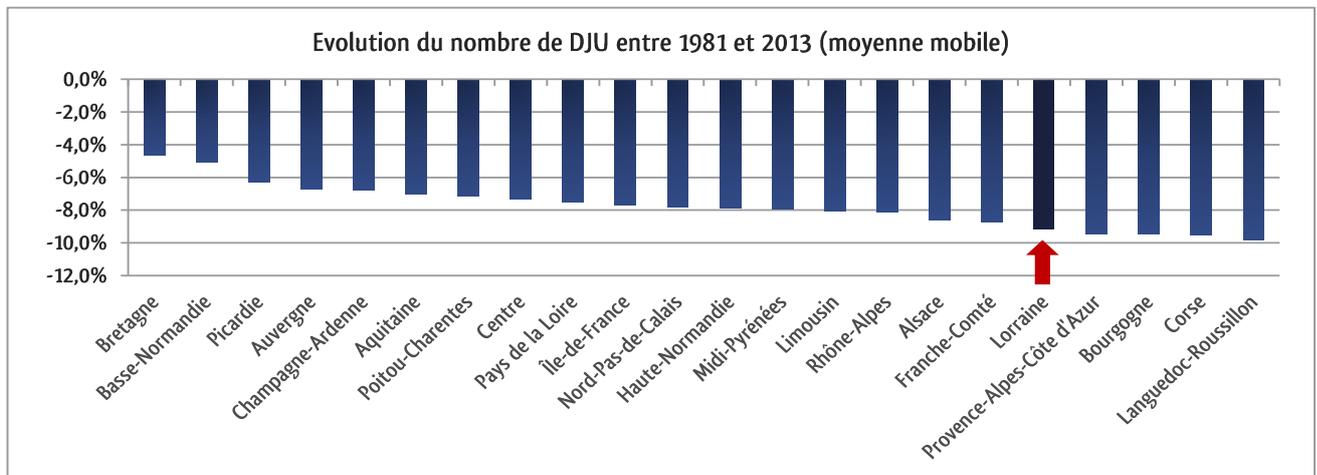
Sources : SOeS, Météo France

La notion de degrés jour unifiés (DJU) est utilisée pour **estimer les besoins en énergie pour le chauffage** des bâtiments en période froide (octobre à mai). Elle permet de définir la carte des zones climatiques et le « coefficient de rigueur climatique » qui sert à **corriger ou à pondérer l'effet du climat dans les calculs de consommation énergétique**. Cet indicateur rend compte de l'évolution des températures hivernales entre 1981 et 2013.

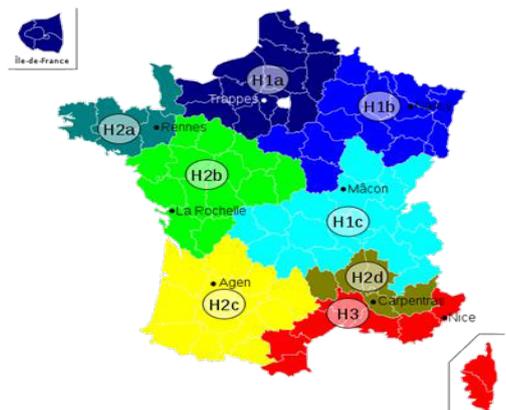
Plus le nombre annuel de degrés-jour unifiés (DJU) de chauffe est faible, plus l'hiver est doux. Il calcule le nombre de jours où la température moyenne est inférieure 17° C (et la somme des écarts mesurés chaque jour entre cette température moyenne et 17°C). Afin de limiter les fluctuations

dues à la rigueur variable des hivers selon les années, la courbe d'évolution est calculée à partir des moyennes mobiles sur 5 ans (la valeur pour 1985 correspond à la moyenne des DJU de 1981 à 1985). **Les régions du quart nord-est sont situées dans la zone la plus froide de France (H1a et H1b).** En toute logique, ce sont celles qui comptent les plus grands nombres de DJU inférieurs à 17°C.

Si la période de 33 ans est un peu courte pour mesurer l'impact du changement climatique, il est toutefois constaté **une tendance générale au radoucissement des périodes hivernales dans toutes les régions.** Ce radoucissement est plus marqué dans les régions du sud et du nord-est.



Carte des zones climatiques



4.2 Intensité énergétique

Consommation d'énergie rapportée au PIB en 2009 (en Tep par million d'euros de PIB)

Lorraine : 141,7

France : 82,3

Nord-Est : 119

Position de la Lorraine : 22^{ème}

Evolution 1990- 2009 :

Lorraine : - 105 ; France : -52 ; Nord-Est : -52

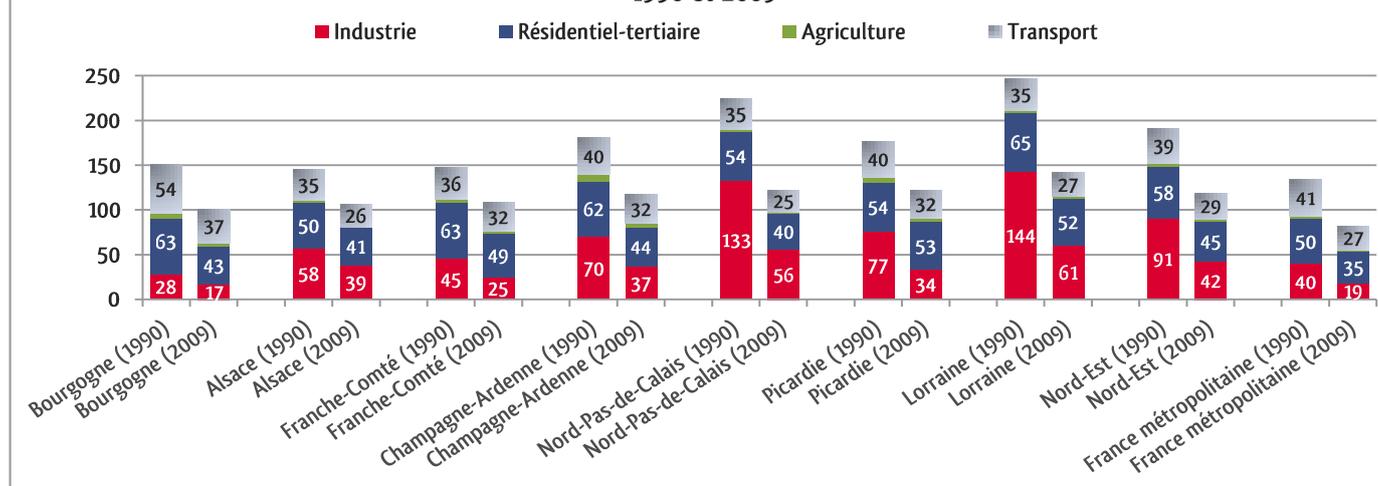
Source : SOeS, DREAL, Air Lorraine

L'indicateur retenu est l'évolution de l'**intensité énergétique** des différents secteurs d'activité (consommation d'énergie rapportée au PIB). Il reflète davantage l'évolution de l'économie des territoires que le ratio par habitant. Les fortes disparités entre régions sont liées au tissu économique, aux différences de climat, aux cultures pratiquées, mais également au patrimoine immobilier.

Ainsi les régions du Nord où des secteurs très consom-

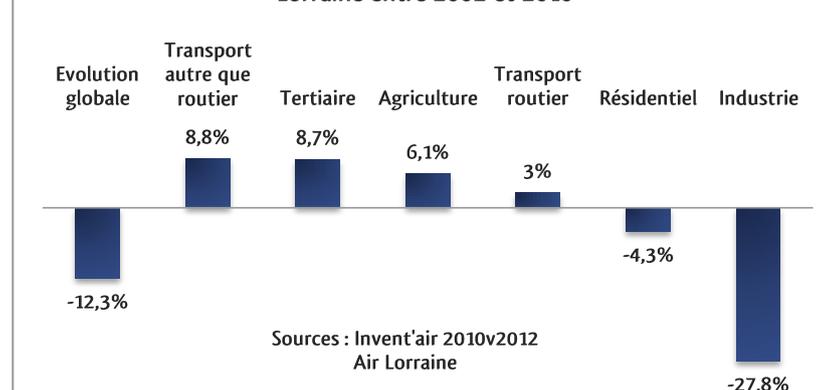
mateurs comme l'**industrie** sont encore très présents, sont logiquement en bas de classement. La Lorraine se distingue, par ailleurs par une forte consommation du secteur du **résidentiel et du tertiaire**. Ce constat, mis en évidence par le SCRAE Lorraine, s'explique par une plus grande part du parc immobilier construit avant les premières réglementations thermiques des années 1970.

Evolution de la consommation finale d'énergie dans le Nord-Est (en TEP par million € de PIB) entre 1990 et 2009



En Lorraine, la consommation d'énergie a fortement baissé entre 1990 et 2009. La consommation du secteur de l'industrie est de 61 Tep/ M€ sur un total de 141,7 en 2009 ; elle était de 144 sur 242 Tep / M€ PIB en 1999

Evolution de la consommation d'énergie finale par secteur en Lorraine entre 2002 et 2010



La consommation finale d'énergie a diminué de 12,3% en Lorraine entre 2002 et 2010 (de 10,1 Mtep à 8,9 Mtep) : la quasi-totalité de la baisse est liée à la réduction de l'activité industrielle. Ces données sont issues d'une autre méthodologie que celle utilisée pour définir les **objectifs du SRCAE pour 2020 : baisse de -13,2%** (soit 7,9 Mtep au lieu de 9,1 Mtep estimé dans le scénario tendanciel, « au fil de l'eau »). **L'objectif pour la France est une baisse de 20% d'ici 2020.**

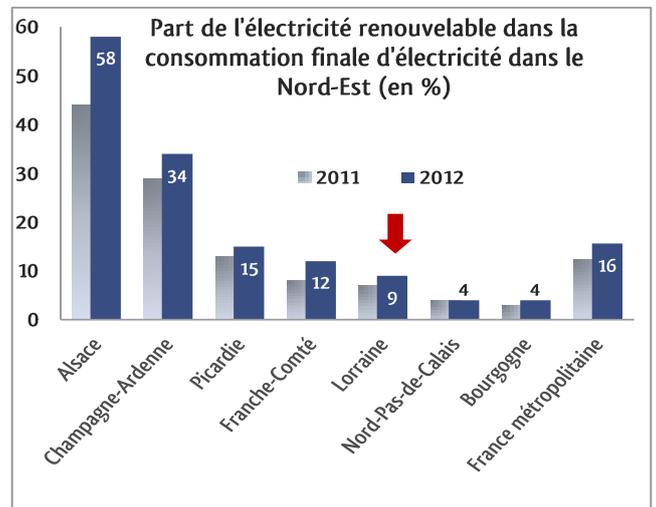
4.3 Electricité renouvelable

Part du renouvelable dans la consommation finale d'électricité 2012 Lorraine : 9% France : 16%	Position de la Lorraine : 16^{ème} Evolution 2008-2012 : Lorraine +3,5 points ; France : +3,6 Sources : Observ'Er, RTE, ADEME, DREAL Lorraine
---	---

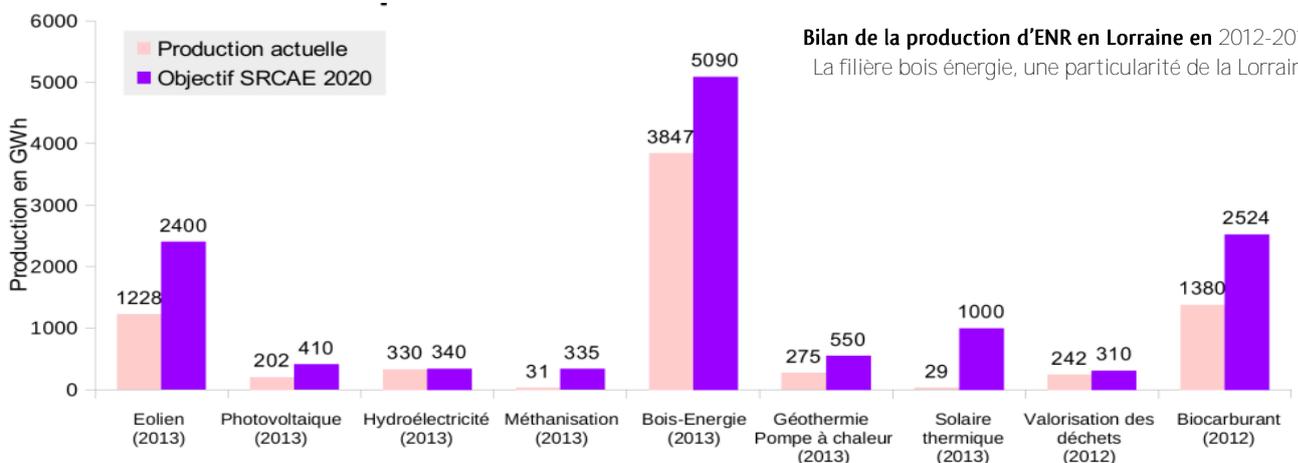
Le développement des énergies renouvelables (ENR) permet de diminuer à la fois les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et le recours aux énergies fossiles. En l'absence de données récentes sur l'énergie (chaleur et électricité) pour les autres régions, l'indicateur retenu mesure la **part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité**. Elle intègre la production hydraulique, éolienne, photovoltaïque et l'électricité issue de la biomasse (déchets urbains incinérés, biogaz, bois et coproduits du bois).

investissements. **Hors production hydraulique, la tête du classement est occupée par les régions ayant mis sur l'éolien comme la Champagne-Ardenne** (1ère région pour l'éolien) et **la Lorraine** (5^{ème}).

La **production** française d'électricité renouvelable reste **très concentrée** : les quatre 1ères régions concentrent plus de 56% de la production : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, PACA et l'Alsace. **Le classement est largement lié à la production hydraulique** : 3 des quatre 1ères régions se distinguent avec une part d'électricité renouvelable supérieure à 50 %. La forte hausse entre 2011 et 2012 est davantage liée à la pluviométrie qu'à une hausse des



Focus en Lorraine sur la production d'ENR à mi-chemin de l'objectif 2020 Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2013 >	7,4 % en Lorraine <i>Objectif Lorraine 2020 : 14%</i> 13,7% en France <i>Objectif France 2020 : 23%</i>
--	--



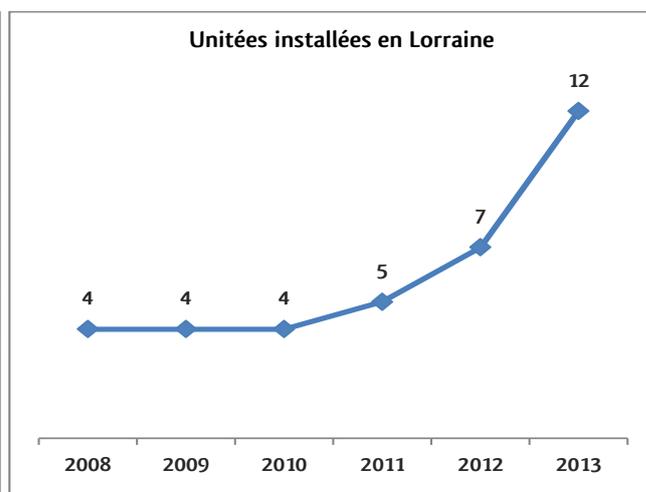
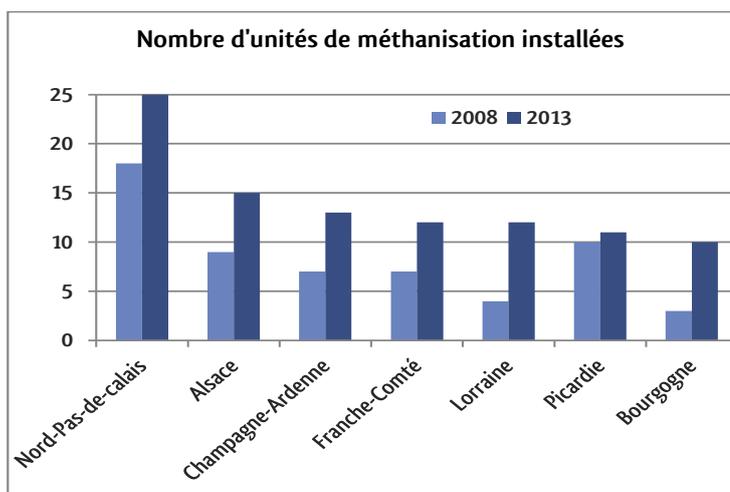
Source : RTE, ADEME et SICLAE

4.4 Méthanisation

Nombre d'unités de méthanisation en 2013 Lorraine : 12 France : 421 Nord-Est : 98	Objectif SRCAE : 134 Gwh, 26 000 kWe En 2015: 22 unités 6500 We	Position de la Lorraine : 15^{ème} Evolution 2008-2012 : Lorraine : +200% France : +81% Grand Est : +69%
Sources : Observ'Er, RTE, ADEME, DREAL Lorraine		

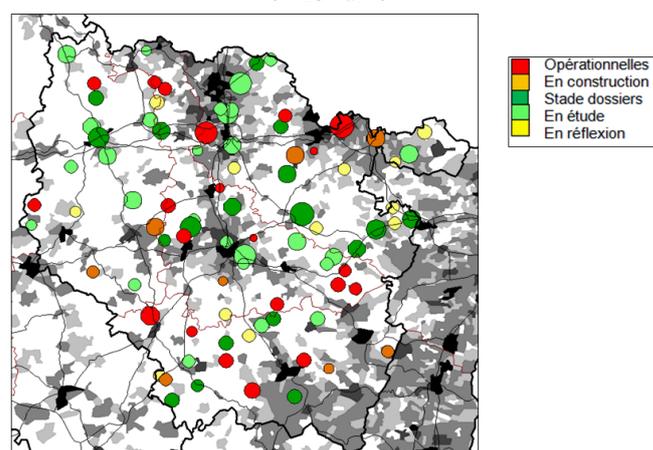
La méthanisation permet la **valorisation énergétique des déchets** (agricoles, industriels, ménagers ou mixtes) par un procédé biologique et naturel. Elle permet de produire du **biogaz**, et un **fertilisant**, le digestat. Cette filière en émergence se développe rapidement car elle présente un intérêt pour les acteurs économiques locaux et les collectivités territoriales. Elle permet le développement d'énergie renouvelable et la création de revenus complémentaires, notam-

ment pour les agriculteurs. En Lorraine, la filière est légèrement moins développée que dans le Nord-Est, lui-même en retard par rapport à la moyenne française (en nombre d'unités et en puissance électrique générée en kWe). Cependant, l'évolution en Lorraine est particulièrement rapide : le nombre d'unités a été multiplié par 3 entre 2008 et 2013 et par 7 entre 2008 et 2015.



En Lorraine, au 1er janvier 2015, on recensait **22 unités de méthanisation**, 8 en construction, 18 en instruction et 45 projets en cours d'étude ou de réflexion. La puissance installée est de 6 583 kWe. Elle dépasserait les objectifs du SRCAE si tous les projets en cours se réalisaient (30 000 kWe). 76 % des dossiers concernent des méthaniseurs agricoles. Le développement de la filière doit faire face à **un double défi : sécuriser l'approvisionnement des méthaniseurs et éviter la concurrence entre filière agricole et énergétique**. L'analyse des approvisionnements de 55 projets indique que 5 % proviennent de culture dédiée, 11% si on intègre les cultures intermédiaires, les foins et herbes de fauche.

Les unités de méthanisation construites et en projet en Lorraine



4.5 Vulnérabilité énergétique des ménages

<p>Ménages en situation de vulnérabilité énergétique vis-à-vis du logement en 2008 (en %)</p> <p>Lorraine : 27,4%</p> <p>France : 14,6%</p> <p>Nord-Est : 22,5%</p>	<p>Position de la Lorraine : 22^{ème} (logement)</p> <p>17^{ème} pour la vulnérabilité liée aux déplacements</p> <p style="text-align: right;">Source : INSEE</p>
--	---

L'INSEE et la DREAL ont présenté en janvier 2015 des travaux sur la vulnérabilité énergétique des ménages. « **Les ménages sont considérés comme vulnérables si leur taux d'effort énergétique, c'est-à-dire la part de leurs dépenses dans leur revenu disponible** (leur revenu y compris les prestations sociales, et net des impôts directs) **dépasse un certain seuil.** Ce seuil correspond au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population, soit 8 % pour le logement.». A noter que cet indicateur diffère de celui calculé par l'observatoire national de la précarité énergétique.

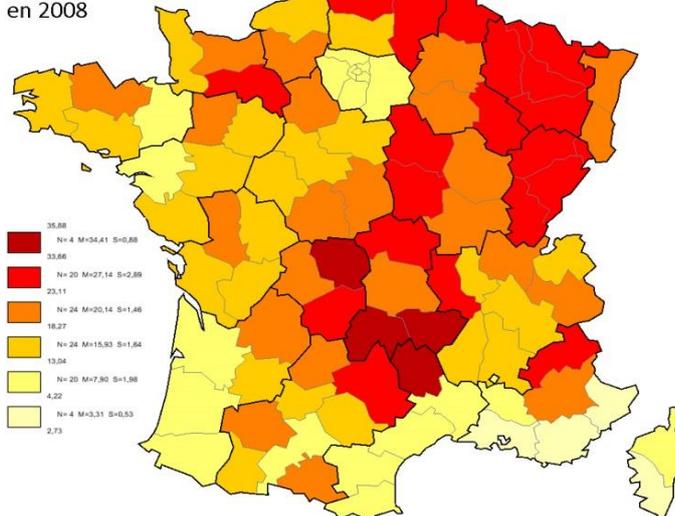
Il ressort de cette analyse que la **France** métropolitaine compte 3 879 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement, soit près de **15%** de l'ensemble. En Lorraine, ce chiffre atteint 27,4% avec 273 000 ménages sur 996 000 au total, **ce qui la place en dernière position.** Dans la Meuse, le taux atteint 33%, 32,7% dans les

Vosges, 25,9% en Moselle et 25,2% en Meurthe-et-Moselle.

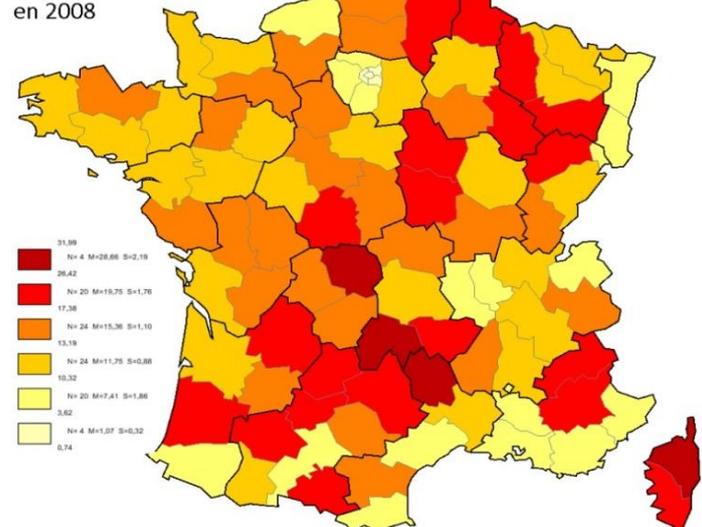
A cette vulnérabilité énergétique du logement s'ajoute une vulnérabilité liée aux dépenses nécessaires pour réaliser **les déplacements**. Le seuil fixé par l'étude est de 4,5% du revenu consacré à l'énergie nécessaire pour les déplacements. **En Lorraine, cela concerne 13,8% des ménages, contre 10,2% en France métropolitaine,** la plaçant au 17^{ème} rang des régions (6^{ème} plus fort taux de vulnérabilité). La Meuse est également la plus concernée avec 24,3% des ménages, suivie des Vosges avec 17,5%. La Meurthe-et-Moselle enregistre 12,5% et la Moselle 11,4%.

En outre, l'étude montre que **4,6% des ménages lorrains cumulent les deux types de vulnérabilité.**

Taux de vulnérabilité énergétique des ménages lié au LOGEMENT en 2008



Taux de vulnérabilité énergétique des ménages lié aux DEPLACEMENTS en 2008



5.1 Part du rail et fluvial dans le transport de marchandises

Part du fret non routier, hors transit en 2012 (en tkm)

Lorraine : 17,5%

Objectif SRCAE : report modal de la route vers le fer et le fluvial de 15% en 2020

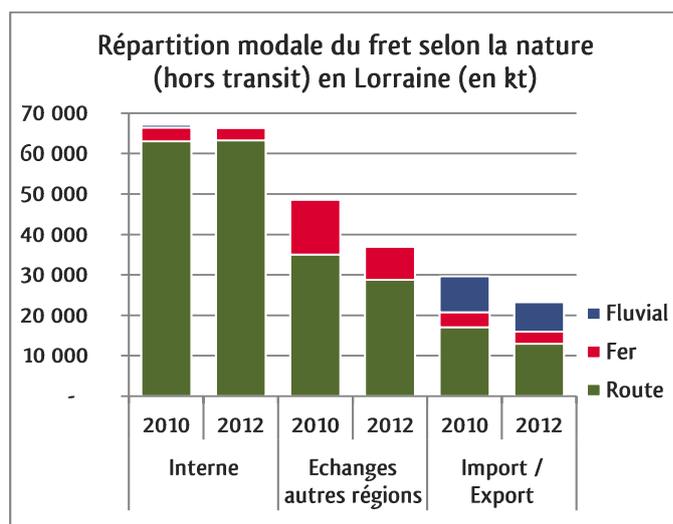
Evolution 2010-2012 : Lorraine : -3,5 points

Sources : ORT2L, DREAL Lorraine d'après SOeS, / SITRAM, CFL Cargo, Europorte, ECR, Fret SNCF, VFLI, VNF DT Nord Est

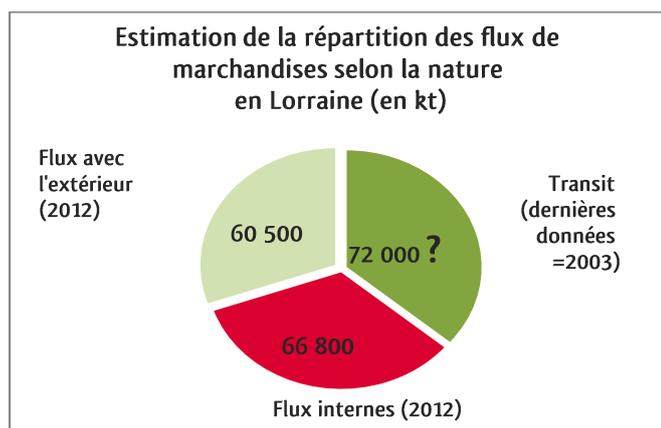
Le secteur des transports (personnes et marchandises) contribue à hauteur de 22% aux émissions des gaz à effet de serre en Lorraine en 2010. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ambitionne pour le fret un report modal de 15% de la route vers le ferroviaire en 2020.

La Lorraine est une région où les flux de marchandise sont conséquents. Cela s'explique par sa situation géographique, la densité de ses infrastructures et la nature de ses activités économiques. Trois types de flux de marchandises sont à distinguer : le transit qui « ne fait que passer », les déplacements de marchandises internes à la région et les échanges avec d'autres régions ou l'étranger.

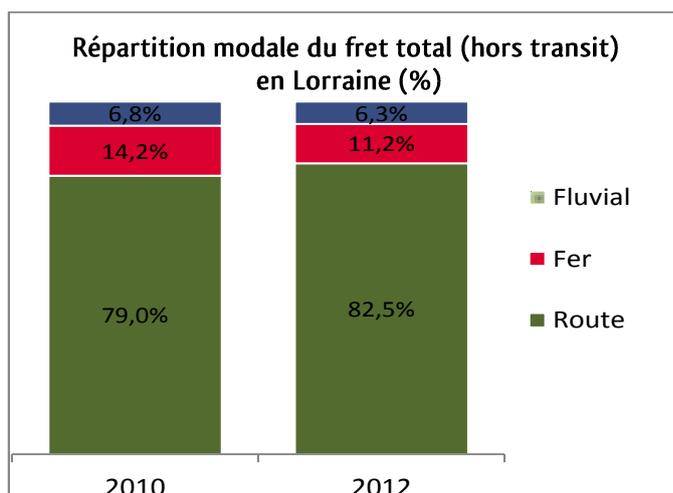
La disponibilité des statistiques ne permet pas de mesurer les tonnages du transit qui représentait en 2003 le tiers des flux. Les données en tonnes ne sont également pas disponibles pour l'ensemble des régions.



Le transport de marchandises est réalisé à plus de 82% par la route en Lorraine. La part modale de ce mode de transport continue d'augmenter puisqu'en 2010 elle représentait 79%.



En 2012, le transport interne est dominé par le mode routier (95% du tonnage). Les échanges avec les autres régions sont réalisés à 77% par la route, 22% par le fer et 1% par le fluvial. Ils ont baissé entre 2010 et 2012. Concernant les échanges internationaux, la route représente 56% du tonnage, le fluvial 31% et le fer 13%.



Pour l'heure, les évolutions sont peu favorables en termes de report modal si l'on se place dans la perspective des objectifs du SRCAE.

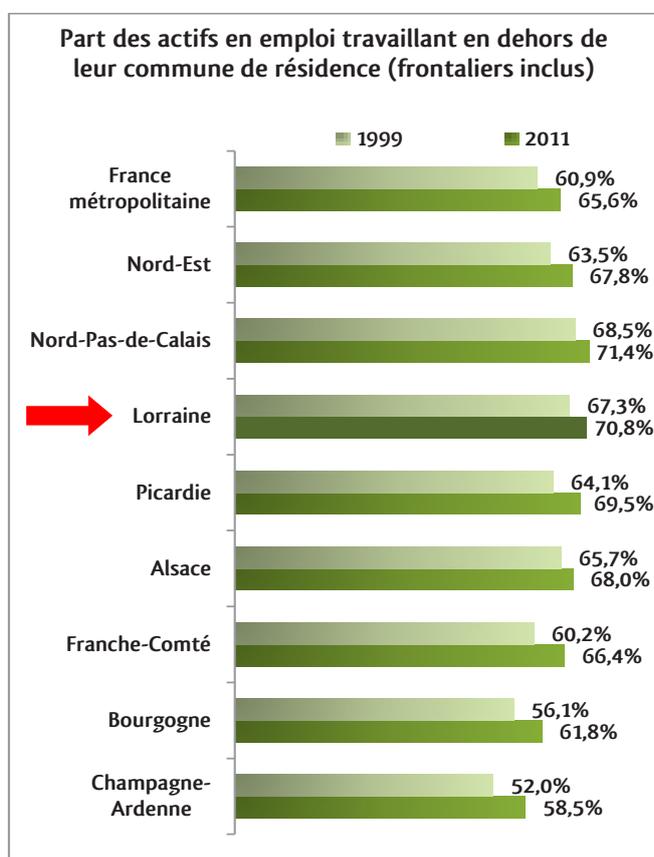
5.2 Actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence

Part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence en 2011	Position de la Lorraine : 21 ^{ème} Evolution entre 1999 et 2011 : Lorraine : + 3,5 points ; France : +4,7
Lorraine : 70,8%	Sources : INSEE, recensement de la population
France métro. : 65,6%	
Nord Est : 67,8%	

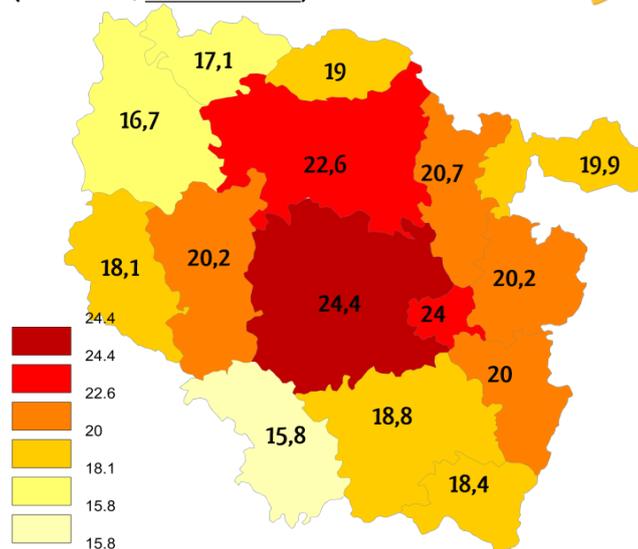
Malgré les évolutions techniques sur la diminution des émissions dans le domaine des transports, l'augmentation des déplacements demeure le principal facteur de hausse des émissions de ce secteur. La part des actifs occupés travaillant en dehors de leur commune de résidence, dans les régions du Nord-Est, comme en France métropolitaine, a sensiblement augmenté depuis 1999. 70,8% des actifs lorrains travaillent en dehors de leur commune de résidence, contre 65,6% au niveau métropolitain, plaçant la Lorraine au 21^{ème} rang des régions. En 1999, ils étaient respectivement 67,3% et 60,9%.

Une étude sur la mobilité dans le Sillon Lorrain, réalisée par l'INSEE Lorraine et le CESEL est disponible [ici](#). Elle montre que la distance moyenne des trajets domicile-travail des Lorrains (hors frontaliers) est passée, entre 2008 et 2010, de 16,3 à 17 km et le temps de parcours de 20,7 à 21,2 minutes.

Cette évolution s'explique en partie par une attractivité des espaces résidentiels périurbains. On constate que les zones d'emploi où les temps de trajet sont les plus importants sont celles sous l'influence des deux principales aires urbaines de la région (Nancy et Metz).



Temps de trajet moyen domicile-travail en 2010 (en minutes, hors frontaliers)



5.3 Utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail

Taux d'utilisation des transports en commun en 2011

Lorraine : 7,1%

France (hors IDF) : 8,3%

Nord Est : 10,1%

Position de la Lorraine : 10^{ème}

Evolution 1999 – 2011 :

Lorraine : + 1,7 point

France : +2,9 points

Sources : INSEE, recensement de la population

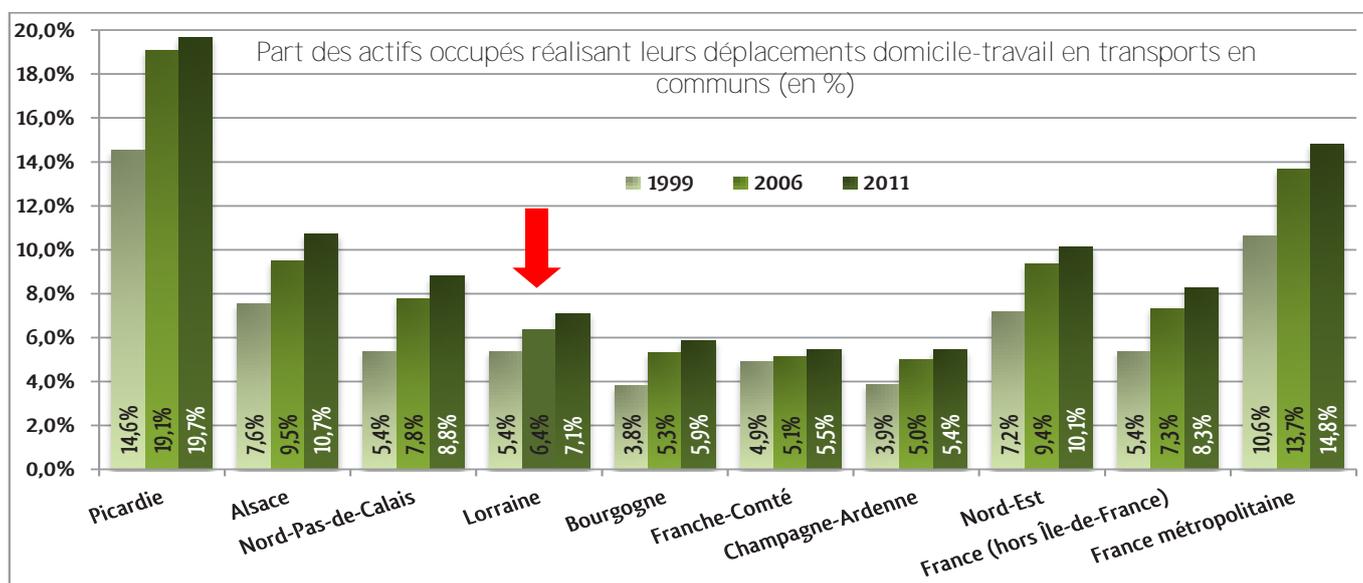
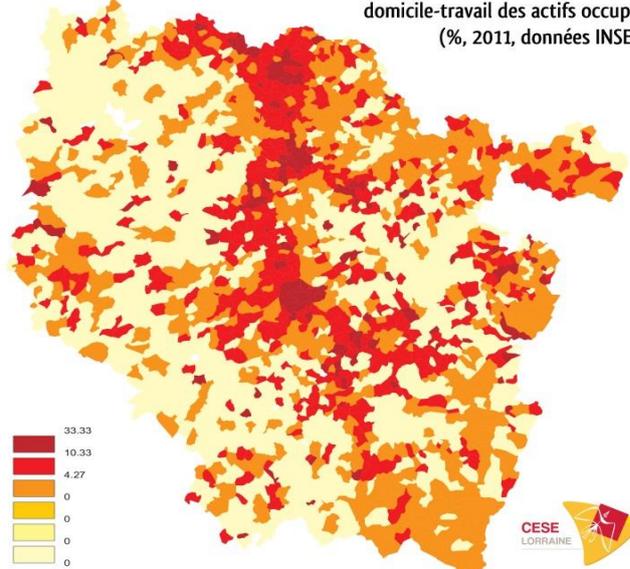
En 2011, 79,3% des trajets domicile-travail des actifs qui résident en Lorraine s'effectuent toujours en voiture, contre 76,9% en France (hors Île-de-France). Les transports en commun ne représentent toujours qu'une faible part des déplacements domicile-travail : 8,3% en France (hors Île-de-France), 10,1% dans le Nord Est et 7,1% en Lorraine (10^{ème} rang sur 22 régions).

On note que Nord-Est de la France est bien situé, comparativement à la moyenne française (Île-de-France exclue). Derrière ces moyennes, on note cependant d'importantes disparités territoriales. En Lorraine, les zones d'emploi de Nancy, Metz et Thionville se distinguent avec respectivement, 11,8%, 8,7% et 9,4% de part d'utilisation des transports en communs. Les zones d'emploi de Commercy, Verdun, Neufchâteau et Remiremont affichent une part d'utilisation des transports en communs de 2%.

Le taux de recours aux transports en commun a marqué une hausse de 1,7 point par rapport à 1999

en Lorraine. C'est une progression inférieure à la moyenne des autres régions (hors Île-de-France) qui est de +2,9 points et à celle constatée dans le Nord Est (+3 points).

Taux de recours aux transports en communs pour les déplacements domicile-travail des actifs occupés (% , 2011, données INSEE)



6.1 Aires protégées

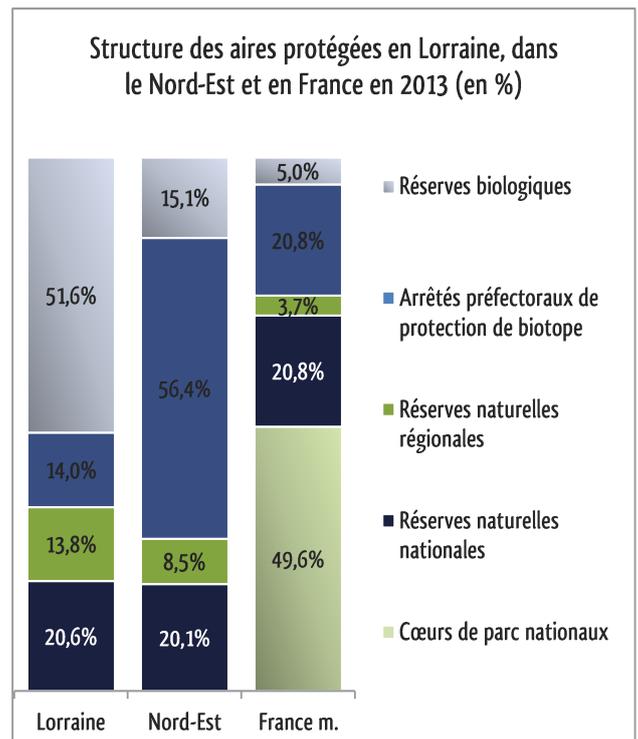
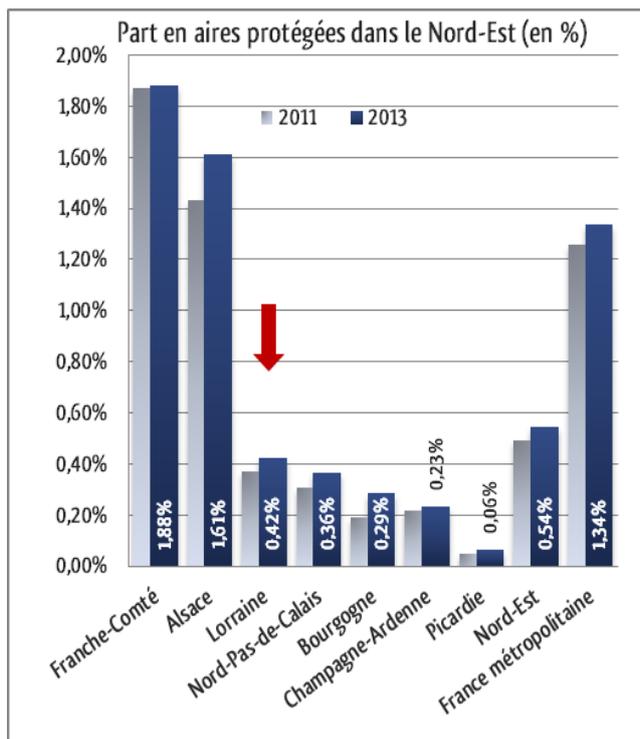
Part du territoire en aires protégées en 2013	Objectif France 2% en 2020 (Grenelle de l'environnement)	Position de la Lorraine : 11^{ème} Evolution 2011-2013 : Lorraine : +0,05 point France : +0,08 point
Lorraine : 0,42%		
France : 1,34%		
Nord-Est : 0,54%	Sources : Museum National d'Histoire Naturelle, SIG des espaces réglementés, SOeS (2013 et 2011)	

Les aires protégées, s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de Création des Aires Protégées (SCAP), sont des protections réglementaires fortes. La SCAP vise à améliorer la cohérence et la qualité du réseau des aires protégées terrestres. Dans sa déclinaison régionale, il s'agit d'une mesure d'importance dans la « territorialisation » du Grenelle de l'environnement. **Les aires protégées incluent les cœurs de parc nationaux, les réserves naturelles nationales, les réserves naturelles régionales, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope et les réserves biologiques (forestières).**

En France, les régions Bourgogne, Auvergne, Pays de la Loire et Basse Normandie ont vu leurs aires protégées augmenter entre 2011 et 2013. Les pays de

La Loire et la Basse Normandie allant jusqu'à doubler leur superficie en aires protégées en 2 ans. Les régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon possèdent une part en aires protégées supérieure à 4% (6,5% dans le cas de la région PACA). **La situation 2013 et la progression de la Lorraine sont inférieures aux moyennes nationales.**

Conformément à la directive du 13 août 2010, il convient d'accélérer la protection naturelle pour atteindre l'objectif des 2% du territoire protégé en 2020. Au sein des régions, les problématiques et les enjeux sont précisés. La comparaison de la structure des aires protégées tend à indiquer que la Lorraine, avec 52% de réserves biologiques forestières, se démarque sur cet enjeu.



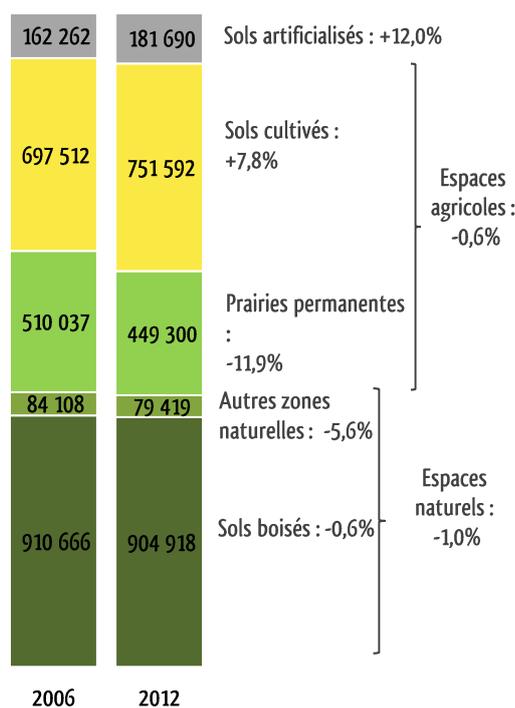
6.2 Artificialisation des Espaces

Part de surface artificialisée en 2012	Position de la Lorraine : 9 ^{ème}
Lorraine : 7,7 %	Evolution 2006-2012 : Lorraine : +12%
France : 8,9%	France : +8,9 % Grand Est : +9,5 %
Nord-Est : 8,4%	Sources : SOeS, TERUTI-LUCAS

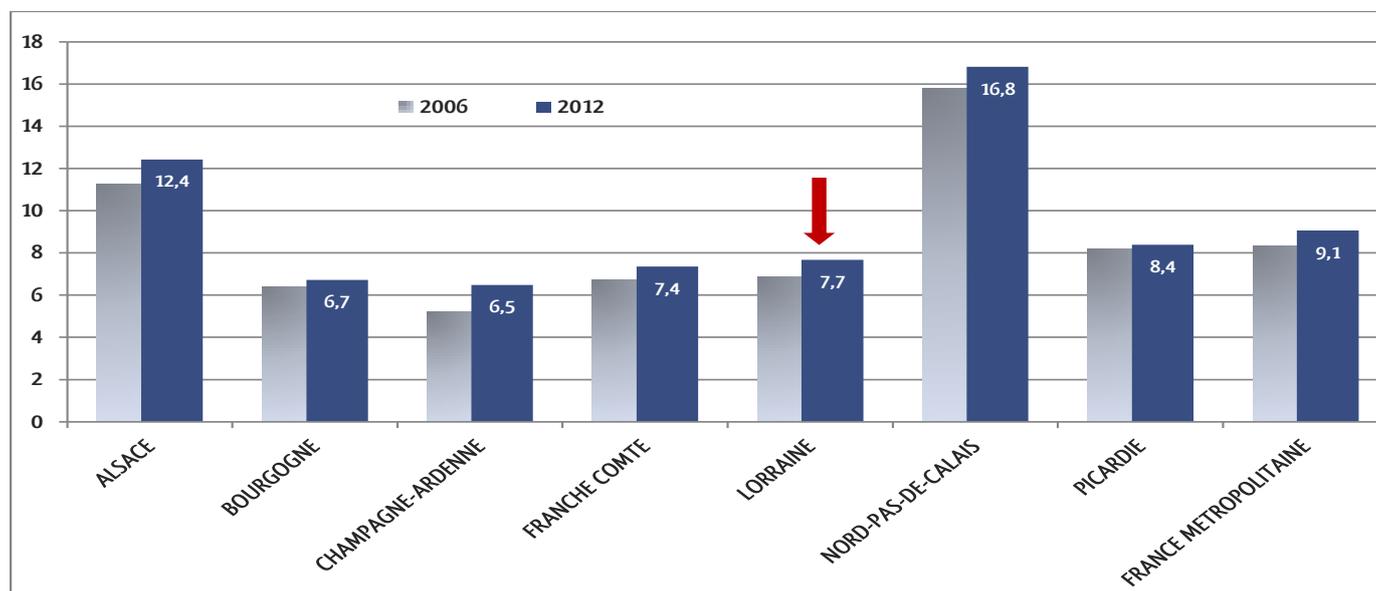
L'artificialisation des sols équivaut à consommer des espaces naturels et ruraux en vue d'une autre utilisation (occupation). Les sols artificialisés intègrent des bâtiments (résidentiels, industriels et tertiaires), des parkings et des voies de communication (routes, chemins de fers), des chantiers, carrières et mines, ainsi que des espaces verts urbains. L'artificialisation des sols est également synonyme de **fragmentation et de cloisonnement des milieux naturels**, et peut donc être un frein au maintien de la biodiversité.

Entre 2006 et 2012, l'artificialisation des sols se poursuit, particulièrement en ce qui concerne les volumes construits, au détriment des cultures permanentes, des jachères, et des zones arbustives et herbacées. Dans le Nord-Est, entre 2010 et 2012, l'amorce d'une inversion de tendance s'est esquissée en Alsace (-1,4% de surfaces artificialisées) et en Picardie (-1,0%).

Evolution 2006-2012 de l'occupation des sols en Lorraine



Part des sols artificialisés dans le Nord-Est en 2006 et 2012



6.3 Traitement des eaux usées domestiques

<p>Part des logements non raccordés à un système d'assainissement individuel ou collectif en 2008</p> <p>Lorraine : 1,4%</p> <p>France (Métro.) : 1,8%</p> <p>Nord-Est : 2,8%</p>	<p>Position de la Lorraine : 12^{ème}</p> <p>Evolution 2004-2008 :</p> <p>Lorraine : -1,5 points ; France (Métro.) : -1,4</p> <p>Sources : Enquête « Eau et assainissement dans les collectivités locales, SSP, CGDD/SOeS</p>
---	--

L'assainissement joue un rôle essentiel pour la protection de la santé et de l'environnement. **En fonction, entre autres, de la concentration de l'habitat, les systèmes d'assainissement sont collectifs ou non collectif** (ANC). Les communes ont la responsabilité de l'assainissement collectif et du contrôle des ANC sur leur territoire.

Le but est de collecter et traiter les eaux usées avant de les déverser dans la nature, mais dans la pratique ce n'est pas toujours lorsque :

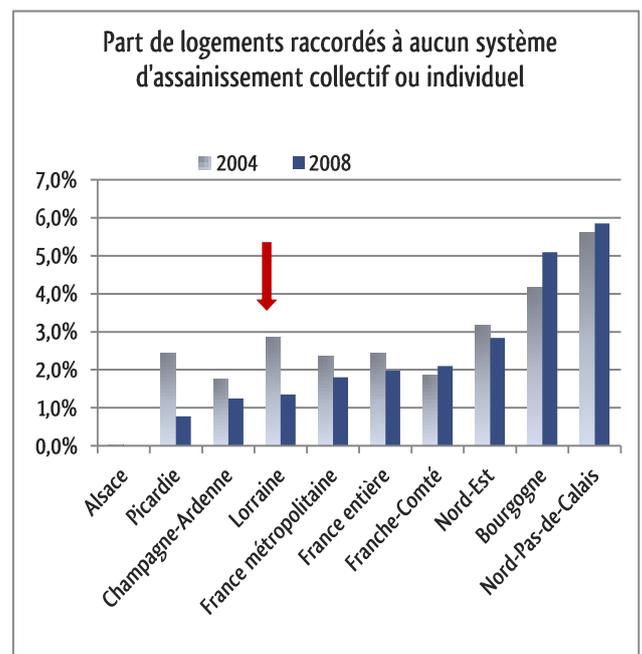
- le réseau de collecte n'est pas encore relié à une station d'épuration (en cours de construction dans la plupart du temps).
- les logements ne sont raccordés à aucun système d'assainissement collectif ou non collectif.

La réglementation française, très encadrée par le droit européen, a beaucoup évolué ces dernières décennies.

Cependant, les communes ont pris du retard dans la construction ou la mise en conformité des stations d'épuration, notamment en raison des coûts importants. L'évolution entre 2004 et 2008 montre que le rattrapage est en cours, ce que les prochaines enquêtes permettront sans doute de vérifier.

L'indicateur mesure **la part des logements qui ne sont raccordés à aucun un système d'assainissement individuel ou collectif**. En 2008, 1,091 million de logements étaient dans l'un de ces cas, **soit 2 % des logements** en France. Ils étaient 1,5 million en 2004.

	Part de logements raccordés à une station d'épuration		Part de logements raccordés à aucun système	
	2004	2008	2004	2008
Alsace	96,3%	96,1%	0,02%	0,0%
Bourgogne	74,4%	76,6%	4,2%	5,1%
Champagne-Ardenne	78,8%	81,1%	1,8%	1,2%
Franche-Comté	80,3%	81,4%	1,9%	2,1%
Lorraine	79,0%	80,1%	2,9%	1,4%
Nord-Pas-de-Calais	85,1%	86,1%	5,6%	5,9%
Picardie	70,4%	76,9%	2,5%	0,8%
Nord-Est	81,1%	83,0%	3,2%	2,8%
France entière	82,0%	82,6%	2,5%	2,0%
France métropolitaine	82,8%	83,5%	2,4%	1,8%



En Lorraine, en 2008, 80% des logements ont reliés à une station d'épuration, soit 3,5 points de moins que la moyenne française

En Lorraine, 1,4% des logements ne sont raccordés à aucun un système d'assainissement individuel ou collectif en 2008, soit moitié moins qu'en 2004.

6.4 Peuplement piscicole

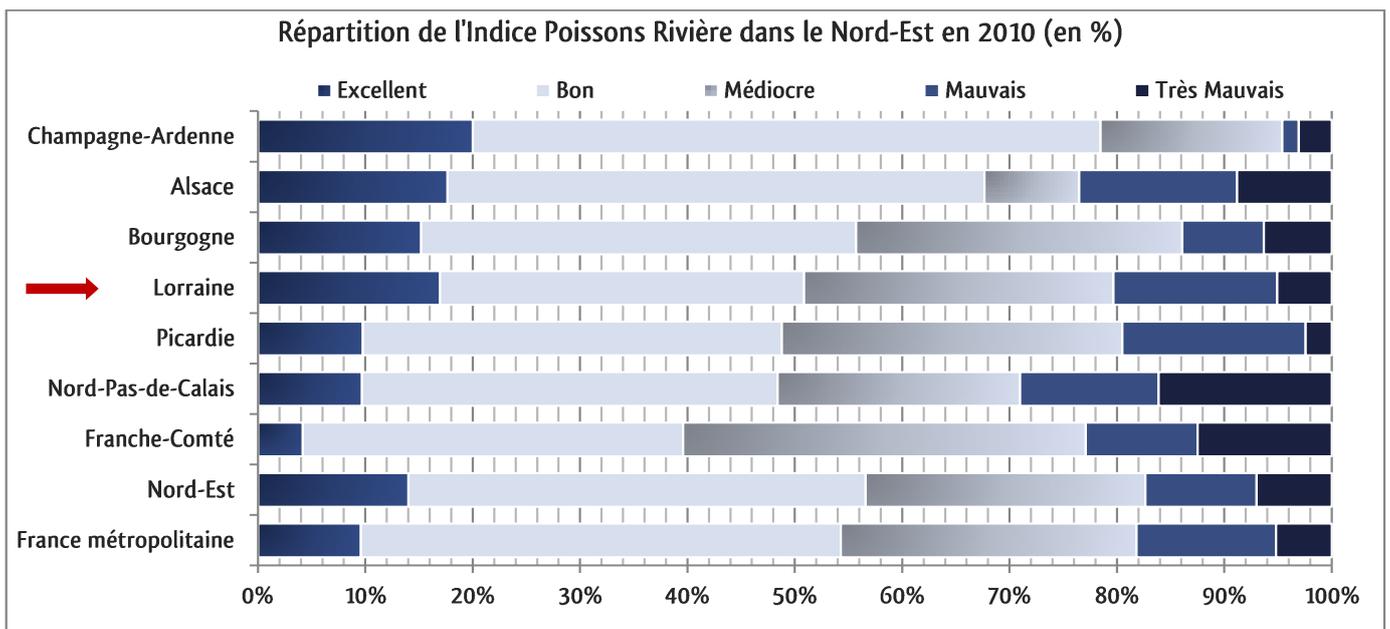
Indice « Poissons-Rivière » (IPR) favorable en 2010	Objectif : $\frac{3}{4}$ des masses d'eau en bon état d'ici 2015 Directive Cadre sur l'Eau et Grenelle	Position de la Lorraine : 12 ^{ème}
Lorraine : 51 %		Source : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
France : 54 %		
Nord-Est : 57%		

L'indice « Poissons-Rivière » (IPR) constitue une synthèse de l'état de peuplement des poissons. Il est à la fois un indicateur de biodiversité et **un indicateur de la qualité des cours d'eau**, en raison des exigences en environnement de vie des poissons. Une station hydrographique non touchée par les activités humaines est prise en référence pour le calcul de l'IPR. Il est divisé en 5 catégories ici regroupées en deux pour le classement : la part favorable (catégories « excellent » et « bon ») et la part défavorable (« médiocre », « mauvais », et « très mauvais »).

A l'échelle nationale, entre 2001 et 2010, la répartition entre IPR favorable et défavorable est restée **globalement stable** (54% - 46%). Les fluctuations observées sont davantage liées à l'augmentation progressive du réseau de contrôle.

On observe de **fortes disparités territoriales** : les grands cours d'eau subissent plus de **perturbations liées aux activités humaines** alors que les fleuves côtiers en sont mieux préservés. La situation du bassin Artois-Picardie, très peuplé, très industrialisé et où l'agriculture et la navigation fluviale sont importantes, est moins favorable que celle des cours d'eau côtiers du Nord-Pas-De-Calais. De la même façon, **sur le bassin Rhin-Meuse, les zones forestières sont mieux préservées que les zones urbanisées**.

Dans le quart Nord-Est, la Champagne-Ardenne (78%) et l'Alsace (68%), respectivement 3^{ème} et 5^{ème} des régions françaises, se distinguent par une part favorable de l'IPR largement supérieure à la moyenne nationale. **Avec 51%, la Lorraine est juste en-deçà, avec une situation nettement meilleure dans les départements de la Meuse et des Vosges.**



6.5 Pesticides dans les eaux souterraines

Part des stations affichant une concentration moyenne inférieure ou égale à 0,1 µg/l	Objectif : $\frac{3}{4}$ des masses d'eau en bon état d'ici 2015 Directive Cadre sur l'Eau et Grenelle	Position de la Lorraine : 3 ^{ème} Sources : MEDDE, SOeS
Lorraine : 74 %		
France : 57 %		
Nord-Est : 64%		

Les eaux souterraines sont moins contaminées que les eaux de surface par les pesticides, mais leur atteinte témoigne d'une contamination plus durable.

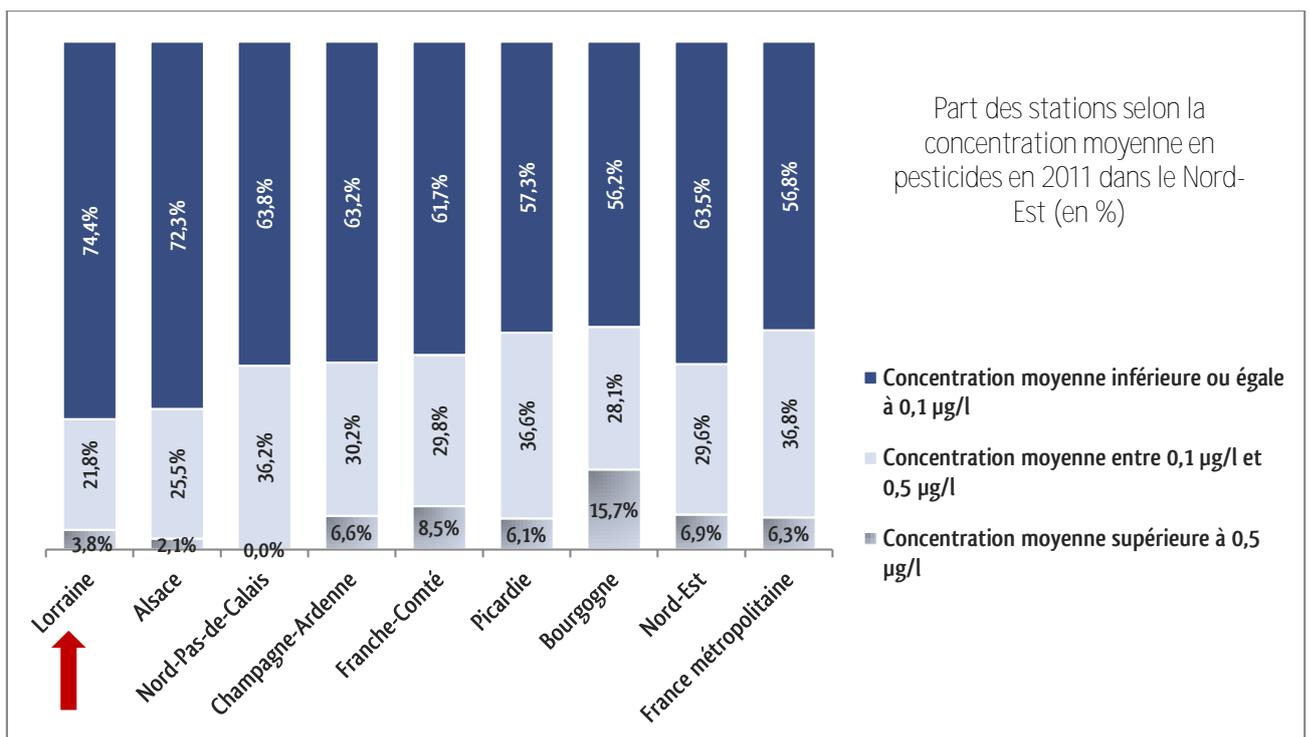
Les substances actives des pesticides (métabolites) se retrouvent dans l'environnement, les aliments, et représentent un danger potentiel pour la santé et la biodiversité, même si tous leurs effets ne sont pas encore évalués dans l'état actuel des connaissances.

Avec 74,4% des stations montrant une concentration inférieure à 0,1µg/l, la Lorraine dispose d'eaux souterraines moins atteintes par les pesticides que la moyenne. La quantité moyenne de pesticides mesurée dans les stations d'eaux souterraines en Lorraine s'est légèrement réduite entre 2007 et 2011 passant de 0,07 µg/l à 0,06 µg/l, alors que la moyenne

nationale augmente en passant de 0,09 à 0,17µg/l. Pour l'eau potable, la limite réglementaire de qualité est fixée à 0,1µg/l. En 2011, 24 des 962 captages testés par l'Agence Régionale de Santé dépassaient ce seuil en Lorraine.

La qualité des eaux superficielles vis-à-vis des pesticides est plus préoccupante dans la mesure où 68% des stations lorraines affichent un niveau supérieur à 0,1 µg/l (69% en France métropolitaine). En 2007, elles étaient respectivement 66% et 44%, traduisant une détérioration de la qualité des eaux de rivière vis-à-vis des pesticides.

Les évolutions sont néanmoins à prendre avec du recul dans la mesure où le nombre de points de mesure a sensiblement augmenté sur la période en France.



6.6 Populations d'oiseaux communs

Evolution des oiseaux communs
entre 2001 et 2009

Lorraine : -2,8 %

Objectif France : mettre un
terme à la perte de la
biodiversité sauvage et
domestique
Grenelle -SNDD

Position de la Lorraine : 13ème

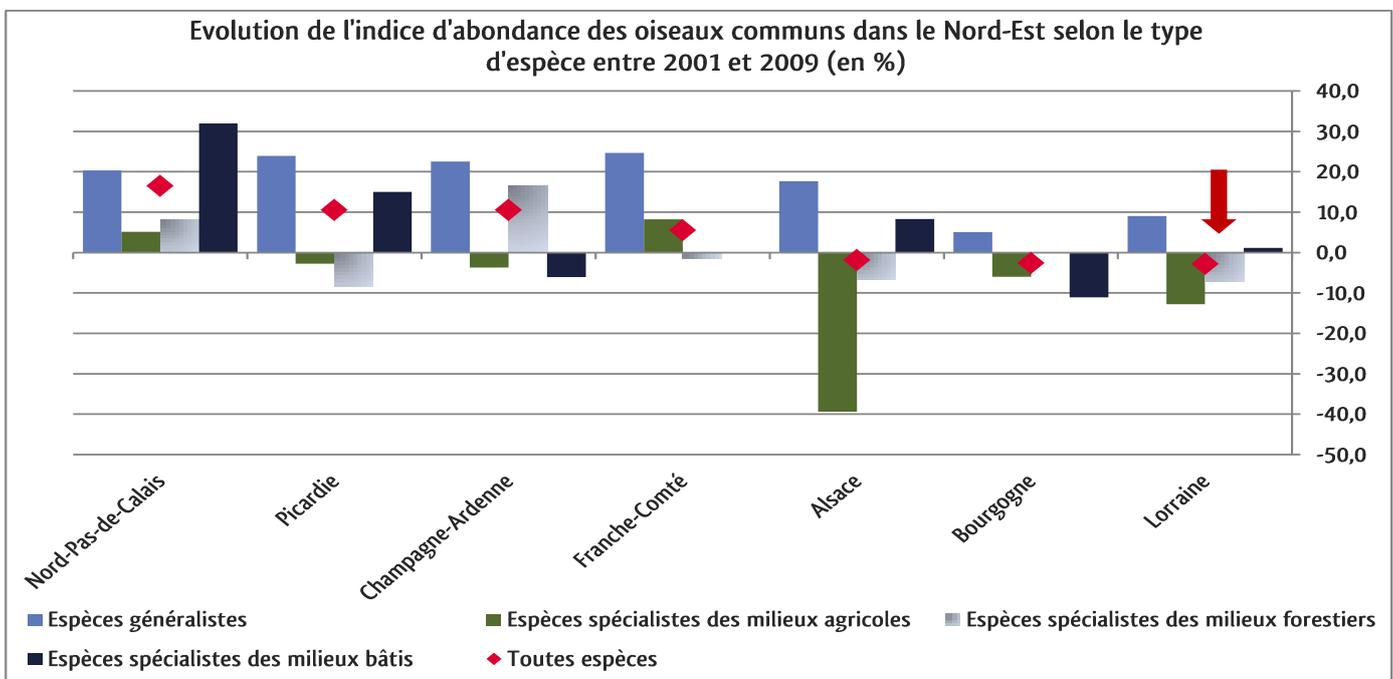
Sources : Museum d'histoire naturelle (CRBPO), DATAR

Suivre les espèces communes d'oiseaux permet d'obtenir un **indice de l'état de la biodiversité ordinaire**. Cela est notamment dû à la variété de leurs exigences d'environnement de vie. Le suivi opéré dans le cadre du programme (STOC) est réalisé sur la base de 65 espèces d'oiseaux, adaptées suivant les spécificités régionales.

A l'échelle nationale, le principal constat est celui du déclin des espèces spécialistes entre 1989 et 2009, au profit des espèces généralistes, qui s'adaptent mieux aux changements de conditions. **En Lorraine, tandis que l'indice d'abondance des oiseaux communs généralistes évolue de 9 % entre 2001 et 2009, les indices d'abondance des espèces spécialistes des**

milieux agricoles et forestiers déclinent, eux, respectivement, de 12,8 % et de 7,2 %. L'indice d'abondance des espèces spécialistes des milieux bâtis augmente de 1,2 %.

Ce constat est généralisable à l'échelle de l'Europe, de telle sorte que se dessine un phénomène d'homogénéisation de la faune aviaire, un nombre restreint d'espèces généralistes venant remplacer les espèces spécialistes. Selon le Museum National d'Histoire Naturelle, cette tendance peut être étendue à l'ensemble de la faune mais aussi des flores, marquées par un déclin des espèces spécialistes.



En Lorraine, toutes les espèces d'oiseaux communs ont diminué entre 2001 et 2009, à l'exception des espèces généralistes.

7.1 Espérance de vie

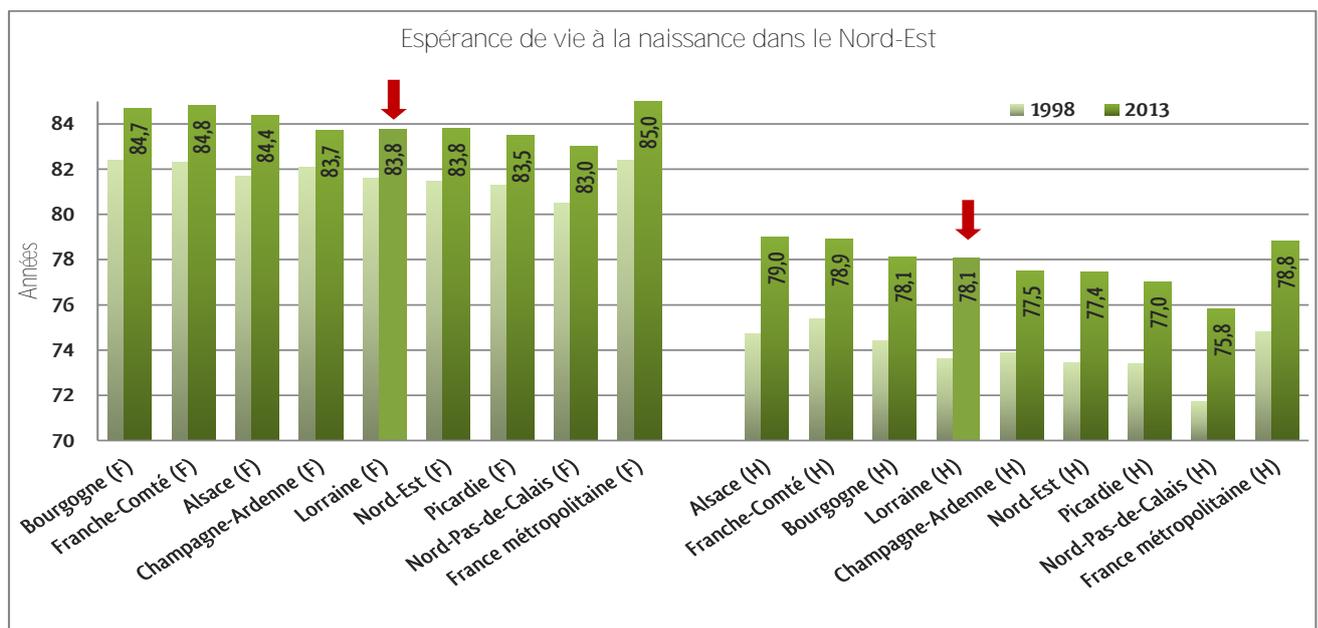
Espérance de vie à la naissance en 2013		Femmes ; Hommes	
Femmes ; Hommes		Position de la Lorraine : 18 ^{ème} ex aequo ; 14 ^{ème} ex aequo	
Lorraine : 83,8 ans ; 78,1 ans		Evolution 1998 et 2013 : Femmes ; Hommes	
France : 85 ans ; 78,8 ans		Lorraine : +2,2 ; +4,5	
Nord-Est : 83,8 ans ; 77,4 ans		France : +4 ; +2,6	
Sources : INED, INSEE			

L'espérance de vie à la naissance est un indicateur clé du développement humain : elle **représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui vivrait toute son existence dans les conditions de mortalité de leur année de naissance (ici 2012)**. Elle peut donc varier si ces conditions s'améliorent ou se détériorent.

Le classement des Pays du monde selon l'**espérance de vie est bien différent de celui du PIB**. Selon les estimations de l'OMS pour 2013, la France est 14^{ème}, les Etats-Unis 35^{ème} et la Chine 64^{ème}. Globalement, l'espérance de vie augmente régulièrement en France et les écarts entre régions et entre sexes se réduisent. Ces écarts sont toutefois encore importants : plus de 6 ans entre les femmes et les hommes en moyenne, et plus de 4 ans entre les hommes de Nord-Pas-de-Calais et ceux de Rhône-Alpes. Ces disparités territoriales, moins fortes pour les femmes, peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs et notamment par le tissu économique et social.

On observe une surreprésentation de certaines maladies, comportements à risques ou taux de mortalité prématurée dans les anciens bassins industriels par exemple.

En comparaison avec la moyenne nationale, les régions du Nord-Est sont situées dans les parties inférieures du classement pour les deux sexes (moyenne pondérée par la population). **En 2013, la Lorraine est la 1ère région pour l'évolution de l'espérance de vie des hommes**. En revanche, pour les femmes, l'augmentation de l'espérance de vie est moins rapide que la moyenne nationale. Des différences sont également notées à l'échelle des départements : évolution supérieure à la moyenne pour les hommes en Meuse, en Moselle et en Meurthe-et-Moselle, et inversement dans les Vosges. L'évolution de l'espérance de vie pour les femmes est supérieure à la moyenne uniquement en Meuse, marquée par un phénomène de rattrapage.



7.2 Accès aux soins

Densité de médecins pour 100 000 habitants en 2013				Position de la Lorraine : 11 ^{ème} rang			
	Total	Généralistes	Spécialistes	Evolution 2006-2013			
	Total	Généralistes	Spécialistes	Total	Généralistes	Spécialistes	
Lorraine	305	149	156	+ 4	-6	+9	
France	335	156	179	-3	-9	+6	

Sources : Drees, Adeli, Finess ; Insee

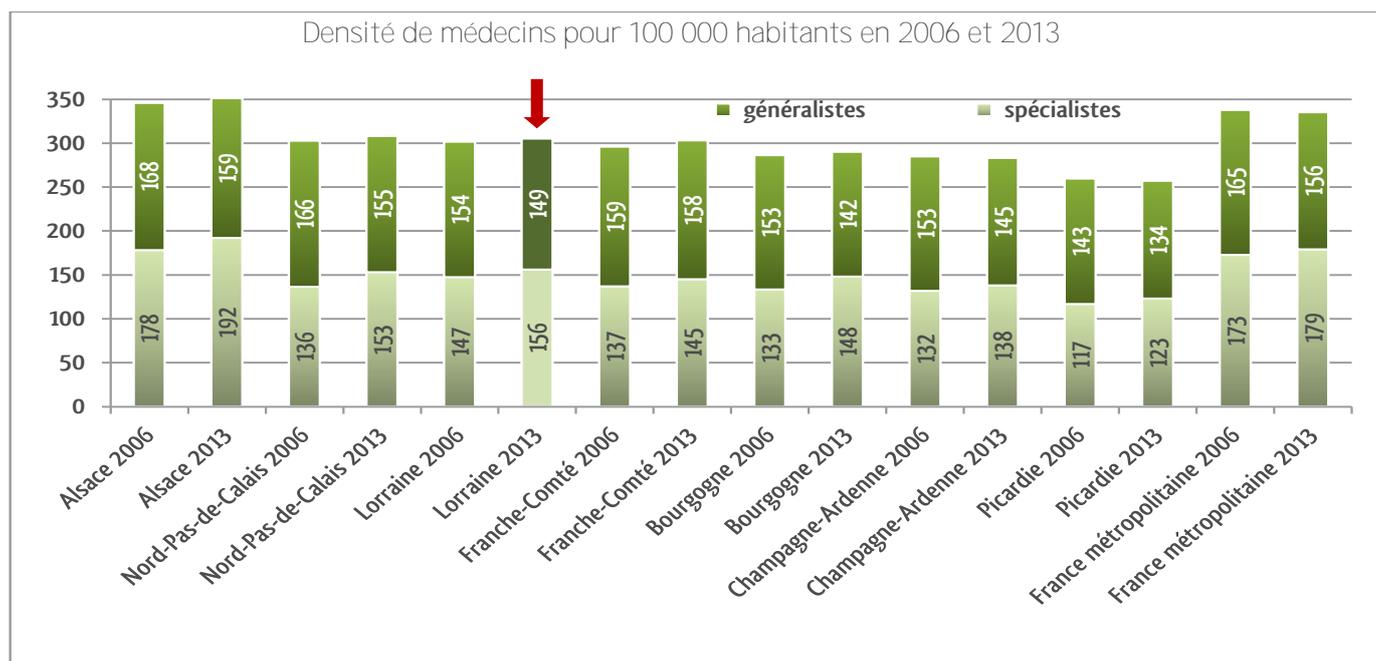
L'accessibilité aux soins est essentielle afin de garantir et d'améliorer la qualité de vie. L'indicateur rend compte de la densité de médecins, généralistes et spécialistes du secteur public et privé, pour 100 000 habitants. Le nombre total de médecins a augmenté de 2,9 % en France et de 1,8% en Lorraine entre 2006 et 2013 (213 227 dont 7166 en Lorraine).

En revanche, **la densité médicale est à la baisse en moyenne nationale** ce qui signifie que le nombre de médecins augmente moins vite que la population. C'est la situation inverse qui explique **la légère hausse de la densité en Lorraine**. Autre observation : **la densité des spécialistes augmente en France et en Lorraine alors qu'elle diminue pour les généralistes**. Les disparités territoriales sont importantes : la densité de médecins est beaucoup plus importante en Île-de-France et dans le sud de la

France que dans le Nord (densité de 409 en région PACA). Dans le quart Nord-Est, seule l'Alsace dépasse la moyenne nationale.

Ces disparités sont encore plus marquées à une échelle plus fine entre départements et entre villes et campagnes. En 2012, la densité de médecins était de 404,8 en Meurthe-et-Moselle, de 269,4 en Moselle, de 252,1 dans les Vosges et de 220,6 dans la Meuse. Dans ce département, c'est la densité des spécialistes qui est particulièrement faible : 83,2 pour 100 000 habitants.

L'enjeu de réduire les inégalités dans l'accès aux soins est identifié dans les politiques publiques nationales et locales à travers les aides à l'implantation de médecins dans les zones « déficitaires » ou encore la création de maisons de santé pluri professionnelles.



En Lorraine, on recense 305 médecins pour 100 000 habitants dont 149 généralistes et 156 spécialistes

7.3 Mortalité prématurée

Taux de mortalité prématurée pour 1000 habitants en 2011				Position de la Lorraine : 18 ^{ème}			
	H/F	Femmes	Hommes		H/F	Femmes	Hommes
Lorraine	2,2	1,4	3	Rang 2011	18 ^{ème}	19 ^{ème}	14 ^{ème}
France	2	1,3	2,8	Evolution 2000-2011	-0.1	0	-0.2
Grand Est	2,2	1,4	3,1				

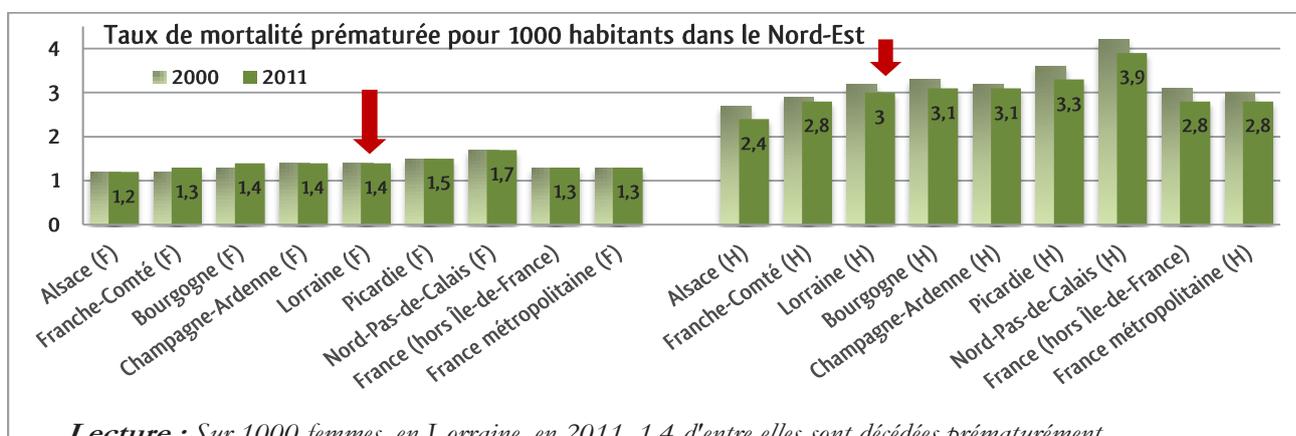
Source : INSEE, ARS Lorraine (STATISS 2013)

La mortalité est dite prématurée lorsqu'elle survient avant l'âge de 65 ans. L'Indicateur mesure le taux pour 1 000 habitants. Ce taux varie sensiblement selon le sexe : il est approximativement **2 fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes**. Les disparités territoriales sont également plus importantes pour les hommes que les femmes, comme pour l'espérance de vie. En Lorraine, le taux de mortalité est légèrement plus élevé que la moyenne nationale. L'analyse des différentes causes de la mortalité prématurée

à l'échelle départementale apporte un éclairage sur les spécificités territoriales et sexuées :

-surreprésentation des **tumeurs**, pour les deux sexes en Lorraine et en Meurthe-et-Moselle en particulier

-surreprésentation des **problèmes de l'appareil circulatoire, des suicides et des accidents de la route**, plus marquée chez les hommes et en particulier dans la Meuse et les Vosges.



Taux de mortalité pour 100 000 habitants selon les causes en 2008, 2009 et 2010						
FEMMES	France	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Toutes causes dont	125,3	133,8	142,6	131	128,7	134,9
Tumeurs	59,3	63,3	68,3	65	60,3	62,6
Appareil circulatoire	13	13,7	14,2	13,9	14,3	11,5
Causes externes*	15,1	15,9	17,2	18,1	12,1	23,3
dont suicides	7,1	8,2	8,7	8,3	6,5	12,1
dont accidents de transport	2,5	2,7	2,6	3,4	2,1	4,6
Alcoolisme	7,8	7,8	8,7	6,8	7	8,8
Autres causes	20,5	22,2	22,9	15,5	26,4	12
HOMMES	France	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Toutes causes dont	274,8	285,9	288,3	293,9	273,6	313
Tumeurs	101,9	105,9	110,3	104,6	103,7	104,5
Appareil circulatoire	39,1	40,9	36,3	52,6	40,5	44,7
Causes externes*	48,7	47,9	47,9	59,5	37,5	70,1
dont suicides	21,3	21,9	23,5	27,2	16,7	31,1
dont accidents de transport	10,6	10,9	9,8	15,6	8	19,6
Alcoolisme	32,1	33,2	33,7	32,6	31,7	36,9
Autres causes	21,1	25,2	26,8	1,8	35,5	6,1

7.4 Qualité de l'air extérieur

Nombre de jours de dépassements du seuil de recommandation et d'information pour les particules fines (PM10) en 2012

Lorraine : 49 j dont 2 jours où le seuil d'alerte a été atteint

France : 50 j

Nord-Est : 55 j

Position de la Lorraine : 14^{ème}

Evolution 2000-2012

Lorraine : -40 % (- 33 j)

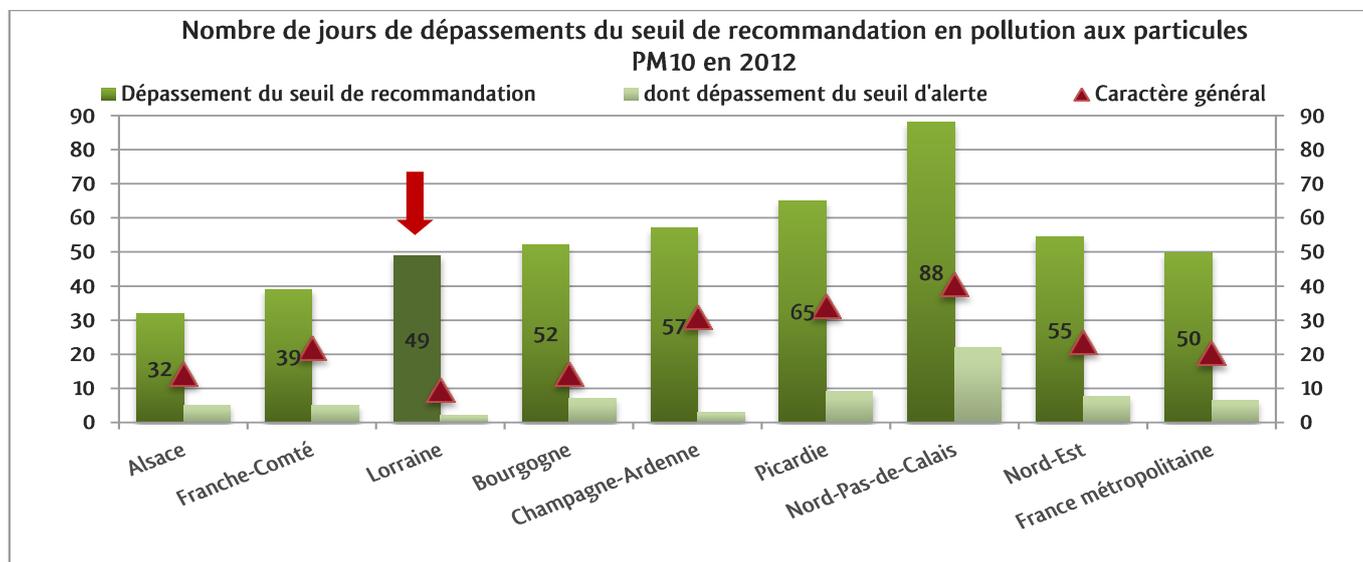
France : + 111%

Sources : Air Lorraine, ADEME, BDQA, SOeS, SRCAE

Cet indicateur mesure la qualité de l'air à travers les dépassements des seuils de concentration de particules fines PM10, particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles représentent un facteur de risques sanitaires, en particulier en ce qui concerne les fonctions cardiovasculaires ou pulmonaires et peuvent favoriser le développement du cancer du poumon. Ce nombre de jour où les seuils fixés de recommandation et d'alerte sont dépassés est déterminé grâce à des stations de mesures. Lorsqu'un dépassement de ces seuils est constaté pour une station dans une région, le jour est

comptabilisé. L'analyse est complétée par un indice qualitatif : le caractère localisé ou général de la pollution. Plus il est faible, plus la pollution est localisée sur le territoire.

Bien que la Lorraine soit située au 14^{ème} rang des régions en termes de nombre de dépassement des seuils, ces dépassements sont plus localisés que la moyenne (3^{ème} région de France métropolitaine, sur ce critère (hors Corse), de telle sorte que la qualité de l'air en Lorraine est globalement satisfaisante.



Lorraine	Secteurs émetteurs	PM10	Nox	Gaz à effet de serre*
Evolution des émissions de 2002 à 2010	Agriculture	↑ -3,4%	↓ -27,8%	↑ 2,9%
	Industrie	↓ -34,2%	↓ -30,4%	↓ -36,1%
	Tertiaire	⇒ -21,0%	⇒ -17,5%	⇒ -17,3%
	Résidentiel	↓ -42,1%	↑ -8,7%	⇒ -16,6%
	Secteur énergétique	↓ -32,5%	↓ -13,9%	↑ -4,6%
	Routier	⇒ -25,5%	↓ -26,6%	↑ 3,0%
	Transport (sauf routier)	↑ 5,1%	↑ -14,0%	⇒ -17,0%
Source : SRCAE	Total	↓ -27,4%	↓ -23,9%	⇒ -16,2%

Par ailleurs, le bilan réalisé par Air Lorraine dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie fait apparaître une baisse des principales émissions de polluants atmosphériques. Néanmoins, la contribution des transports routiers au réchauffement climatique s'accroît.

7.5 Prévention des Risques Industriels

Part des PPRT approuvés en 2014	
Lorraine : 88%	15 PPRT sur 17 sites Objectif France 95% fin 2014
France : 73%	

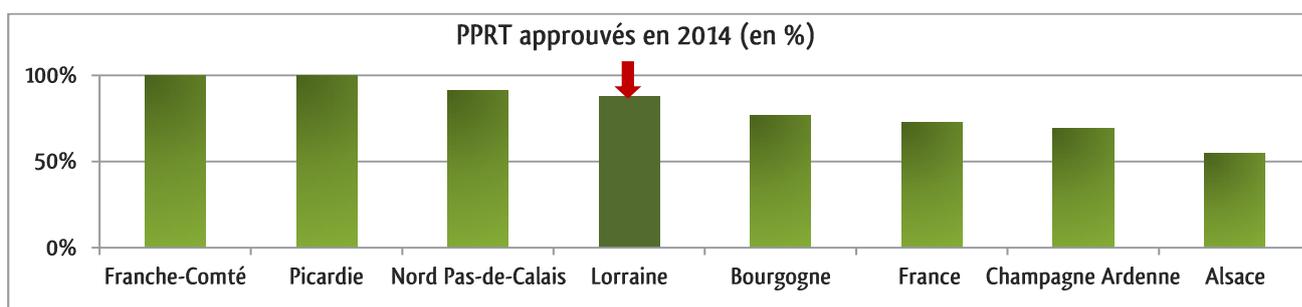
Source : DREAL de chaque région

Cet indicateur vise à mesurer la **maîtrise des risques autour des installations industrielles** qui peuvent présenter un danger pour leur voisinage (explosion, incendie, fuite). Cette maîtrise du risque s'appuie sur la **directive SEVESO** qui définit les seuils de quantité de matières dangereuses à partir desquels des précautions spéciales doivent être mises en œuvre dans l'entreprise et dans son voisinage. Des **plans de prévention** organisent la cohabitation des sites industriels les plus à risques et des zones riveraines. Ils sont établis à partir des études de dangers (explosion, incendie, inondation etc.). Ils ont vocation, par la mise en place de mesures préventives sur les zones habitées et sur les sites industriels, à protéger les vies humaines et l'environnement en cas d'accident.

Les acteurs industriels et salariés, riverains, élus, et services de l'Etat élaborent ces mesures dans le cadre d'une **concertation ouverte au public** (au sein des commissions de suivi des sites, CCS).

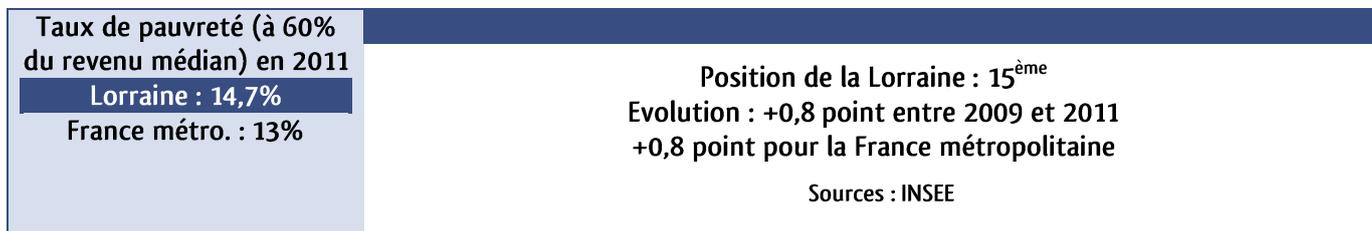
L'indicateur mesure le **nombre de sites stockant des matières dangereuses concernés et qui ont validé un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**. Selon le Ministère de l'écologie, 10 ans après l'entrée en vigueur de la loi «Risques», le bilan des PPRT est le suivant : Ils concernent 407 bassins industriels et plus de 800 communes et 99% d'entre eux sont désormais prescrits et 73 % approuvés. Plus de 10 000 personnes sont concernées par des mesures foncières, dont le coût s'élève à environ 2 Md€, et plus de 100 000 par des travaux de renforcement. Par ailleurs, les investissements réalisés par les industriels afin de réduire les risques de leurs établissements se sont élevés à des montants annuels compris entre 200 et 300 M€ et ont permis de réduire les zones soumises aux mesures foncières d'environ 350 km².

Les PPRT n'ont pas de délai spécifié par la loi pour être approuvés. Néanmoins, fin 2013, le ministère a fixé comme objectif que 95% d'entre eux soient approuvés pour fin 2014.



Régions	Nb de sites concernés	Nb de PPRT en cours d'élaboration	Nb de PPRT approuvés	% de PPRT approuvés
Alsace	18	8	10	55%
Bourgogne	18	4	14	77%
Champagne Ardenne	13	1	9	69%
Franche-Comté	4	0	4	100%
Lorraine	17	2	15	88%
Nord Pas-de-Calais	12	1	11	91%
Picardie	20	0	20	100%
France	407	403	297	73%

8.1 Taux de pauvreté

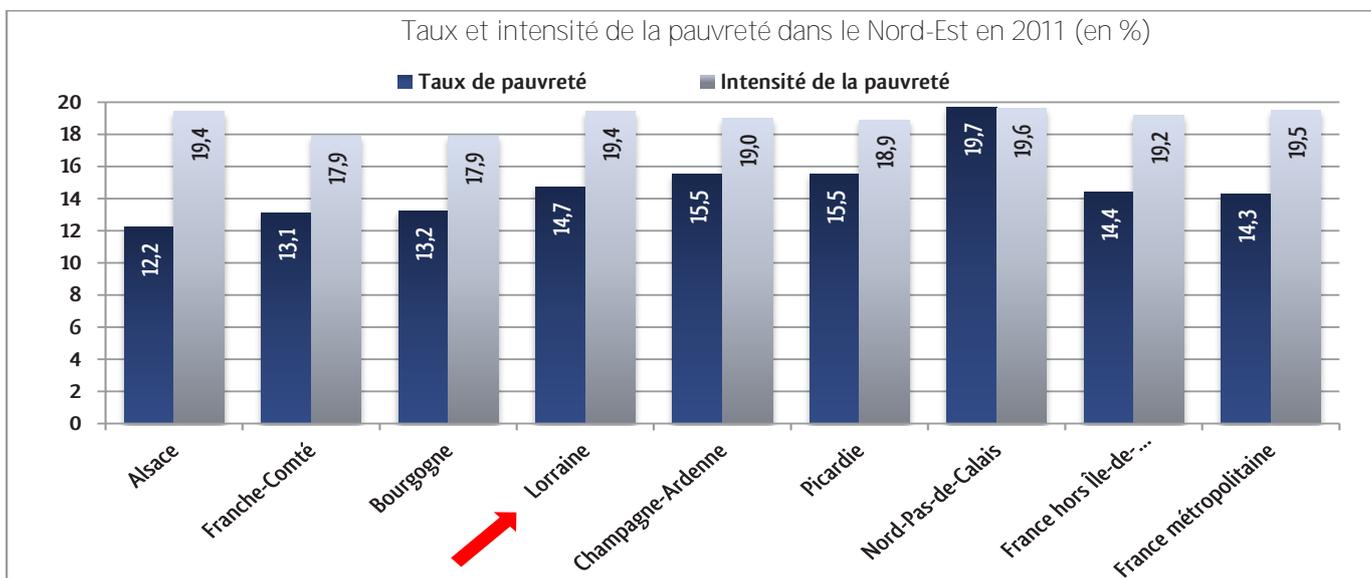
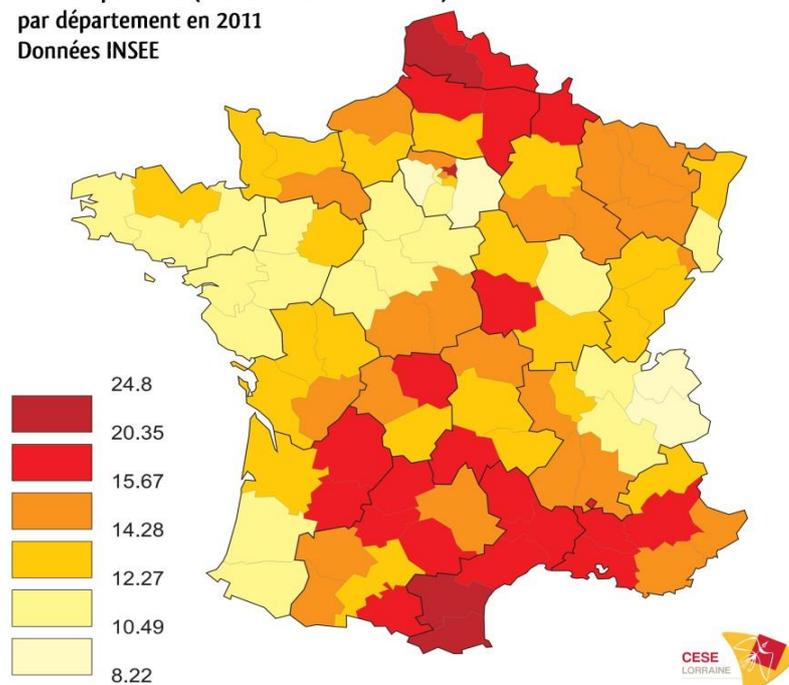


Le taux de pauvreté se mesure de manière relative. Et dite pauvre toute personne dont les revenus sont inférieurs à 60% du revenu médian. L'intensité de la pauvreté mesure à quel degré le niveau de vie de la population pauvre est éloignée du niveau de vie médian. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie de la population pauvre est faible.

En France, comme en Lorraine, le taux de pauvreté a augmenté de 0,8 point entre 2009 et 2011. Cependant, l'intensité de la pauvreté a moins progressé dans le Nord-Est qu'en France métropolitaine (+0,7 point). L'Alsace, si elle possède un taux de pauvreté inférieur à la Lorraine, est marquée par une intensité similaire de la pauvreté. En Meurthe-et-Moselle, le taux de pauvreté est de 14,3 %. Il est de 14,6% en Moselle.

La Meuse comme les Vosges affichent un taux de pauvreté de respectivement 15,5 et 15,6%.

Taux de pauvreté (à 60% du revenu médian) par département en 2011
Données INSEE



8.2 Taux de Chômage

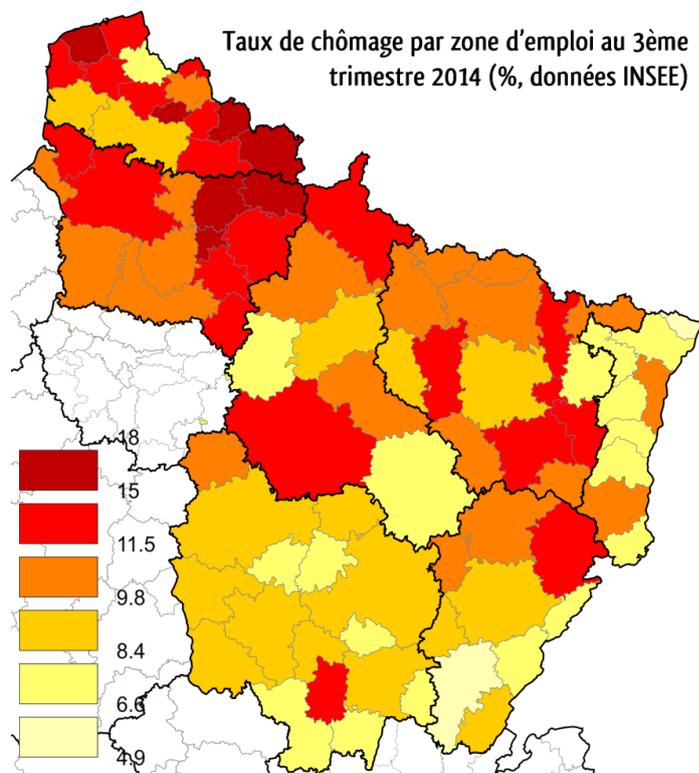
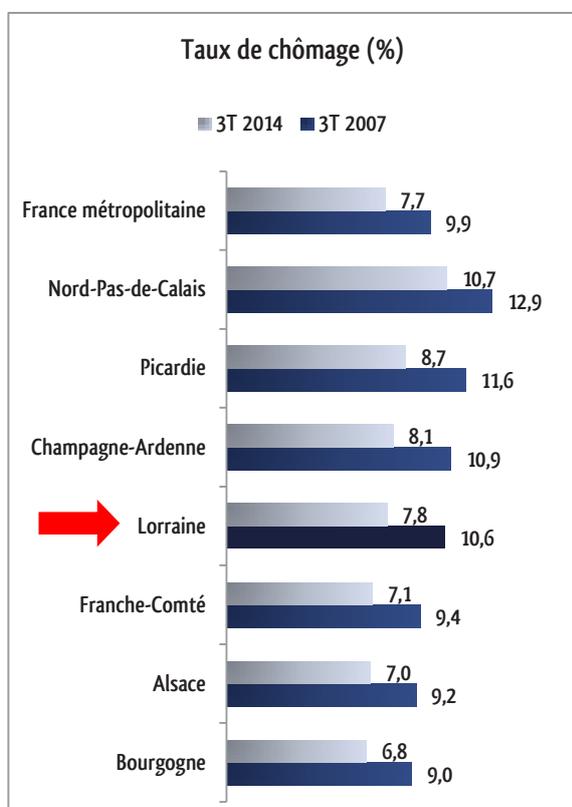
<p>Taux de chômage au 3^{ème} trimestre 2014</p> <p>Lorraine : 10,6%</p> <p>France métro. : 9,9%</p>	<p>Position de la Lorraine : 15^{ème} plus faible taux de chômage</p> <p>Evolution entre 2007 et 2014 : +2,8 points</p> <p>+2,2 points pour la France métropolitaine</p> <p>Source : INSEE</p>
--	---

La crise n'a pas eu le même impact sur l'ensemble du territoire français. Entre le 3^{ème} trimestre 2007 et le 3^{ème} trimestre 2014, le taux de chômage est passé de 7,7% à 9,9%, soit une hausse de 2,2 points. Pour 4 des 7 régions du Nord Est, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale et c'est en Nord-Pas-de-Calais qu'il affiche son niveau le plus haut (12,9%). La Picardie (11,6%), la Champagne-Ardenne (10,9%) et la Lorraine (10,6%) sont les 3 autres régions ayant un taux supérieur à la moyenne. En Franche-Comté (9,4%), Alsace (9,2%) et en Bourgogne (9%), la situation

est moins défavorable.

A l'intérieur des régions, les taux de chômage varient sensiblement en fonction des territoires. Pour la Lorraine, ce sont les bassins d'emploi de Forbach et Saint-Dié-de-Vosges qui affichent les plus forts taux. Epinal et Commercy ont également des taux de chômage supérieurs à 11,5%.

D'une manière générale, les territoires affichant les plus importants taux de chômage sont ceux qui ont le plus subi la désindustrialisation.



8.3 Inégalités de revenus

Rapport inter décile des revenus par unité de consommation

Lorraine : 5,08

France hors IDF : 5,19

Position de la Lorraine : 11^{ème}
Evolution : +0,18 point entre 2007 et 2011
+0,23 pour la France métropolitaine

Sources : INSEE, DGFIP, Revenus fiscaux localisés

Cet indicateur décrit les inégalités de revenus entre les ménages les plus aisés et les ménages les moins aisés ainsi que leurs évolutions depuis 2007. Le niveau médian des 10% des revenus les plus riches est rapporté au niveau médian des 10% de revenus les plus pauvres. Afin d'éviter les erreurs liées à la structure des ménages, les revenus sont rapportés au nombre d'unité de consommation par ménage. Plus le rapport inter-décile est important, plus les inégalités de revenus sont importantes.

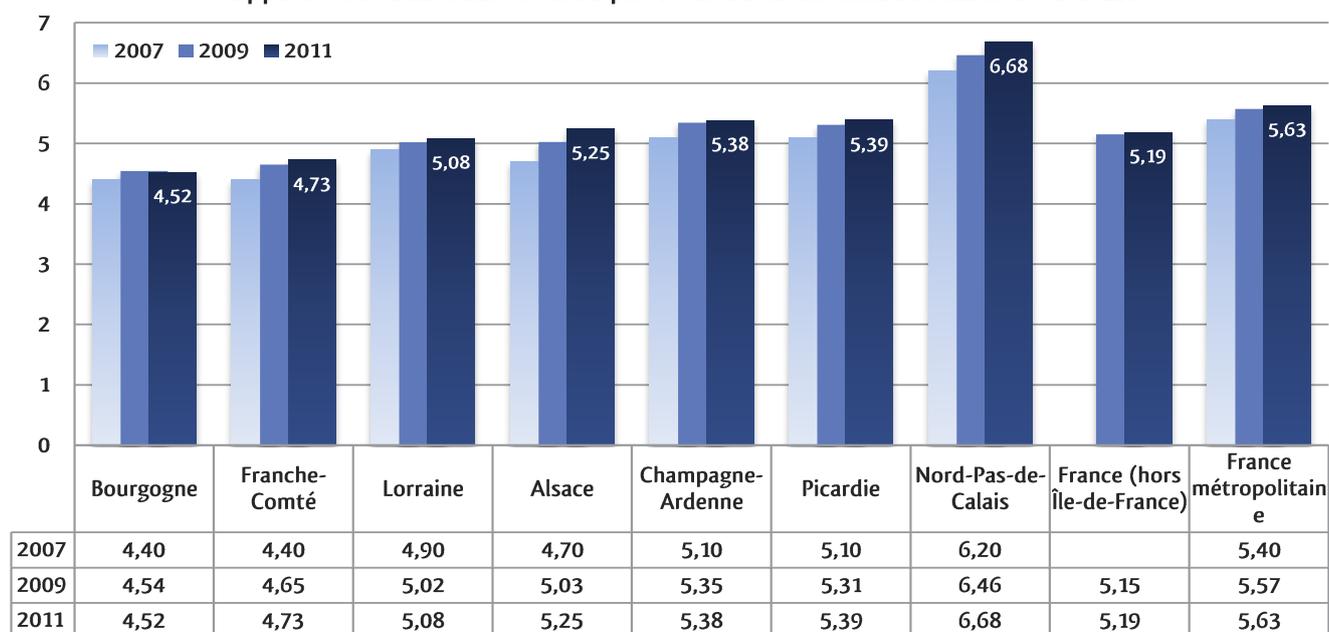
En France métropolitaine, les 10% des ménages les plus riches ont des revenus 5,63 fois plus importants que les 10% des ménages les plus pauvres.

En Lorraine, le rapport inter-décile des revenus par

unité de consommation (5,08) est inférieur aussi bien à la moyenne de France métropolitaine (5,63) qu'à la moyenne de France (hors Île-de-France) (5,19). La Lorraine se situe au 11ème rang des régions pour l'importance des inégalités. On note une hausse des inégalités de revenus depuis 2007 (+1,18 point).

Dans le Nord Est, seule la région Bourgogne est marquée par une baisse des inégalités de revenus, celles-ci étant les plus faibles dans le Nord Est.

Rapport inter-décile des revenus par unité de consommation dans le Nord-Est



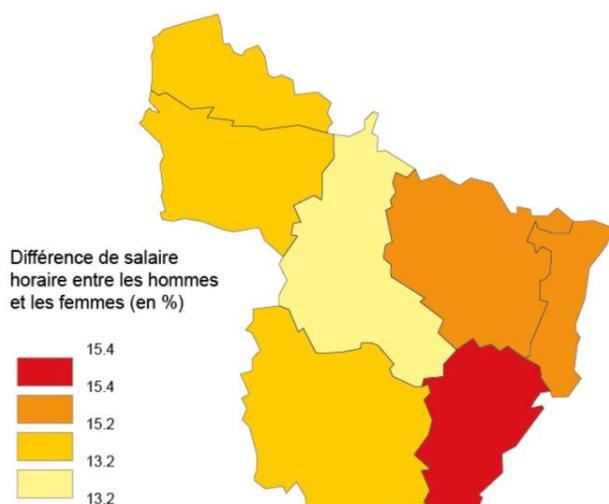
8.4 Différences de salaires entre les hommes et les femmes

<p>Différence de salaire horaire entre hommes et femmes en 2012</p> <p>Lorraine : 15,2%</p> <p>France métro. : 13%</p>	<p>Position de la Lorraine : 19^{ème}</p> <p>Sources : INSEE, DADS 2012 Etude INSEE Lorraine</p>
---	---

Cet indicateur informe de la situation des inégalités salariales entre hommes et femmes. **En 2012, le salaire horaire moyen d'une Lorraine est inférieur de 15,2% à celui d'un Lorrain.**

La Lorraine possède un des salaires moyens des femmes parmi les plus faibles de France. Ainsi les Lorraines gagnent en moyenne 10,54 euros par heure travaillée (contre 12,14 pour un Lorrain).

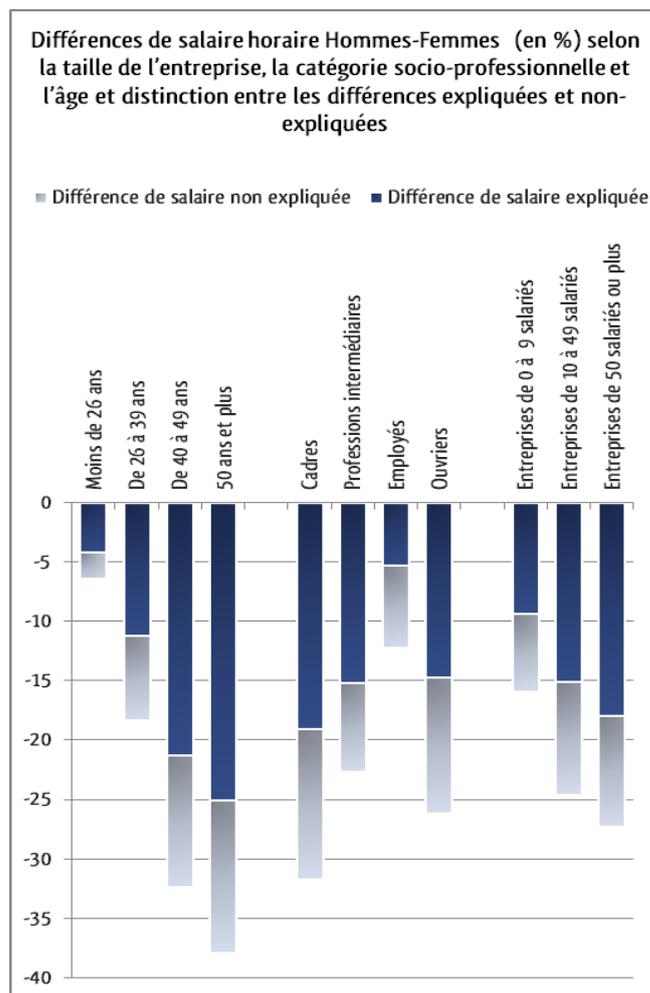
L'écart salarial augmente avec l'âge mais aussi avec la taille de l'entreprise (il est de 1,2% pour les entreprises de moins de 10 salariés et de 18,2% pour les entreprises de plus de 50 salariés). **Les inégalités sont aussi plus élevées pour les cadres** (19,1%) et plus faibles chez les employés (5,3%).



Une partie de l'écart peut s'expliquer par les caractéristiques des emplois occupés par les femmes et les hommes, mais **à postes et compétences égaux, un écart salarial de 8,8% existe encore en Lorraine.** Cela veut dire que **57% de l'écart demeure inexpliqué.**

Par définition, les comparaisons sur le salaire horaire, utilisées ici, ne mesurent pas les différences de salaires totaux mensuels. Ces différences sont accentuées par le fait que les femmes occupent plus souvent des postes à temps partiels que les hommes.

Entre 2010 et 2011, les inégalités de salaire entre hommes et femmes se sont aggravées, alors qu'elles tendaient à se réduire. Tandis que le salaire annuel net moyen des hommes augmentait dans toutes les régions, il a diminué dans de nombreuses régions pour les femmes.



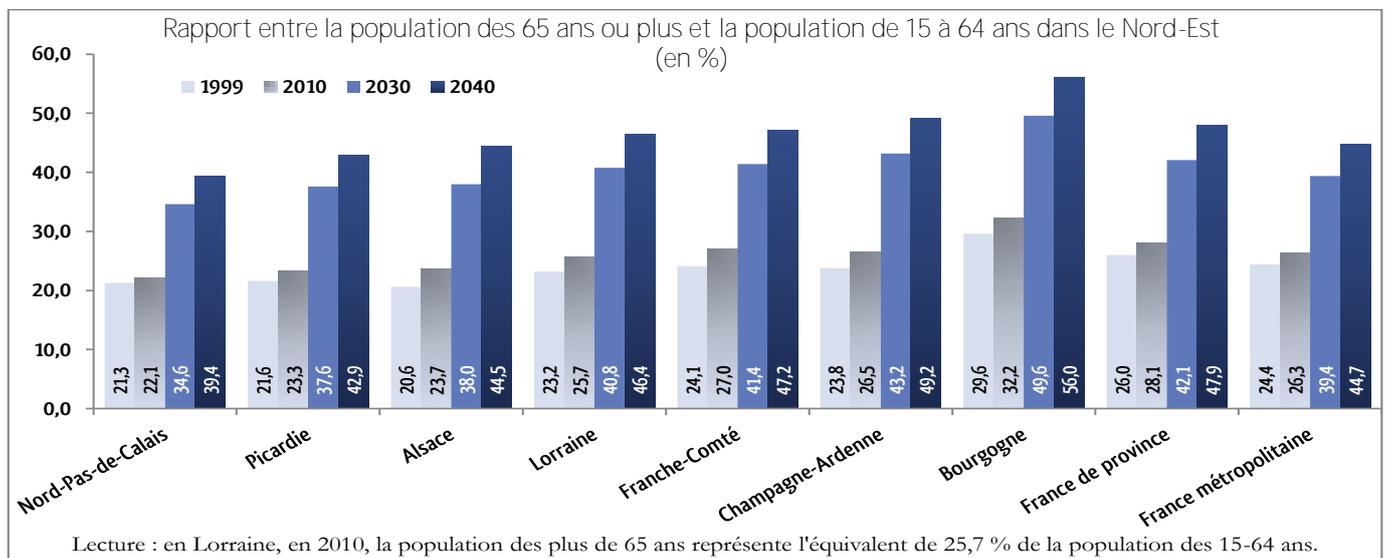
8.5 Dépendance

Rapport entre la population des +65 ans et celle des 15-64 ans en 2010
Lorraine : 25,7%
France (hors IDF) : 28,1%

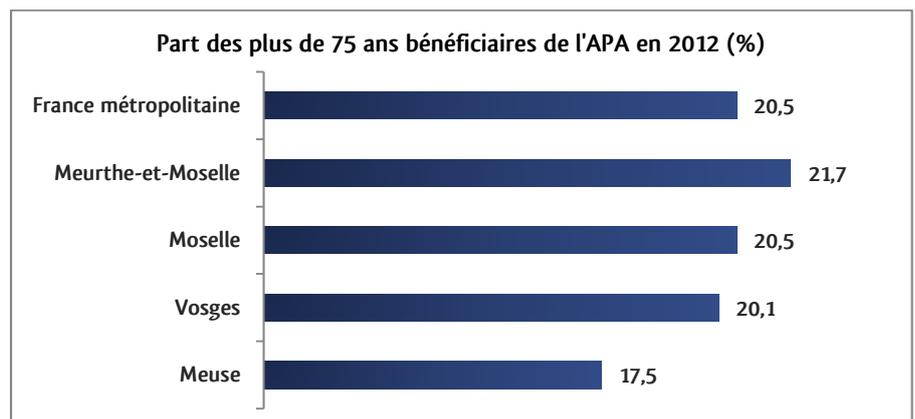
Position de la Lorraine : 16^{ème}
Evolution : + 20,7 points projetés à l'horizon 2040
+20,3 points pour la France métropolitaine
Sources : INSEE, recensement de la population, projection OMPHALE, DRESS

La dépendance est ici envisagée selon deux indicateurs. Le premier mesure le vieillissement de la population à travers le rapport entre la population de plus de 65 ans et les 15-64 ans. Cet indicateur reflète une forme de dépendance économique dans la mesure où les 15-64 ans représentent le potentiel des actifs d'une population. Le deuxième indicateur est la part des plus de 75 ans bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) par département. Il donne une idée de l'effort public qui est accordé à la question de l'autonomie.

En 2010, les plus de 65 ans représentent l'équivalent de 25,7% des 15-64 ans en Lorraine, ce qui la place au 16^{ème} rang des régions. L'indicateur est en effet inférieur à la moyenne nationale (26,3% et 28,1% hors IDF). Les projections démographiques de l'INSEE montrent une évolution très importante dans les décennies à venir du vieillissement de la population. Le phénomène va nécessiter une remise à plat des systèmes de solidarité intergénérationnels dans la plupart des pays européens.



L'évolution des conditions de vie des personnes âgées entraîne également une dépendance médico-sociale. Afin de limiter les effets de la dépendance, l'APA a été mise en place et est gérée par départements. 20,5% des plus de 75 ans bénéficient de l'APA en France. Pour la Lorraine, c'est en Meurthe-et-Moselle que leur part est la plus importante.



8.6 Equipements culturels et Fréquentation des musées

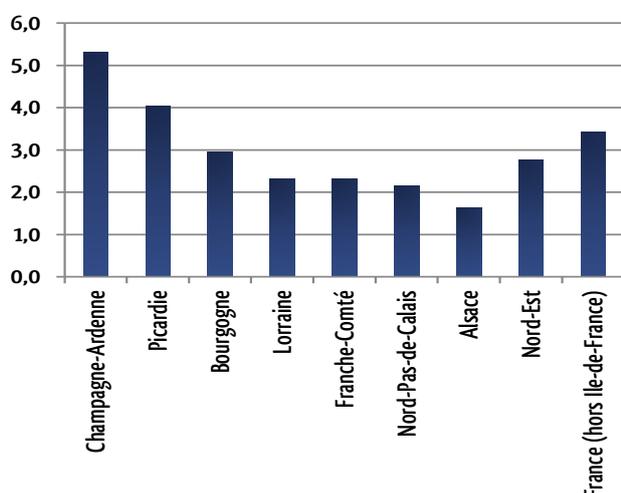
<p>Taux d'équipements culturels pour 10 000 hab. en 2012</p> <p>Lorraine : 2,3</p> <p>France (hors IdF) : 3,4</p> <p>Nord Est : 2,8</p>	<p>Position de la Lorraine : 16^{ème}</p> <p>Fréquentation des musées en Lorraine en 2010 : 1 234 467 entrées (dont 615 830 pour le Centre Pompidou – Metz)</p> <p>Source : Ministère de la Culture et de la Communication, INSEE</p>
--	---

Les indicateurs de cette fiche visent à informer **sur l'accessibilité et sur l'attractivité des services culturels**. L'INSEE recense les équipements culturels par région. Ces données permettent de faire ressortir le nombre de théâtres, cinémas, musées, conservatoire de musique et lieux de lecture publics (bibliothèques, point d'accès au livre, ...). La Lorraine se situe au 16ème rang des régions pour le nombre d'équipements disponibles pour 10 000 habitants. Le taux d'équipement dans le Nord-Est est également inférieur à la moyenne française (hors Île de France). L'appellation « Musée de France » créée en 2002 peut être décernée aux musées nationaux, aux musées de l'Etat, aux musées classés et aux musées reconnus comme tel par le ministère de la Culture. Outre leur rôle de conservation du patrimoine, les musées de France sont tenus d'œuvrer dans le sens de l'égalité de l'accès aux collections et à la culture. Bien qu'il soit

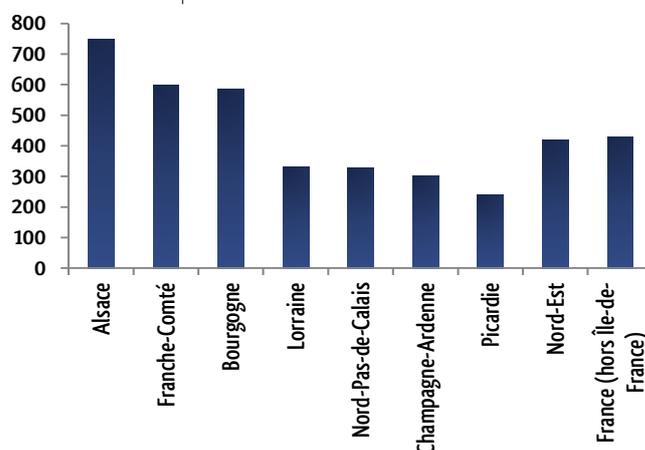
nécessaire, d'un point de vue qualitatif, de prendre en compte l'effet du tourisme, cet indicateur permet d'appréhender une partie de l'évolution de l'accessibilité et de l'attractivité de l'offre culturelle dans les régions de France. **Il montre des disparités importantes entre régions. La région Île-de-France totalise à elle seule 60% des entrées dans les « musées de France ».**

La Lorraine se situe en dessous de la moyenne du Grand Est pour le nombre d'entrées pour 1000 habitants. On note cependant une hausse de la fréquentation en 2010 suite à l'ouverture du Centre Pompidou Metz.

Nombre d'équipements culturels pour 10 000 habitants en 2012 (théâtres, musées, cinémas, conservatoires, bibliothèques)



Nombre moyen d'entrées annuelles dans les "Musées de France" pour 1 000 habitants entre 2006 et 2010



ANNEXES

DEFINITIONS

GLOSSAIRE

TABLEAU DE SYNTHESE



Indicateurs territoriaux du
développement durable de
la Lorraine 2015

Préambule

COP : Conférence des Parties : La conférence de Stockholm (1972), les sommets de Rio (1992) et de Kyoto (1997) ont initié un cycle de négociations internationales - scellées ou non par des engagements contraignants - sur deux grands axes politiques en matière de développement durable : le climat et la biodiversité. S'en suivront une série de COP à la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies et de COP à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La Conférence de Paris en 2015, s'inscrit dans cette lignée : elle accueillera la 21ème Conférence des Parties (COP21) à la CCNUCC et la 11ème session (CMP11) de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

Défi 1

Agriculture biologique : elle rassemble les pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques, qui contribuent à la préservation des sols, des ressources naturelles et du bien-être animal. Prônant notamment des modes de cultures sains, sans produits chimiques de synthèse, ni OGM, l'agriculture biologique pratique la rotation des cultures, le recyclage des matières organiques...

Prélèvement en eau : Lorsqu'on utilise les indicateurs de prélèvement d'eau par usage, il s'agit de l'eau douce des rivières, plan d'eau ou nappes souterraines, ne sont pas pris en compte les prélèvements en eau salées ou saumâtres.

Défi 2

Enseignement supérieur : les principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur sont : BTS, DUT, Licence, Master, Doctorats, diplômes de santé, ingénieurs ou écoles de commerces.

Défi 3

Agenda 21 : 5 Finalités : lutte contre changement climatique ; préservation biodiversité, protection de milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; dynamique de développement avec modes de production et de consommation responsables

5 clés de la méthodologie : participation, organisation, transversalité, suivi-évaluation, amélioration continue

Défi 4

Énergie primaire / Énergie finale : l'énergie primaire est l'énergie totale nécessaire à la production et la distribution d'énergie disponible à la consommation ou énergie finale. Par convention l'énergie primaire est égale à l'énergie finale sauf pour l'électricité (où les pertes entre l'amont et l'aval sont plus importantes).

Teq : tonne équivalent pétrole : c'est l'unité de mesure utilisée pour comparer les différentes sources d'énergie entre elles : 1 teq = environ 11 600 kWh.

Électricité renouvelable : On entend par production d'électricité renouvelable la somme des productions hydraulique, éolienne, photovoltaïque et biomasse. Le développement durable et la lutte contre le changement climatique imposent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'économiser l'énergie tout spécialement les énergies fossiles.

Défi 5

Part du rail et fluvial dans le transport de marchandise : L'indicateur représente la part du transport intérieur de marchandise par voie fluviale et/ ou ferroviaire. Le transport intérieur terrestre de marchandise correspond aux transports effectués par modes routiers,

ferroviaire ou fluvial. D'après les définitions internationales, le transport désigne un flux de marchandises (ou de voyageurs) déplacées sur une distance donnée et se mesure en tonne-kilomètre (respectivement en voyageur-kilomètre).

Défi 8

Rapport inter-décile des revenus par unité de consommation :

Médiane : valeur qui partage une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires en deux parties égales. Par exemple pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50% des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés.

Unité de consommation (UC): Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

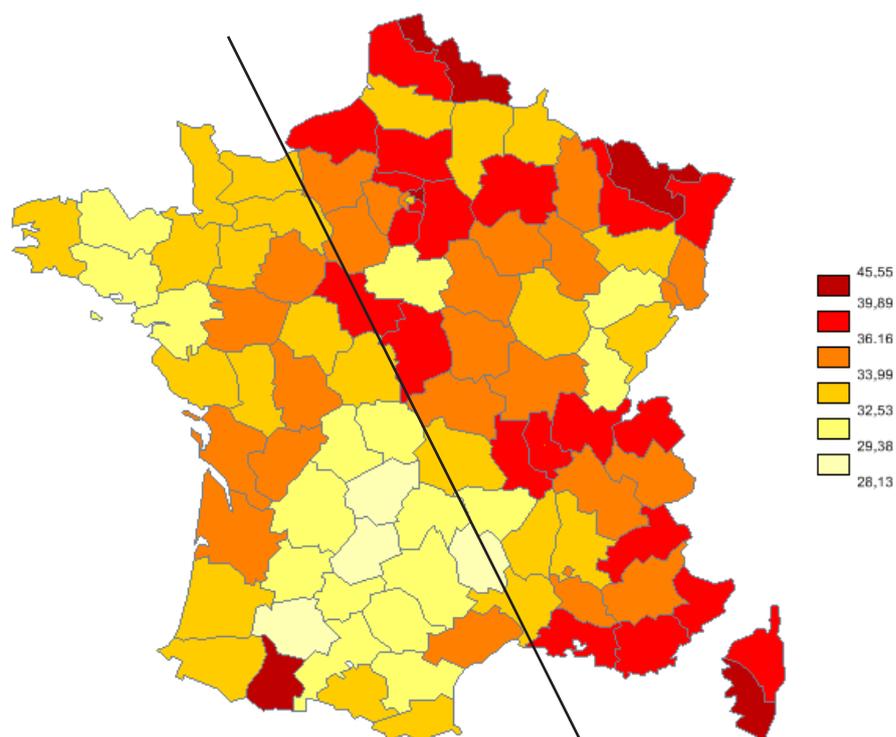
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans

Le revenu disponible d'un ménage : comprend les re-

venus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Taux d'abstention : la France coupée en deux et les effets frontières

(cf. 3.2 inverse du taux de participation cumulée aux élections présidentielles et législatives de 2012 et élections européennes de 2014)



OCDE – Better Life Index – « indicateur du vivre mieux »

Liste des critères pour la constitution de: régional et national

Dimensions	Regional well-being indicators in the interactive web tool	National indicators in the Better Life Initiative
Income	<ul style="list-style-type: none"> Household disposable income 	<ul style="list-style-type: none"> Household net adjusted disposable income Household net financial wealth
Jobs	<ul style="list-style-type: none"> Employment rate Unemployment rate 	<ul style="list-style-type: none"> Employment rate Long-term unemployment rate Average annual earnings per employees Job tenure
Housing	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Number of rooms per person Housing expenditure Dwellings without basic facilities
Health status	<ul style="list-style-type: none"> Life expectancy at birth Age adjusted mortality rate 	<ul style="list-style-type: none"> Life expectancy at birth Self-reported health status
Education and skills	<ul style="list-style-type: none"> Educational attainment 	<ul style="list-style-type: none"> Educational attainment Students cognitive skills (PISA) Years in education
Environmental quality	<ul style="list-style-type: none"> Air quality 	<ul style="list-style-type: none"> Air quality Satisfaction with water quality
Personal security	<ul style="list-style-type: none"> Homicide rate 	<ul style="list-style-type: none"> Homicide rate Self-reported victimization
Civic engagement and governance	<ul style="list-style-type: none"> Voter turnout 	<ul style="list-style-type: none"> Voter turnout Consultation on rule making
Accessibility of services	<ul style="list-style-type: none"> Broadband connection 	N/A
Work-life balance	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Employees working very long hours Time devoted to leisure
Social connections	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Social network support
Subjective well-being	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Life satisfaction

CRL	Conseil Régional de Lorraine
ENR	Energie Renouvelable
GES	Gaz à effet de serre
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ORT2L	Observatoire Régional des Transports et de la Logistique en Lorraine
OREL	Observatoire Régional de l'Energie en Lorraine
PNADD	Plan national d'adaptation au changement climatique
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PCET	Plan Climat – Énergie - Territorial
PNR	Parc naturel régional
PN	Parc national
TVB	Trame Verte et Bleue
R&D	Recherche et développement
RP	Recensement de la population
SDAGE	Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SEDD	Stratégie européenne de développement durable
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SOeS	Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD)
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRE	Schéma Régional Eolien
S3RER	Schéma Régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables

Synthèse des classements

Synthèse des classements

		Rang Lorraine		Evolution Lorraine	
		Chiffre /22	Appréciation du classement	Chiffre en point (ou%)	Appréciation
Défi 1 : production et consommation durable					
1.1	Agriculture biologique (p14)	14	-	71%	+
1.2	Valorisation des déchets ménagers (p15)	19	-	13	+
1.3	Prélèvements en eau (p16)	12	-	-6	+
1.4	Gros bois-très gros bois dans les forêts (p17)	7	+	13	+
1.5	Effort de rénovation énergétique des logements (p18)	4	+		
Défi 2 : société de la connaissance					
2.1	Dépenses de formation des Conseils Régionaux (p19)	12	-	33%	+
2.2	Diplômés du supérieur chez les 25-34 ans (p20)	15	-	0,4	+
2.3	Elèves en classes européennes et langues étudiées (p21)	16	-		
2.4	Personnes sans diplôme (p22)	13	-	-4,4	+
2.5	Effort de Recherche et Développement (p23)	12	-	0,2	+
2.6	Cadres des fonctions métropolitaines (p24)	16	-	0,5	+
Défi 3 gouvernance					
3.1	Agenda 21 de proximité (p25)	13	-	7	+
3.2	Participation aux élections sur 5 tours (p26)	20	-		
3.3	Parité dans les conseils municipaux et chez les maires (p27)	19	-		
3.4	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (p28)	19	-	7	+
3.5	Investissements environnementaux (p29)	5	+		
Défi 4 changement climatique					
4.1	Evolution des températures hivernales (p30)	18	-	-9,20%	-
4.2	Intensité énergétique (p31)	22	-	-105	+
4.3	Electricité renouvelable (p32)	16	-	3,5	+
4.4	Méthanisation (p33)	15	-	200%	+
4.5	Vulnérabilité énergétique des ménages (p34)	22	-		
Défi 5 Transport et mobilité durable					
5.1	Part du rail et fluvial dans du transport de marchandises (p35)			-3,5	-
5.2	Actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence (p36)	21	-	3,5	-
5.3	Utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail (p37)	10	+	1,7	+
Défi 6 biodiversité et ressources naturelles					
6.1	Aires protégées (p38)	11	idem	0,05	+
6.2	Artificialisation des espaces (p39)	9	+	12%	-
6.3	Traitement des eaux usées domestiques (p40)	12	-	-1,5	+
6.4	Peuplement piscicole (p41)	12	-		
6.5	Pesticides dans les eaux souterraines (p42)	3	+		
6.6	Populations d'oiseaux communs (p43)	13	-		
Défi 7 santé publique, prévention et gestion des risques					
7.1	Espérance de vie (p44) <i>hommes</i>	14	-	4,5	+
	<i>femmes</i>	18	-	2,2	+
7.2	Accès aux soins (p45)	11	idem	4	+
7.3	Mortalité prématurée (p46)	18	-	-0,1	+
7.4	Qualité de l'air extérieur (p47)	14	-	-40%	+
7.5	Prévention des risques industriels (p48)				+
Défi 8 Démographie et inclusion sociale					
8.1	Taux de pauvreté (p49)	15	-	0,8	-
8.2	Taux de chômage (p50)	15	-	2,8	-
8.3	Inégalités de revenus (p51)	11	idem	0,18	-
8.4	Différences de salaire entre les hommes et les femmes (p52)	19	-		
8.5	Dépendance (p53)	16	-	20,7	-
8.6	Equipements culturels et Fréquentation des musées (p54)	16	-		

SYNTHESE		
Rangs Lorraine	+	6
	-	31
	idem	3
Evolution	+	23
	-	7
	idem	
Comparaison avec l'évolution France	+	12
	-	10
	idem	3



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LORRAINE

Hôtel de Région - Place Gabriel Hocquard
BP 81004 - 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 26 - Fax 03 87 33 61 09

<http://ces.lorraine.eu> - cese@lorraine.eu
www.facebook.com/ceselorraine
www.twitter.com/ceselorraine

Avril 2015